



Agence France Locale
Programme d'émission de titres de créance
(Euro Medium Term Note Programme)
de 10.000.000.000 d'euros

Faisant l'objet d'un mécanisme de garanties à première demande consenties par l'Agence France Locale – Société Territoriale et par les membres du Groupe Agence France Locale

Le présent supplément (le « **Deuxième Supplément** ») complète, et doit être lu et interprété conjointement avec, le prospectus de base en date du 23 juin 2022 approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») sous le n°22-241 le 23 juin 2022 tel que complété par le premier supplément (le « **Premier Supplément** ») en date du 4 octobre 2022, approuvé par l'AMF sous le numéro 22-408 le 4 octobre 2022 (ensemble, avec le Premier Supplément et le Deuxième Supplément, le « **Prospectus de Base** »), préparés par l'Agence France Locale (« **Agence France Locale** » ou l'« **Emetteur** ») et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 10.000.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le « **Programme** »). Le Prospectus de Base, tel que modifié par le Premier Supplément et par le Deuxième Supplément, constitue un prospectus de base au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »). Le Deuxième Supplément au Prospectus de Base a été approuvé par l'AMF qui lui a attribué le numéro d'approbation 23-101 le 5 avril 2023 en qualité d'autorité compétente au titre du Règlement Prospectus. L'AMF a approuvé le Deuxième Supplément après avoir vérifié que les informations y figurant sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du Règlement Prospectus. Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'Emetteur et sur la qualité des Titres faisant l'objet du Prospectus de Base. Les investisseurs sont invités à procéder à leur propre évaluation de l'opportunité d'investir dans les valeurs mobilières concernées. Le Deuxième Supplément constitue un supplément au Prospectus de Base et a été préparé conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus.

Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le Deuxième Supplément.

Le Deuxième Supplément a été préparé à la suite de la publication par l'Emetteur le 27 mars 2023 de ses comptes sociaux annuels *French GAAP* audités au 31 décembre 2022 et de ses comptes annuels IFRS audités au 31 décembre 2022 et de la publication par l'Agence France Locale – Société Territoriale (la « **ST** ») le 27 mars 2023 de ses comptes consolidés annuels audités au 31 décembre 2022, et a pour objet :

- (i) l'incorporation par référence, dans le Prospectus de Base, des comptes respectifs de l'Emetteur et de la ST au 31 décembre 2022; et
- (ii) la mise à jour des informations contenues notamment dans les sections, « Facteurs de Risque », « Documents incorporés par référence », « Description de l'Émetteur », « Description des Garants et du mécanisme de garantie » et « Informations Générales » du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le Deuxième Supplément et celle contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations du Deuxième Supplément prévaudront.

Sous réserve des informations figurant dans le Deuxième Supplément, aucun fait nouveau significatif, erreur ou inexactitude substantielle concernant les informations contenues dans le Prospectus de Base qui est susceptible d'influencer l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis l'approbation du Prospectus de Base.

Le Deuxième Supplément (a) sera publié sur le site internet (i) de l'AMF (www.amf-france.org) et (ii) de l'Emetteur (www.agence-france-locale.fr) et (b) sera disponible pour consultation et pour copie, sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, un jour quelconque de la semaine (à l'exception des samedis, des dimanches et des jours fériés), dans le bureau désigné de l'Agent Financier ou de l' (des) Agent(s) Payeur(s), tels qu'indiqués à la fin du Prospectus de Base.

Conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des titres ou d'y souscrire avant la publication du Deuxième Supplément et pour autant que les titres ne leur aient pas encore été livrés au moment où le fait nouveau significatif ou l'erreur ou l'inexactitude substantielle est survenu ou a été constaté ont le droit de retirer leur acceptation, ce droit pouvant être exercé pendant une période de deux jours ouvrables après la publication du Deuxième Supplément, soit jusqu'au 7 avril 2023. Les investisseurs peuvent s'adresser à/aux Etablissement(s) Autorisé(s) s'ils souhaitent exercer leur droit de rétractation.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
FACTEURS DE RISQUES	4
DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE	15
DESCRIPTION DE L'ÉMETTEUR.....	22
DESCRIPTION DES GARANTS ET DU MÉCANISME DE GARANTIE	25
INFORMATIONS GÉNÉRALES	91
RESPONSABILITÉ DU DEUXIEME SUPPLÉMENT AU PROSPECTUS DE BASE	93

FACTEURS DE RISQUES

Le facteur de risque « *Le contexte économique, financier et politique des marchés sur lesquels l'Emetteur exerce ses activités ou se finance peut avoir un impact significatif sur la situation financière de l'Emetteur et sur ses résultats* » figurant aux pages 16 à 19 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« *Le contexte économique, financier et politique des marchés sur lesquels l'Emetteur exerce ses activités ou se finance peut avoir un impact significatif sur la situation financière de l'Emetteur et sur ses résultats.*

L'Emetteur, qui est un établissement de crédit spécialisé finançant exclusivement les collectivités locales françaises, pourrait être fortement affecté par une détérioration significative de l'environnement économique, financier, politique ou géostratégique mondial et ainsi que celui des pays et des marchés dans lequel il exerce ses activités, dans lequel il se refinance ou dans lesquels il investit sa trésorerie.

Au 31 décembre 2022, malgré un contexte complexe, selon la Situation mensuelle des collectivités locales à fin décembre 2022 publiée par la DGFIP, la trajectoire budgétaire serait globalement favorable. Elle se traduirait par des recettes réelles de fonctionnement qui progresseraient en 2022 (+4,3%) plus rapidement que les dépenses réelles de fonctionnement (+3,8%). Le dynamisme des recettes de fonctionnement s'explique principalement par la hausse des recettes fiscales (+4,8%). Les dépenses de fonctionnement progressent à la fois sous l'impulsion des frais de personnel (+4,9%) et des achats et charges externes (+8%). En découle une capacité d'épargne de l'ensemble des collectivités locales en progression en 2022 de 7,7%. Les dépenses d'investissement seraient en hausse pour chaque strate de collectivités : +1,3% pour les régions, +2,8% pour les départements et +7,1% pour le bloc communal. Outre la bonne gestion des collectivités locales, cette résilience est aussi le résultat d'un soutien important de l'Etat.

Depuis février 2022, la Russie est entrée en guerre contre l'Ukraine. Cette guerre a des impacts importants sur les équilibres géopolitiques mondiaux et les situations économiques et politiques d'un grand nombre de pays dont certains sur lesquels l'Emetteur exerce ses activités.

Investi principalement en titres de dettes souveraines, d'entités supranationales ou d'agences étatiques bénéficiant d'une qualité de crédit élevée, le portefeuille de liquidité de l'Emetteur, par ailleurs diversifié, ne comprend aucune exposition d'émetteurs russes ou ukrainiens et pour moins de 25 millions d'euros des positions d'émetteurs de pays limitrophes de la Russie ou de l'Ukraine. La situation de liquidité de l'Emetteur est par ailleurs satisfaisante : la réserve de liquidité s'élève à plus de 2,1 milliards d'euros, dont 1 milliard d'euros uniquement en dépôts au 31 décembre 2022, permettant ainsi de faire face à plus de 10 mois d'activité sans appel au marché.

Il a été constaté sur 2022 dans un grand nombre de pays une forte inflation liée concomitamment à la remise en route des chaînes d'approvisionnement suite à la crise sanitaire de la Covid et à la guerre russo-ukrainienne. Afin de stopper le déclenchement des boucles de hausse prix-salaires, les banques centrales et en particulier la Banque Centrale Européenne ont accru leurs taux directeurs et enclenché une normalisation des mesures de politiques monétaires non conventionnelles en place. Ce contexte a généré une hausse généralisée des courbes de taux. En parallèle, un certain nombre de mesures ont été mises en place par les Etats - dont la France - pour protéger les agents économiques et notamment les consommateurs des effets immédiats de la hausse des prix de l'énergie. Ce contexte a pesé sur la reprise de la croissance attendue et accru les dettes d'un grand nombre d'Etat - dont la France - déjà impactées par la crise de la Covid.

Les impacts en termes de risques pour l'AFL sont de divers ordres :

L'inflation a pour conséquence d'augmenter les charges de fonctionnement des acteurs économiques – des Etats, des collectivités locales et de l'Emetteur –, et pèse sur leur situation financière et leur rentabilité ; si la boucle prix-salaires se déclenche, l'inflation pourrait continuer de peser sur celles-ci et pourraient impacter leur situation financière et – pour ce qui concerne l'Emetteur – sa rentabilité.

- Du fait de l'exposition résiduelle de son bilan au taux, le résultat de l'Emetteur a bénéficié de la hausse des taux constatée sur l'année. En cas de baisse des taux, cette exposition si elle perdure pourrait peser sur le résultat de l'Emetteur.
- Les mouvements de taux couplés à la hausse des déficits et de l'endettement public ont participé à générer une hausse des spreads des émetteurs souverains et quasi-souverains français. La cessation progressive des programmes de rachat d'actifs des banques centrales, notamment celui de la Banque Centrale Européenne, pourrait continuer de peser sur le spread des émetteurs souverains et par ricochet sur celui de l'Emetteur.
- Cette situation a généré une hausse du coût de la ressource pour l'Emetteur qui dépend exclusivement des marchés financiers. L'Emetteur, dont l'activité d'octroi de Crédits Moyen-Long Terme aux Collectivités dépend de sa capacité à se financer sur les marchés de capitaux, pourrait être fortement affectée d'une situation qui aboutirait à un renchérissement des Crédits Moyen-Long Terme consentis aux Membres, dégradant sa position concurrentielle ce qui serait susceptible d'affecter, sa condition financière et les résultats de son activité.
- L'élargissement des spreads des souverains s'il devait se poursuivre pourrait accroître le montant des moins-values latentes du portefeuille et peser sur les fonds propres prudentiels de l'Emetteur.
- Du fait de son niveau important d'endettement, l'agence Standard & Poor a placé la note de la France sous surveillance négative. Une dégradation ne peut être exclue, ce qui pourrait fragiliser la note de l'Emetteur et renchérir son cout d'accès à la ressource.

L'évolution de la situation est à ce jour difficile à prévoir.

Au titre de l'exercice 2022, pour l'Emetteur, compte tenu de la dégradation de l'environnement, le coût du risque s'établit à 404 K€ en augmentation de 309K€ par rapport à l'exercice 2021, pour un stock de provisions de 1 275K€ sur la totalité des encours et correspond à 1,7 point de base des expositions. Cette augmentation, qui est principalement le résultat des fortes incertitudes liées à la guerre en Ukraine, reste limitée du fait de la qualité des expositions de l'Emetteur. Le coût du risque, qui est calculé sur la base d'un modèle intégrant des prévisions portant sur les perspectives macroéconomiques, pourrait de nouveau augmenter en 2023.

Pour ce qui est de la situation financière des collectivités locales, les premiers indicateurs communiqués par le Ministère des Finances concluent à une bonne tenue globale des comptes publics locaux en 2022. Il apparait néanmoins que des évolutions divergentes existent selon les segments de collectivités et au sein même de chacun d'entre eux. En termes de perspectives sur l'exercice 2023, les contraintes budgétaires liée à la hausse du point d'indices dans la rémunération des agents publics lié à l'inflation vont persister mais seront compensées - au moins partiellement - par le dynamisme de certaines recettes fiscales directes ou indirectes indexées sur cette même inflation (progression record des bases de taxe foncière et dynamisme des recettes issues de la TVA).

De nombreuses inconnues demeurent pour 2023, en particulier au sujet de la contribution budgétaire attendue des collectivités locales qui sont invitées à participer à l'effort de redressement des comptes publics. Le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 présenté à l'automne 2022

et non encore adopté évoque un effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités consistant à limiter l'évolution de celles-ci au niveau de l'inflation -0,5%, sans dispositif de sanction néanmoins. Enfin, une conférence sur les finances publiques a été annoncée par le Ministre de l'Économie et des Finances pour mai 2023. Cette conférence doit permettre de mener une revue des dépenses publiques (État, Sécurité sociale et collectivités locales) afin d'identifier les économies à réaliser pour respecter la trajectoire des finances publiques.

Plus généralement, l'exposition de l'Emetteur au secteur public local français le soumet aux risques provenant de la situation économique et sociale en France, qui peut peser sur le budget des Collectivités Membres, et aux risques provenant des changements de politiques publiques (locales ou nationales) relatives au financement des Collectivités Membres, qui sont susceptibles de restreindre la capacité d'endettement des Collectivités Membres et de diminuer leur budget, ces deux facteurs pouvant ainsi affecter significativement la production de crédit de l'Emetteur et son résultat. »

1. Le facteur de risque « *L'Emetteur est supervisé par l'autorité de contrôle prudentiel et soumis à un cadre réglementaire en évolution constante, ce qui pourrait avoir un impact sur sa situation financière* » figurant aux pages 19 à 22 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« *L'Emetteur est supervisé par l'autorité de contrôle prudentiel et soumis à un cadre réglementaire en évolution constante, ce qui pourrait avoir un impact sur sa situation financière.*

L'Emetteur bénéficie d'un agrément par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (l'ACPR) depuis le 12 janvier 2015 en qualité d'établissement de crédit spécialisé. Cet agrément est indispensable à l'exercice de l'activité de l'Emetteur. Cet agrément soumet l'Emetteur à un certain nombre d'exigences réglementaires parmi lesquelles l'obligation de respecter des dispositions textuelles spécifiques et des ratios prudentiels.

Les évolutions du cadre réglementaire sont susceptibles de perturber les prévisions effectuées par l'Emetteur dans le cadre de son plan d'affaires, de renforcer certaines de ses obligations et d'impacter négativement ses résultats.

La Directive 2014/59/UE du 15 mai 2014, telle que modifiée (la RRD), et le règlement n°806/2014 du 15 juillet 2014 tel que modifié par le Règlement (UE) 2019/877 du 20 mai 2019 relatif au mécanisme de résolution unique (le MRU), établissent un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement qui a pour but de permettre un large éventail d'actions pouvant être prises par les autorités de régulation compétentes en lien avec les établissements de crédit et les entreprises d'investissement qui sont considérées comme étant en risque de défaillance. L'objectif de la RRD est de doter les autorités de résolution, dont l'ACPR en France, d'instruments et de pouvoirs communs et efficaces pour s'attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire au minimum l'exposition des contribuables aux pertes. Les pouvoirs de résolution octroyés aux autorités par la RRD et le MRU sont divisés en trois catégories : (i) des pouvoirs visant à prendre des mesures préparatoires et à établir des plans destinés à réduire le risque de survenance de problèmes potentiels ; (ii) si des problèmes se font jour dans un établissement, des pouvoirs visant à stopper la détérioration de la situation, de manière à éviter l'insolvabilité ; et (iii) si l'insolvabilité d'un établissement est un sujet de préoccupation au regard de l'intérêt général, des pouvoirs de réorganisation ou de liquidation ordonnée tout en préservant les fonctions critiques et en limitant dans la mesure du possible l'exposition du contribuable aux pertes.

Le règlement MRU prévoit l'application de plusieurs instruments de résolution qui peuvent être utilisés séparément (sous réserve de la séparation des actifs qui ne peut être mise en œuvre qu'accompagnée d'un

autre instrument de résolution) ou ensemble, si l'autorité de résolution considérait que (a) la défaillance de l'Emetteur ou du Groupe Agence France Locale est avérée ou prévisible, (b) il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée ou une action de supervision empêcherait la défaillance dans un délai raisonnable et (c) une mesure de résolution est nécessaire dans l'intérêt du public.

L'article 22 du règlement MRU liste notamment les mécanismes de résolution suivants :

- cession des activités – permet aux autorités de résolution de vendre à des conditions normales soit l'établissement lui-même, soit tout ou partie de son activité, sans le consentement des actionnaires et sans se plier aux exigences de procédure qui s'appliqueraient en temps normal ;
- établissements-relais – permet aux autorités de résolution de transférer tout ou partie des activités de l'établissement à « l'établissement-relais » (une entité sous contrôle public) ;
- séparation des actifs – permet aux autorités de résolution de transférer les actifs dépréciés ou toxiques dans une structure qui puisse en assurer la gestion et, à terme, l'assainissement ; et
- renflouement interne (bail-in) – permet aux autorités de résolution de déprécier certaines dettes subordonnées et non subordonnées (y compris le principal et les intérêts des Titres) d'un établissement défaillant et/ou de les convertir en titres de capital, ces derniers pouvant ensuite faire également l'objet d'autres mesures de réduction ou dépréciation. L'autorité de résolution doit appliquer les pouvoirs de dépréciation et de conversion en premier aux instruments de fonds propres de base de catégorie 1, ensuite aux instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et enfin aux instruments de fonds propres de catégorie 2 et autres créances subordonnées dans la mesure nécessaire. Si, et seulement si, la réduction totale ainsi opérée est inférieure à la somme recherchée, l'autorité de résolution, réduira dans la proportion nécessaire les dettes non subordonnées de l'établissement (y compris le principal et les intérêts des Titres).

Le niveau d'exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles de chaque établissement de crédit est déterminé par le collège de résolution notamment sur la base des critères suivants : la nécessité que les mesures de résolution prises permettent de satisfaire pleinement aux objectifs de la résolution ; la nécessité, le cas échéant, que l'établissement de crédit possède un montant suffisant d'engagements éligibles afin d'être certain que les pertes puissent être absorbées et que l'exigence de fonds propres de base de l'établissement de crédit objet d'une procédure de résolution puisse être portée au niveau nécessaire pour que celui-ci puisse continuer à remplir les conditions de son agrément et à exercer les activités pour lesquelles il a été agréé et pour que la confiance des marchés en cet établissement de crédit reste suffisante ; la taille, le modèle d'entreprise, le modèle de financement et le profil de risque de l'établissement de crédit ; les effets négatifs sur la stabilité financière de la défaillance de l'établissement de crédit en cause, en raison notamment de l'effet de contagion résultant de son interconnexion avec d'autres établissements ou avec le reste du système financier.

Le Groupe Agence France Locale s'impose, d'ores et déjà, et depuis sa création, une limite interne de ratio de solvabilité à 12,5 %.

Le 21 décembre 2022, l'ACPR a confirmé au Groupe Agence France Locale son obligation de détenir des fonds propres lui permettant de respecter une exigence prudentielle de fonds propres totale de 9,25% incluant :

- l'exigence minimale de fonds propres de 8% ; et
- une exigence de fonds propres additionnelle, dite de Pilier 2, de 1,25%.

Par ailleurs, le Groupe AFL est tenu en principe de détenir des fonds propres lui permettant de respecter l'exigence relative au coussin de conservation des fonds propres fixée à 2,5%.

Le taux du coussin contracyclique applicable à l'heure actuelle aux expositions françaises est de 0 %. Le HCSF a décidé le 7 avril 2022 de relever le taux du coussin contracyclique à 0,5 %. Les banques devront se conformer à la nouvelle exigence à partir du 7 avril 2023.

Du fait en particulier de son profil de risque et de son activité, la stratégie de liquidation a été retenue comme stratégie de résolution pour le Groupe, l'exigence de MREL est ainsi fixée à 11,75%, limitée au montant d'absorption des pertes, calculée comme la somme des exigences de fonds propres. Au 31 décembre 2022, les fonds propres prudentiels s'élèvent à 185,7 millions d'euros. Compte tenu de la qualité de crédit des actifs portés par le Groupe Agence France Locale, le ratio de solvabilité atteint 15,57% sur base consolidée.

Les pouvoirs conférés aux autorités de résolution, ou le non-respect par l'Emetteur des exigences minimales de fonds propres et d'engagements éligibles, pourraient avoir une influence sur la manière dont il est géré ainsi que sur sa situation financière et son plan d'affaires.

Le non-respect des exigences réglementaires pourrait aussi obliger l'Emetteur à mettre en œuvre une ou plusieurs mesures de rétablissement voire entraîner la révocation de l'agrément de l'Emetteur et compromettre la pérennité de l'existence de l'Emetteur. »

2. Les deux premiers paragraphes du facteur de risque « *L'environnement concurrentiel pourrait affecter les activités de l'Emetteur et celui-ci pourrait ne pas susciter l'intérêt attendu auprès des Collectivités. L'Emetteur exerce par ailleurs ces activités au bénéfice exclusif des Collectivités Membres et ne dispose par conséquent d'aucune perspective de diversification* » figurant en page 19 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« La concurrence existante et/ou croissante sur le marché du financement du secteur public local, résultant notamment d'acteurs tels que le groupe LBP-SFIL-CAFFIL, CDC, le groupe BPCE ou le groupe Crédit Agricole (se référer au paragraphe 2.4 « *Position concurrentielle de l'Emetteur* » de la section 2 « *Aperçu des activités* » de la partie « *Description de l'Emetteur* » du Prospectus de Base), pourrait conduire (i) à ce que les marges bénéficiaires de l'Emetteur soient fortement réduites et (ii) à ce que la production de nouveaux crédits pour l'Emetteur soit très limitée, ce qui affecterait négativement le produit net bancaire de l'Emetteur.

Bien que la création de l'Emetteur procède de la loi et réponde à une volonté forte et constamment exprimée ces dernières années par un nombre significatif de Collectivités, le développement des activités de l'Emetteur dépend de l'intérêt du modèle déployé par l'Emetteur pour les Collectivités. En 2022, l'Emetteur a représenté une part de marché estimée à près de 51% du besoin de financement de ses Membres. »

3. Le onzième paragraphe du facteur de risque « *L'Emetteur est supervisé par l'autorité de contrôle prudentiel et soumis à un cadre réglementaire en évolution constante, ce qui pourrait avoir un impact sur sa situation financière* » figurant en page 21 du Prospectus de Base sont modifiés de la manière suivante :

« Du fait en particulier de son profil de risque et de son activité, la stratégie de liquidation a été retenue comme stratégie de résolution pour le Groupe, l'exigence de MREL est ainsi fixée à 11,75%, limitée au montant d'absorption des pertes, calculée comme la somme des exigences de fonds propres. Au 31 décembre 2022, les fonds propres prudentiels s'élèvent à 185,7 millions d'euros. Compte tenu de la qualité

de crédit des actifs portés par le Groupe Agence France Locale, le ratio de solvabilité atteint 15,57% sur base consolidée. »

4. Le facteur de risque « *L'Emetteur est exposé au risque de liquidité dans ses trois dimensions* » figurant aux pages 22 et 23 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« *L'Emetteur est exposé au risque de liquidité dans ses trois dimensions* »

- Le risque de prix de la liquidité : il s'agit du risque de détérioration des conditions de refinancement de certains actifs pouvant générer une perte en produit net bancaire compte tenu de la non-congruence entre l'échéance des actifs refinancés et l'échéance des passifs ; cette non-congruence se matérialisant le plus généralement par des actifs dont l'échéance est plus longue que les passifs.

Au 31 décembre 2022, l'écart de durée de vie moyenne entre les actifs et les passifs de l'Emetteur est de 1,27 année et le ratio NSFR s'élève à 144%.

- Le risque de financement : il s'agit du risque pour l'Emetteur d'être dans l'incapacité de lever la liquidité nécessaire pour faire face à ses engagements et aux besoins de financement liés à son développement.

Au 31 décembre 2022, l'Emetteur dispose d'une réserve de liquidité de 2 192 millions d'euros lui permettant de faire face à plus de 10 mois de ses besoins en flux de trésorerie. Le ratio réglementaire de liquidité à 30 jours LCR s'élève à 500%.

- Le risque d'illiquidité : il s'agit du risque de rupture de la trésorerie à court terme, notamment lié au risque pour l'Emetteur d'être dans l'impossibilité de céder sur un marché un actif sans être affecté par une perte de valeur.

Au 31 décembre 2022, sur le seul portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres dont la valeur nette au bilan s'élevait à 707 millions d'euros, le montant des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres nets d'impôts différés est de -1 546K€.

Il doit être relevé que le passif de l'Emetteur n'est pas constitué de dépôts à vue mais de ressources de marché.

L'Emetteur dispose d'un accès à TRiCP (TRaitement Informatique des Créances Privées) qui lui assure une ligne de crédit, disponible à tout instant, auprès de la Banque de France par la mobilisation de crédits moyen long terme. Néanmoins, si l'Emetteur subissait, par exemple, une sortie imprévue de trésorerie ou d'actifs remis en garantie (par exemple d'actifs remis en collatéral de ses opérations de dérivés de taux ou de change) et/ou si elle ne pouvait pas accéder au marché de la dette à des conditions jugées acceptables pour une période prolongée, sa situation financière pourrait être négativement affectée.

Une dégradation des conditions macroéconomiques (se référer au facteur de risque « *Le contexte économique, financier, politique, géostratégique et sanitaire mondial ainsi que celui des pays et des marchés sur lesquels l'Emetteur exerce ses activités ou se finance peut avoir un impact significatif sur l'activité et la situation financière de l'Emetteur et sur ses résultats* » ci-dessus) ou un manque d'intérêt des collectivités pour les produits proposés par l'Emetteur (se référer au facteur de risque « *L'environnement concurrentiel pourrait affecter les activités de l'Emetteur et celui-ci pourrait ne pas susciter l'intérêt attendu auprès des Collectivités. L'Emetteur exerce par ailleurs ses activités au bénéfice exclusif des Collectivités Membres et ne dispose par conséquent d'aucune perspective de diversification* »

ci-dessus), ou une perte opérationnelle pourrait en outre entraîner une dégradation de la notation de l’Emetteur affectant son accès au financement, ce qui aurait un impact sur sa situation financière. »

5. Le facteur de risque « *La variation des taux d’intérêt et des taux de change est susceptible de peser négativement sur la situation financière de l’Emetteur* » figurant aux pages 23 et 24 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« *La variation des taux d’intérêt et des taux de change est susceptible de peser négativement sur la situation financière de l’Emetteur*

Risque de taux d’intérêt

Le risque de taux d’intérêt recouvre le risque pour l’Emetteur de subir des pertes provoquées par une évolution défavorable des taux d’intérêt du fait de l’ensemble de ses opérations de bilan et de hors bilan, notamment en cas de déséquilibre entre les taux d’intérêt générés par ses actifs et ceux dus au titre de son passif.

Afin de se prémunir contre le risque de taux d’intérêt, l’Emetteur conclut des contrats de couverture.

La politique de couverture du risque de taux d’intérêt de l’Emetteur consiste en une micro-couverture ou une macro-couverture quasi-systématique des dettes de l’Emetteur, des prêts octroyés par l’Emetteur et des titres détenus dans la réserve de liquidité pour les transformer en instruments à taux variable indexés sur la référence Euribor 3 mois, ou des dettes émises par l’Emetteur pour les transformer en instruments à taux variable indexés sur la référence €STR à l’aide de swaps de taux d’intérêt. La couverture mise en place protège l’Emetteur contre une hausse uniforme de la courbe des taux et génère un risque de liquidité – fonction de l’évolution des taux – du fait des appels de marge ainsi qu’un risque de crédit sur les banques contreparties des swaps ou la chambre de compensation LCH Clearnet.

Au 31 décembre 2022, la stratégie de couverture du risque de taux d’intérêt se traduit par un encours notionnel de swaps de 12,9 milliards d’euros. Le montant des appels de marge reçus nets des appels de marge versés, au titre des dérivés de taux, s’élève à 62,4 millions d’euros.

Il demeure néanmoins une exposition au risque de taux d’intérêt pouvant résulter en particulier (i) de l’emploi d’une partie des fonds propres de l’Emetteur en prêts octroyés aux collectivités couverts ou non couverts en taux ou (ii) de certaines positions de court terme et (iii) d’une différence d’indexation entre certains éléments d’actifs – en particulier les dépôts de l’Emetteur à la Banque de France rémunérés au jour le jour et qui s’élèvent au 31 décembre 2022 à 1 135 millions d’euros – et le passif de la banque.

En conséquence, une évolution des taux pourrait avoir un impact négatif sur ses résultats futurs ou sur la valeur actuelle nette de l’Emetteur.

Au 31 décembre 2022, la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) des fonds propres de l’Emetteur s’élève à 0% sous hypothèse d’une translation parallèle de plus 100 points de base et 0,20% sous hypothèse d’une translation de plus 200 points de base de la courbe des taux.

"Ancien Outlier Test" (En % des FP Pnd.)

Scénario de taux	31/12/2022	31/12/2021	Limite
+200 bps	0,20%	4,40%	15,00%
+100 bps	0,00%	2,19%	15,00%
-100 bps	0,23%	-2,18%	15,00%
-100 bps florés	0,23%	0,13%	15,00%
-200 bps	0,73%	-4,33%	15,00%
-200 bps florés	0,73%	0,13%	15,00%

L'Emetteur a mis en œuvre les scénarios de calcul de la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) de ses fonds propres à des hypothèses de variation non linéaire de la courbe de taux (IRRBB). Au 31 décembre 2022, la sensibilité de la VAN à ces différents scénarios figure dans le tableau ci-dessous.

6 Chocs BCBS issus d'IRRBB (En % des FP Pnd.)

Scénario de taux	31/12/2022	31/12/2021	Limite
Hausse parallèle + 200 bps	0,20%	4,40%	15,00%
Baisse parallèle -200 bps	0,73%	-4,33%	15,00%
Hausse des taux courts	4,12%	6,08%	15,00%
Baisse des taux courts	-4,24%	-6,27%	15,00%
Pentification	-4,28%	-4,30%	15,00%
Aplatissement	4,40%	5,06%	15,00%

Au cours de l'exercice 2022, la sensibilité de la valeur actuelle nette de l'Emetteur aux différents scénarios de variation de taux est restée inférieure à 15% des fonds propres.

Du fait de la sensibilité de la valorisation IFRS des expositions de l'Emetteur au niveau des taux, une baisse des taux longs pourrait peser sur le ratio de solvabilité de l'Emetteur.

Risque de change

Le risque de change recouvre le risque pour l'Emetteur de générer des pertes au titre de capitaux empruntés ou prêtés dans des devises autres que l'euro.

Afin de se prémunir contre le risque de risque de change, l'Emetteur conclut des contrats de couverture. La politique de l'Emetteur vise à couvrir le risque de change de façon systématique par la mise en place de swaps de micro-couverture de devises. Ainsi, les actifs et les passifs libellés dans des devises autres que l'euro sont systématiquement couverts en euros dès leur entrée au bilan jusqu'à leur échéance finale.

Au 31 décembre 2022, l'encours notionnel des swaps de devises s'élève à 1,18 milliard d'euros. La couverture mise en place génère un risque de liquidité compte tenu des appels de marge sensibles à l'évolution des taux de change ainsi qu'un risque de crédit sur les banques contreparties des swaps. Le montant des appels de marge versés nets des appels de marge reçus, au titre de ces instruments de couverture est de 137,3 millions d'euros au 31 décembre 2022. »

6. Le facteur de risque « *L'Emetteur est exposé au risque de crédit de ses emprunteurs et contreparties* » figurant aux pages 24 à 26 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« *Le risque de crédit de ses emprunteurs*

En application de l'article L. 1611-3-2 du CGCT, l'Emetteur exerce ses activités au bénéfice exclusif des Collectivités Membres actionnaires de la société-mère de l'Emetteur et garantes des titres de créance émis

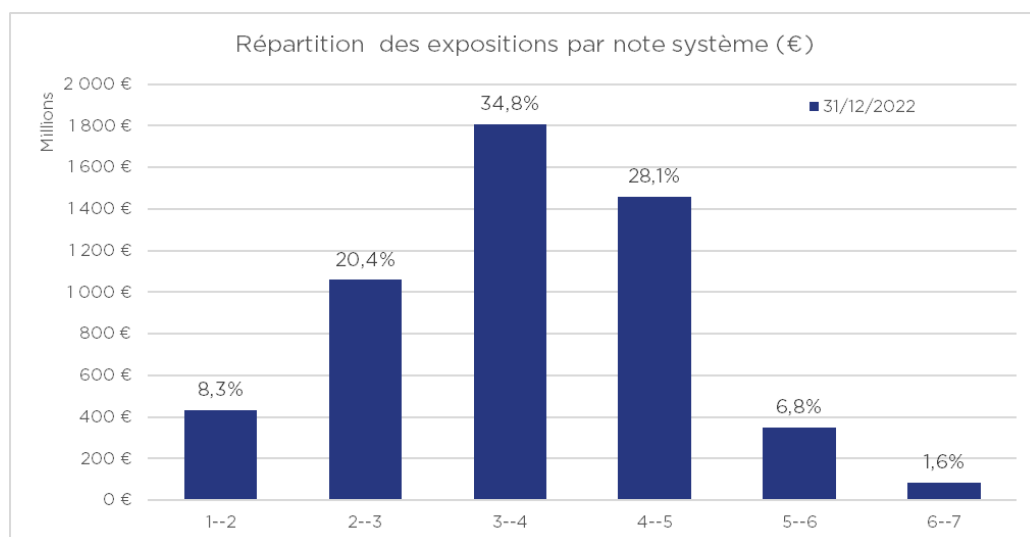
par ce dernier à hauteur de l'encours de leurs Crédits Moyen-Long Terme respectifs. Au 31 décembre 2022, la totalité des encours de crédit moyen-long terme aux Collectivités Membres l'Emetteur s'élève à 5 192 millions d'euros.

Les Collectivités Membres sont, conformément à la Loi Engagement et Proximité, toutes les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux. A la date du présent Prospectus de Base, aucun établissement public local n'est membre de l'Emetteur.

La décomposition par notation du portefeuille de prêts aux Collectivités Membres de l'Emetteur fait apparaître un portefeuille granulaire et de bonne qualité.

Au 31 décembre 2022, ce portefeuille est à 29% exposé sur des Collectivités de notes comprises entre 1 et 2,99. Les cinq plus grandes expositions représentent 16% du portefeuille. La première exposition représente 3,45% du portefeuille et la cinquième 2,96%. Au 31 décembre 2022, la note moyenne des prêts effectués par l'Emetteur à ses Membres, pondérée par les encours, s'élève à 3,58 sur une échelle de 1 à 7, 1 représentant la meilleure note et 7 la moins bonne. Cette note s'est améliorée sur un an sous l'effet de l'intégration des données financières des Collectivités Membres à fin 2021, au niveau d'avant crise Covid.

Le graphique suivant présente la répartition par note du portefeuille de crédits octroyés par l'Emetteur à ses Membres au 31 décembre 2022 :



Les Collectivités, membres actuels ou futurs, disposent d'un profil de risque très limité du fait des règles institutionnelles encadrant leur fonctionnement, qui sont similaires d'une catégorie de Collectivité Membre à l'autre ; en conséquence les opérations de crédit octroyées par l'Emetteur bénéficient de ce même profil. Néanmoins, une défaillance d'un Membre au titre de ses obligations vis-à-vis de l'Emetteur ou dans le cadre de ses obligations au titre de la Garantie Membre ne peut être exclue.

Au 31 décembre 2022, l'encours de créances douteuses de l'Emetteur s'élève à 3,9 millions d'euros, soit 0,08% du portefeuille de crédit de l'Emetteur. Ce niveau est resté stable.

Phase IFRS 9	31/12/2022				30/09/2022				31/12/2021			
	EL Discounté	EL %Exp.	Part des EL	Exp. IFRS 9	EL Discounté	EL %Exp.	Part des EL	Exp. IFRS 9	EL Discounté	EL %Exp.	Part des EL	Exp. IFRS 9
Phase 1	1 092 320 €	0,01%	85,30%	7 327 315 725 €	1 237 669 €	0,02%	88,67%	6 601 976 332 €	856 098 €	0,01%	97,75%	7 221 667 311 €
Phase 2	186 676 €	0,30%	14,58%	62 272 156 €	156 494 €	0,24%	11,21%	64 619 025 €	18 112 €	0,10%	2,07%	18 962 442 €
Phase 3	1 616 €	0,04%	0,13%	3 964 411 €	1 612 €	0,05%	0,12%	3 544 926 €	1 562 €	0,04%	0,18%	3 981 080 €
	1 280 612 €			7 393 552 292 €	1 395 776 €			6 670 140 283 €	875 771 €			7 244 610 833 €

Dans la mesure où l'Emetteur ne peut octroyer des crédits qu'aux Collectivités Membres, l'Emetteur affiche par nature une concentration forte de son risque de crédit sur une typologie unique d'acteurs. L'Emetteur est donc exposé à la détérioration éventuelle de la situation de ce secteur (se référer également au facteur de risque « *Le contexte économique, financier, politique, et sanitaire des marchés sur lesquels l'Emetteur exerce ses activités ou se finance peut avoir un impact significatif sur la situation financière de l'Emetteur et sur ses résultats* »).

La réalisation de tels risques pourrait résulter en une perte de valeur pour l'Emetteur.

Le risque de crédit de ses contreparties

Du fait de ses investissements de trésorerie, l'Emetteur supporte un risque de crédit sur les émetteurs des titres présents dans son portefeuille de trésorerie. Quoique la politique d'investissement de l'Emetteur soit prudente, l'Emetteur reste exposé au risque d'incapacité des émetteurs de titres dans lesquels il a investi d'honorer leurs obligations financières, risque accru dans le cadre d'une situation économique et financière dégradée telle que celle liée à la situation de guerre en Ukraine. La survenance d'un tel événement peut générer une perte en résultat et/ou venir peser sur les fonds propres de l'Emetteur.

Les notations des expositions de l'Emetteur sont de très bonne qualité, avec, au 31 décembre 2022, près de 80% d'expositions dont les notations sont égales ou supérieures à Aa2 sur l'échelle de Moody's. La pondération moyenne en risques pondérés de ce portefeuille s'élève à 4,8%.

Par ailleurs, l'Emetteur compense en chambres de compensation la quasi-totalité de ses dérivés de taux d'intérêt et en bilatéral ses dérivés de change. L'Emetteur n'est pas en mesure d'assurer que ses contreparties dans le cadre des contrats de couverture mis en place seront en mesure de faire face à leurs obligations, qu'il s'agisse de chambres de compensation ou d'établissements bancaires, une défaillance de leur part pouvant affecter la situation financière de l'Emetteur.

7. Le facteur de risque « *L'Emetteur est exposé au risque lié aux ressources humaines* » figurant à la page 27 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« L'Emetteur est exposé au risque lié aux ressources humaines

Du fait de son modèle, l'Emetteur s'appuie sur un nombre limité de personnes (soit au 31 décembre 2022, 42 salariés dont 34 CDI, 3 CDD, 5 alternants et un mandataire non salarié) pour assurer son exploitation opérationnelle. La perte d'une ou plusieurs personnes essentielles à son activité, que ce soit dans le cadre de débauchage ou d'indisponibilité temporaire ou permanente (accident, maladie) est donc susceptible d'avoir un impact significatif sur la poursuite de son activité ou de compromettre sa pérennité. »

8. Le facteur de risque « *Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires de l'Emetteur, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information de l'Emetteur pourrait entraîner des pertes* » figurant aux pages 26 et 27 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires de l'Emetteur, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information de l'Emetteur pourrait entraîner des pertes

Le montant des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels s'élève à 3,4 millions d'euros au 31 décembre 2022 pour le Groupe Agence France Locale.

Les systèmes de communication et d'information constituent des éléments essentiels à l'activité et au fonctionnement de l'Emetteur du fait de son activité d'établissement de crédit. L'Emetteur a choisi de faire

largement appel à l'externalisation de ces éléments. Toute panne, dysfonctionnement, interruption ou violation de ses systèmes ou de ceux de ses prestataires externes (y compris cyber risque), ou de ceux d'autres intervenants de marché (tels que les chambres de compensation, intermédiaires et prestataires de services financiers), même brèves et temporaires, pourraient entraîner des perturbations importantes dans l'activité de l'Emetteur.

De tels incidents pourraient avoir un impact significatif sur la capacité de l'Emetteur à conduire ses activités et seraient de nature à entraîner des pertes opérationnelles significatives directes ou indirectes et à porter ainsi atteinte à la réputation de l'Emetteur.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune perte opérationnelle d'un montant significatif n'est survenue.

Ces risques sont accrus dans le contexte de recrudescence des cyberattaques liées à la situation de guerre en Ukraine - se référer au facteur de risque « *Le contexte économique, financier, politique, et sanitaire des marchés sur lesquels l'Emetteur exerce ses activités ou se finance peut avoir un impact significatif sur la situation financière de l'Emetteur et sur ses résultats* ».

9. Le facteur de risque « *Le risque de litige entre l'Emetteur et l'une de ces contreparties pourrait entraîner des pertes* » figurant à la page 28 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« *Le risque de litige entre l'Emetteur et l'une de ces contreparties pourrait entraîner des pertes*

L'Emetteur n'a fait l'objet d'aucun litige significatif avec l'une de ses contreparties au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Néanmoins, il ne peut être exclu qu'un litige survienne dans le cadre de ses activités, notamment avec une Collectivité Membre, ce qui porterait atteinte à la réputation de l'Emetteur et pourrait générer une perte de valeur pour l'Emetteur. »

10. Le facteur de risque « *Risques relatifs à la ST* » figurant à la page 28 du Prospectus de Base est modifié de la manière suivante :

« *Risques relatifs à la ST*

L'activité de la ST consiste principalement à détenir la quasi-totalité du capital de l'Emetteur (cette participation représentant, au 31 décembre 2022, 95% du total de son bilan non-consolidé, à piloter la mise en œuvre du mécanisme de garantie et à assurer, conjointement avec l'Emetteur, la gestion du processus d'adhésion des Collectivités au Groupe Agence France Locale et la promotion du modèle du Groupe Agence France Locale. Par ailleurs la ST détient un portefeuille de titres de taille limitée. Du fait de ses activités, les risques auxquels elle est exposée sont de même nature que ceux pouvant affecter l'Emetteur (décrits ci-dessus) et s'ils devaient survenir, leurs effets seraient identiques à ceux pouvant affecter l'Emetteur. »

DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

Les deuxième à sixième paragraphes de la section intitulée « *Documents incorporés par référence* » figurant aux pages 49 à 51 du Prospectus de Base, sont supprimés et remplacés par les paragraphes suivants :

- les sections citées dans le tableau ci-dessous du rapport annuel de l'Emetteur au 31 décembre 2021 contenant les comptes au 31 décembre 2021 présentés en normes IFRS et incluant le rapport des commissaires aux comptes de l'Emetteur concernant ces comptes (les **Comptes Annuels IFRS de l'Emetteur 2021**) ;

http://www.agence-france-locale.fr/sites/afl/files/base_documentaire/2022-03/Rapport%20AFL%20-%20Complet.pdf

- les sections citées dans le tableau ci-dessous du rapport annuel de l'Emetteur au 31 décembre 2022 contenant les comptes au 31 décembre 2022 présentés en normes IFRS et incluant le rapport des commissaires aux comptes de l'Emetteur concernant ces comptes (les **Comptes Annuels IFRS de l'Emetteur 2022**) ;

<https://www.agence-france-locale.fr/app/uploads/2023/01/afl-rapport-annuel-consolide-2022-vfinale.pdf>

- les sections citées dans le tableau ci-dessous du rapport annuel de l'Emetteur au 31 décembre 2021 contenant les comptes au 31 décembre 2021 établis selon les principes comptables français (*French GAAP*) et incluant le rapport des commissaires aux comptes de l'Emetteur concernant ces comptes (les **Comptes Annuels French GAAP de l'Emetteur 2021**) ;

http://www.agence-france-locale.fr/sites/afl/files/base_documentaire/2022-03/Rapport%20AFL%20-%20Complet.pdf

- les sections citées dans le tableau ci-dessous du rapport annuel de l'Emetteur au 31 décembre 2022 contenant les comptes au 31 décembre 2022 établis selon les principes comptables français (*French GAAP*) et incluant le rapport des commissaires aux comptes de l'Emetteur concernant ces comptes (les **Comptes Annuels French GAAP de l'Emetteur 2022**) ;

<https://www.agence-france-locale.fr/app/uploads/2023/01/afl-rapport-annuel-consolide-2022-vfinale.pdf>

- les sections citées dans le tableau ci-dessous des comptes consolidés de la ST aux 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022 incluant les rapports des commissaires aux comptes de la ST concernant les comptes consolidés précités (respectivement, les **Comptes Consolidés de la ST 2021** et les **Comptes Consolidés de la ST 2022**) ;

http://www.agence-france-locale.fr/sites/afl/files/base_documentaire/2022-03/Rapport%20AFL-ST%20complet.pdf

<https://www.agence-france-locale.fr/app/uploads/2023/01/afl-st-rapport-consolide-2022-vfinale.pdf>

La table de concordance de la section intitulée « Documents incorporés par référence » figurant aux pages 52 à 57 du Prospectus de Base, est supprimée et remplacée par la table suivante :

Table de concordance

Information incorporée par référence (Annexe 6 du Règlement (UE) 2019/980)	Référence	
11.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR		
	Comptes annuels French Gaap de l'Émetteur 2021 / Comptes annuels IFRS de l'Émetteur 2021	Comptes annuels French Gaap de l'Émetteur 2022 / Comptes annuels IFRS de l'Émetteur 2022
11.1.1 Fournir des informations financières historiques auditées pour les deux derniers exercices (ou pour toute période plus courte durant laquelle l'émetteur a été en activité) et le rapport d'audit établi pour chacun de ces exercices.	Pages 180 à 198 et 205 à 235	Pages 155 à 171 et 178 à 208
11.1.2 Changement de date de référence comptable Si l'émetteur a modifié sa date de référence comptable durant la période pour laquelle des informations financières historiques sont exigées, les informations financières historiques auditées couvrent une période de 24 mois au moins, ou toute la période d'activité de l'émetteur si celle-ci est plus courte.	Sans Objet	Sans Objet
11.1.3 Normes comptables Les informations financières doivent être établies conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées dans l'Union conformément au règlement (CE) no 1606/2002. Si le règlement (CE) no 1606/2002 n'est pas applicable, les informations financières doivent être établies en conformité avec: (a) les normes comptables nationales d'un État membre pour les émetteurs de l'EEE, ainsi que le prévoit la directive 2013/34/UE; ou (b) les normes comptables nationales d'un pays tiers équivalentes au règlement (CE) no 1606/2002 pour les émetteurs des pays tiers.	Pages 180 à 198 et 205 à 235	Pages 155 à 171 et 178 à 208

<p>Si les normes comptables nationales du pays tiers ne sont pas équivalentes au règlement (CE) no 1606/2002, les états financiers doivent être retraités conformément au règlement.</p>		
<p>11.1.4 Changement de référentiel comptable</p> <p>Les dernières informations financières historiques auditées, contenant des informations comparatives pour l'année précédente, doivent être établies et présentées sous une forme correspondant au référentiel comptable qui sera retenu pour la prochaine publication des états financiers annuels de l'émetteur.</p> <p>Les changements au sein du référentiel comptable existant de l'émetteur ne nécessitent pas que les états financiers auditées soient retraités. Toutefois, si l'émetteur a l'intention d'adopter un nouveau référentiel comptable dans les prochains états financiers qu'il publiera, les états financiers du dernier exercice doivent être établis et audités conformément au nouveau cadre.</p>	Sans Objet	Sans Objet
<p>11.1.5 Lorsque les informations financières auditées sont établies conformément à des normes comptables nationales, les informations financières exigées au titre de la présente rubrique doivent inclure au minimum:</p> <p>a) Bilan</p> <p>b) Compte de résultat</p> <p>c) Engagements hors bilan</p> <p>d) Méthodes comptables et notes explicatives</p>	<p>Page 181</p> <p>Page 182</p> <p>Page 183</p> <p>Pages 184 à 198</p>	<p>Page 156</p> <p>Page 157</p> <p>Page 158</p> <p>Pages 159 à 171</p>
<p>11.1.6 États financiers consolidés</p> <p>Si l'émetteur établit ses états financiers annuels aussi bien sur une base individuelle que sur une base consolidée, inclure au moins les états financiers annuels consolidés dans le document d'enregistrement.</p>	Pages 205 à 235	Pages 178 à 208
<p>11.1.7 Date des dernières informations financières</p> <p>La date du bilan du dernier exercice pour lequel les états financiers ont été audités ne peut remonter à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement.</p>	Pages 181 et 205	Pages 156 et 178
11.2 Informations financières intermédiaires et autres	Sans Objet	Sans Objet

11.3 Audit des informations financières annuelles historiques		
11.3.1 Les informations financières annuelles historiques doivent faire l'objet d'un audit indépendant. Le rapport d'audit doit être élaboré conformément à la directive 2006/43/EC et au règlement (UE) no 537/2014. Lorsque la directive 2006/43/EC et le règlement (UE) no 537/2014 ne s'appliquent pas, les informations financières historiques doivent être auditées ou faire l'objet d'une mention indiquant si, aux fins du document d'enregistrement, elles donnent une image fidèle, conformément aux normes d'audit applicables dans un État membre ou à une norme équivalente.	Pages 199 à 204 et 236 à 238	Pages 172 à 176 et 209 à 211
11.3.1a Lorsque les rapports d'audit sur les informations financières historiques n'ont pas été délivrés par les commissaires aux comptes ou contiennent des réserves, des modifications d'avis, des limitations de responsabilité ou des observations, des explications doivent être fournies sur ces réserves, modifications, limitations ou observations qui doivent être intégralement reproduites.	Sans Objet	Sans Objet
11.3.2 Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été auditées par les contrôleurs légaux.	Sans Objet	Sans Objet
11.3.3 Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers audités de l'émetteur, indiquer la source des données et préciser que celles-ci n'ont pas été auditées.	Sans Objet	Sans Objet

11.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA ST		
	Comptes Consolidés de la ST 2021	Comptes Consolidés de la ST 2022
11.1.1 Fournir des informations financières historiques auditées pour les deux derniers exercices (ou pour toute période plus courte durant laquelle l'émetteur a	Pages 155 à 185	Pages 139 à 182

été en activité) et le rapport d'audit établi pour chacun de ces exercices.		
<p>11.1.2 Changement de date de référence comptable</p> <p>Si l'émetteur a modifié sa date de référence comptable durant la période pour laquelle des informations financières historiques sont exigées, les informations financières historiques auditées couvrent une période de 24 mois au moins, ou toute la période d'activité de l'émetteur si celle-ci est plus courte.</p>	Sans Objet	Sans Objet
<p>11.1.3 Normes comptables</p> <p>Les informations financières doivent être établies conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées dans l'Union conformément au règlement (CE) no 1606/2002.</p> <p>Si le règlement (CE) no 1606/2002 n'est pas applicable, les informations financières doivent être établies en conformité avec:</p> <p>(a) les normes comptables nationales d'un État membre pour les émetteurs de l'EEE, ainsi que le prévoit la directive 2013/34/UE; ou</p> <p>(b) les normes comptables nationales d'un pays tiers équivalentes au règlement (CE) no 1606/2002 pour les émetteurs des pays tiers. Si les normes comptables nationales du pays tiers ne sont pas équivalentes au règlement (CE) no 1606/2002, les états financiers doivent être retraités conformément au règlement.</p>	Pages 155 à 185	Pages 139 à 182
<p>11.1.4 Changement de référentiel comptable</p> <p>Les dernières informations financières historiques auditées, contenant des informations comparatives pour l'année précédente, doivent être établies et présentées sous une forme correspondant au référentiel comptable qui sera retenu pour la prochaine publication des états financiers annuels de l'émetteur.</p> <p>Les changements au sein du référentiel comptable existant de l'émetteur ne nécessitent pas que les états financiers audités soient retraités. Toutefois, si l'émetteur a l'intention d'adopter un nouveau référentiel comptable dans les prochains états</p>	Sans Objet	Sans Objet

financiers qu'il publiera, les états financiers du dernier exercice doivent être établis et audités conformément au nouveau cadre.		
11.1.5 Lorsque les informations financières auditées sont établies conformément à des normes comptables nationales, les informations financières exigées au titre de la présente rubrique doivent inclure au minimum: a) Bilan b) Compte de résultat c) Engagements hors bilan d) Méthodes comptables et notes explicatives	Sans Objet Sans Objet Sans Objet Sans Objet	Sans Objet Sans Objet Sans Objet Sans Objet
11.1.6 États financiers consolidés Si l'émetteur établit ses états financiers annuels aussi bien sur une base individuelle que sur une base consolidée, inclure au moins les états financiers annuels consolidés dans le document d'enregistrement.	Pages 155 à 185	Pages 139 à 182
11.1.7 Date des dernières informations financières La date du bilan du dernier exercice pour lequel les états financiers ont été audités ne peut remonter à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement.	Page 155	Page 139
11.2 Informations financières intermédiaires et autres	Sans Objet	Sans Objet
11.3 Audit des informations financières annuelles historiques		
11.3.1 Les informations financières annuelles historiques doivent faire l'objet d'un audit indépendant. Le rapport d'audit doit être élaboré conformément à la directive 2006/43/EC et au règlement (UE) no 537/2014. Lorsque la directive 2006/43/EC et le règlement (UE) no 537/2014 ne s'appliquent pas, les informations financières historiques doivent être auditées ou faire l'objet d'une mention indiquant si, aux fins du document d'enregistrement, elles donnent une image fidèle, conformément aux normes d'audit applicables dans un État membre ou à une norme équivalente.	Pages 191 à 196	Pages 1 à 6 (entre pages 150 à 151 et 182 à 183)
11.3.1a Lorsque les rapports d'audit sur les informations financières historiques n'ont pas été délivrés par les commissaires aux comptes ou	Sans Objet	Sans Objet

contiennent des réserves, des modifications d'avis, des limitations de responsabilité ou des observations, des explications doivent être fournies sur ces réserves, modifications, limitations ou observations qui doivent être intégralement reproduites.		
11.3.2 Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été auditées par les contrôleurs légaux.	Sans Objet	Sans Objet
11.3.3 Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers audités de l'émetteur, indiquer la source des données et préciser que celles-ci n'ont pas été auditées.	Sans Objet	Sans Objet

DESCRIPTION DE L'ÉMETTEUR

La section « *Description de l'Emetteur* » du Prospectus de Base fait l'objet des modifications décrites ci-après.

1. Le dernier paragraphe du paragraphe (b) « *Investissements financiers* » du paragraphe 1.2 « *Investissements* » figurant à la page 145 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 31 décembre 2022, l'ensemble des actifs financiers composant la réserve de liquidité s'élevaient à 2 192 millions d'euros. »

2. Le septième paragraphe du paragraphe (a) « *Contexte général* » du paragraphe 2.3 « *Marché* » du paragraphe 2 « *Aperçu des activités* » de la section « *Description de l'Emetteur* » figurant à la page 148 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 5 avril 2023, les 618 membres de l'AFL se décomposent de la manière suivante :

- 6 régions ;
- 12 départements
- 449 communes ; et
- 132 groupements dont : 14 métropoles, 6 EPT, 5 communautés urbaines, 31 communautés d'agglomération, 48 communautés de communes et 28 syndicats. »

3. Le dernier paragraphe du paragraphe (i) « *Un octroi de crédit plafonné et indexé sur la qualité de signature du Membre* » du paragraphe (a) « *Le Crédit Moyen-Long Terme* » du paragraphe 2.6 « *Politique d'octroi* » du paragraphe 2 « *Aperçu des activités* » de la section « *Description de l'Emetteur* » figurant à la page 153 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 31 décembre 2022, l'encours total des Crédits Moyen-Long Terme selon le référentiel IFRS, s'élevait à 4 690 millions euros. »

4. Dans le tableau présentant la composition du Conseil de surveillance de l'Emetteur figurant au paragraphe (b) « *Composition du Conseil de surveillance* » du paragraphe 5.1 « *Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance* » de la section 5 intitulée « *Organes d'administration, de direction et de surveillance* » figurant aux pages 165 à 169 du Prospectus de Base, la ligne suivante est ajoutée :

Madame Sophie Souliac Née le 30 avril 1970 à Argenteuil (95) Membre indépendant	Membre du Conseil de surveillance Membre du Comité d'audit et des risques 112 rue Garibaldi, 69006 Lyon	Néant	Directrice Générale, Hiram Finance France
Monsieur Julien Denormandie Né le 14 août 1980 à Cahors (46) Membre indépendant	Membre du Conseil de surveillance Membre du Comité stratégique 112 rue Garibaldi, 69006 Lyon	Néant	Chief Impact Officier, SWEEP Président, HMAGi SASU Administrateur, Fleximmo

5. Le paragraphe 5.2 « Conflit d'intérêts » de la section 5 intitulée « Organes d'administration, de direction et de surveillance » figurant aux pages 169 et 170 du Prospectus de Base est mis à jour de la manière suivante à la suite des nominations de Madame Sophie Souliac et Monsieur Julien Denormandie :

« A la connaissance de l'Emetteur, il n'existe pas de conflit actuel ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'Emetteur, des personnes visées au paragraphe 5.1 de la présente section « *Description de l'Emetteur* » et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il convient néanmoins de noter que, parmi les membres du Conseil de surveillance qui ne sont pas qualifiés d'indépendants au regard des dispositions de son règlement intérieur, certains peuvent être considérés comme proches du secteur des Collectivités, qui peuvent à la fois constituer la base actionnariale de la ST et la clientèle de l'Emetteur. Afin d'assurer une totale autonomie de gestion de l'Emetteur, ses statuts disposent que le nombre de membres indépendants au sein du Conseil de surveillance doit représenter plus de la moitié de ses membres. De plus, le Conseil de surveillance a adopté une Charte de déontologie et une politique de gestion des conflits d'intérêts, impliquant notamment une déclaration préalable de tout risque potentiel de conflit d'intérêts. »

6. Le paragraphe 10.1 « *Capital social* » de la section 10 intitulée « *Informations complémentaires* » figurant à la page 183 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Le 14 mars 2023, l'Emetteur a clôturé une 35^{ème} augmentation de capital. A l'issue de cette augmentation de capital, le capital social de l'Emetteur s'élève à deux cent dix millions six cent mille (210.600.000) euros, divisé en deux millions cent six mille (2.106.000) actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie. »

7. Le paragraphe 10.2 « *Dettes représentées par un titre* » de la section 10 intitulée « *Informations complémentaires* » figurant à la page 183 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 31 décembre 2022, le montant des dettes représentées par un titre de l'Emetteur, selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, s'élevait à 6 589 millions d'euros. Entre le 31 décembre 2022 et le 5 avril 2023, l'Emetteur a procédé à 5 émissions obligataires pour un montant total en principal de 1 069 millions d'euros. »

8. Le sous-paragraphe (i) intitulé « *ratio de solvabilité* » du paragraphe intitulé (a) « *Principes* » de la sous-section 11.3 « *Exigences en capital et en liquidité de l'Emetteur* » dans la section 11 « *Gestion Opérationnelle* » figurant aux pages 187 et 188 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Pour les besoins du calcul le dénominateur du ratio est composé des trois éléments suivants :

- le risque de crédit est calculé en méthode standard ;
- le risque de marché est non applicable dans le cadre de l'Emetteur du fait de l'absence de portefeuille de transaction ; et
- le risque opérationnel est calculé en approche de base.

Au 31 décembre 2022, l'exigence prudentielle de fonds propres totale notifiée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution applicable au Groupe Agence France Locale s'élève à 9,25% :

- l'exigence minimale de 8% ;

- une exigence de fonds propres additionnelle, dite de Pilier 2, de 1,25%.

En complément, le Groupe AFL est tenu en principe de détenir des fonds propres lui permettant de respecter l'exigence relative au coussin de conservation des fonds propres fixée à 2,5%.

Enfin le 6 janvier 2022, le Haut Conseil de stabilité financière a décidé de maintenir le niveau de coussin de fonds propres contracycliques applicable aux expositions françaises à 0%, niveau inchangé depuis le 2 avril 2020. Ce taux augmentera au niveau de 0,5% le 7 avril 2023 et passera à 1% le 2 janvier 2024. L'AFL détient les fonds propres nécessaires pour absorber ces hausses.

Avec un ratio de solvabilité de 15,57% au 31 décembre 2022, le Groupe Agence France Locale dépasse les exigences prudentielles applicables. Depuis sa création, l'Emetteur s'impose une limite de ratio de solvabilité à 12,5%, supérieure aux exigences prudentielles.

Les exigences prudentielles de l'Emetteur sont suivies au niveau de l'Emetteur pour ce qui concerne les exigences portant sur la liquidité et au niveau consolidé pour ce qui est des exigences portant sur la liquidité ainsi que pour les exigences portant sur les fonds propres. »

6. Le dernier paragraphe du sous-paragraphe (ii) intitulé « ratio de levier » du paragraphe intitulé (a) « Principes » de la sous-section 11.3 « Exigences en capital et en liquidité de l'Emetteur » dans la section 11 « Gestion Opérationnelle » figurant à la page 188 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« L'AFL est reconnue éligible au statut d'établissement de crédit public de développement, autorisant la déduction des créances sur des administrations centrales, régionales ou locales ou sur des entités du secteur public en lien avec des investissements publics, du dénominateur du ratio, en conséquence le ratio de levier pour le Groupe Agence France Locale s'élève à 7,81% au 31 décembre 2022. Sur la base de la méthodologie actuelle applicable aux établissements de crédit, le ratio de levier du Groupe s'élève à la même date à 2,47. »

9. Le dernier paragraphe du paragraphe (b) intitulé « Exigences en liquidité » de la sous-section 11.3 « Exigences en capital et en liquidité de l'Emetteur » dans la section 11 « Gestion Opérationnelle » figurant aux pages 188 et 189 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 31 décembre 2022, le ratio LCR à s'élevait à 500% et le ratio NSFR à 144%. »

10. Le deuxième paragraphe de la sous-section 11.4 « Schéma organisationnel retenu » figurant à la page 189 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 31 décembre 2022, les effectifs de l'Emetteur sont composés de 42 salariés. »

DESCRIPTION DES GARANTS ET DU MÉCANISME DE GARANTIE

La section « *Description des garanties et du mécanisme de garantie* » du Prospectus de Base fait l'objet des modifications décrites ci-après.

1. Le quatrième paragraphe du paragraphe (a) « *Principe* » de la sous-section 1.1 « *Garantie Membre* » de la section « *Description des Garants et du Mécanisme de Garantie* » figurant aux pages 193 et 194 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 31 décembre 2022, l'encours total des Crédits Moyen-Long Terme, selon le référentiel IFRS, s'élevait à 4 690 millions d'euros. »

2. Le septième paragraphe du paragraphe (b) « *Principales stipulations* » de la sous-section 1.1 « *Garantie Membre* » de la section « *Description des Garants et du Mécanisme de Garantie* » figurant aux pages 203 et 204 du Prospectus de Base et la « *Liste des montants maximum garantis par chaque Membre au 28 septembre 2022* » figurant aux pages 194 à 246 du Prospectus de Base sont supprimés dans leur globalité et remplacés comme suit :

« Au 31 March 2023, le montant total des encours garantis par chaque Membre s'élevait à 5 486 922 987,34 euros.

Liste des montants maximum garantis par chaque Membre au 31 March 2023

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
NANTES METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	244400404	2014-1	22 250 000,01 €	0,44%	22 250 000,01 €	0 €	A l'attention de Madame le Président 11 Avenue Carnot 44000 Nantes
NANTES METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	244400404	2016-1	137 933 333,41 €	2,75%	137 933 333,41 €	0 €	A l'attention de Madame le Président 11 Avenue Carnot 44000 Nantes
SAINT-NAZAIRE	COMMUNE	214401846	2014-1	1 000 000,00 €	0,02%	1 000 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville Place François Blancho BP 416 4606 Saint-Nazaire
SAINT-NAZAIRE	COMMUNE	214401846	2016-1	20 821 023,53 €	0,42%	20 821 023,53 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville Place François Blancho BP 416 44606 Saint-Nazaire
REGION PAYS DE LA LOIRE	REGION	234400034	2014-1	28 556 355,50 €	0,57%	28 556 355,50 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Région 1 rue de la Loire 44966 Nantes Cedex 9
REGION PAYS DE LA LOIRE	REGION	234400034	2016-1	113 035 087,79 €	1,66%	113 035 087,79 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Région 1 rue de la Loire 44966 Nantes Cedex 9

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
NANTES	COMMUNE	214401093	2014-1	4 833 333,23 €	0,10%	4 833 333,23 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire 11 Avenue Carnot 44000 Nantes
NANTES	COMMUNE	214401093	2016-1	56 709 013,79 €	1,13%	56 709 013,79 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire 11 Avenue Carnot 44000 Nantes
TOULOUSE METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	243100518	2014-1	20 666 666,57 €	0,41%	20 666 666,57 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 6 rue René Leduc BP 35821 31505 Toulouse Cedex 5
TOULOUSE METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	243100518	2016-1	126 597 538,29 €	2,53%	126 597 538,29 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 6 rue René Leduc BP 35821 31505 Toulouse Cedex 5
STRASBOURG EUROMETROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	246700488	2014-1	26 333 333,14 €	0,53%	26 333 333,14 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 1 parc de l'Etoile 67076 Strasbourg Cedex
STRASBOURG EUROMETROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	246700488	2016-1	119 033 333,62 €	1,58%	119 033 333,62 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 1 parc de l'Etoile 67076 Strasbourg Cedex
PUJO	COMMUNE	216503722	2014-1	60 000,00 €	0,00%	60 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire 1 place de la Mairie 65500 Pujo
FLOURENS	COMMUNE	213101843	2014-1	499 999,90 €	0,01%	499 999,90 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire Hôtel de Ville Place de la Mairie 31130 Florens
FLOURENS	COMMUNE	213101843	2016-1	558 563,44 €	0,01%	558 563,44 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire Hôtel de Ville Place de la Mairie 31130 Florens
NOYON	COMMUNE	216004655	2016-1	6 823 234,74 €	0,14%	6 823 234,74 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville Place de l'Hôtel de Ville BP 30158 60406 Noyon Cedex
MARSEILLE	COMMUNE	211300553	2016-1	141 870 196,94 €	2,83%	141 870 196,94 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville Quai du Port 13233 Marseille Cedex 20

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
LE BOUSCAT	COMMUNE	213300692	2014-1	241 666,77 €	0,00%	241 666,77 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire BP 20045 33491 Le Bouscat Cedex
LE BOUSCAT	COMMUNE	213300692	2016-1	8 121 666,74 €	0,16%	8 121 666,74 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire BP 20045 33491 Le Bouscat Cedex
CHAMBERY METROPOLE CŒUR DES BAUGES	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200069110	2014-1	4 393 750,00 €	0,09%	4 393 750,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 106, Allée des Blachères 73026 Chambéry Cedex
CHAMBERY METROPOLE CŒUR DES BAUGES	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200069110	2016-1	33 849 666,67 €	0,68%	33 787 083,06 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 106, Allée des Blachères 73026 Chambéry Cedex
DUNKERQUE GRAND LITTORAL COMMUNAUTE URBAINE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	245900428	2014-1	6 375 000,00 €	0,13%	6 375 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Pertuis de la Marine BP 85530 59386 Dunkerque Cedex 1
DUNKERQUE GRAND LITTORAL COMMUNAUTE URBAINE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	245900428	2016-1	67 984 766,67 €	1,32%	67 863 271,34 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Pertuis de la Marine BP 85530 59386 Dunkerque Cedex 1
CRETEIL	COMMUNE	219400280	2016-1	32 938 750,09 €	0,66%	32 938 750,09 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Député-Maire Hôtel de Ville Place Salvador Allende 94010 Créteil Cedex
GONESSE	COMMUNE	219502770	2014-1	1 033 333,43 €	0,02%	1 033 333,43 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Député-Maire 66 rue de Paris BP 10060 95503 Gonesse Cedex
GONESSE	COMMUNE	219502770	2016-1	12 700 950,00 €	0,25%	12 700 950,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Député-Maire 66 rue de Paris BP 10060 95503 Gonesse Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE FENSCH	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	245701222	2016-1	12 351 108,89 €	0,25%	12 351 108,89 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté 10 rue de Wendel BP 20176 57705 Hayange Cedex
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU GARON	COMMUNAUTE DE COMMUNES	246900757	2014-1	1 752 461,38 €	0,03%	1 752 461,38 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
								Parc d'activités de Sacuny 262 rue Barthélémy Thimonnier 69530 Brignais
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU GARON	COMMUNAUTE DE COMMUNES	246900757	2016-1	2 243 561,16 €	0,04%	2 243 561,16 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Parc d'activités de Sacuny 262 rue Barthélémy Thimonnier 69530 Brignais
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS	COMMUNAUTE DE COMMUNES	246000756	2016-1	3 454 693,88 €	0,07%	3 454 693,88 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Espace Inovia – Bât 9 1435 bld Cambronne 60400 Noyon
BALARUC-LES-BAINS	COMMUNE	213400237	2016-1	4 749 318,01 €	0,09%	4 749 318,01 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville BP 1 34540 Balaruc-les-Bains
BOURG-ARGENTAL	COMMUNE	214200230	2014-1	160 330,50 €	0,00%	160 330,50 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville BP 10 42220 Bourg-Argental
BOURG-ARGENTAL	COMMUNE	214200230	2016-1	292 000,00 €	0,01%	292 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville BP 10 42220 Bourg-Argental
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	DEPARTEMENT	229102280	2016-1	133 209 090,95 €	2,46%	133 209 090,95 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel du Département Boulevard de France 91012 Evry Cedex
METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200054807	2014-1	13 441 666,57 €	0,27%	13 441 666,57 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Le Pharo 58 Boulevard Charles Livon 13007 Marseille
METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200054807	2016-1	166 443 375,81 €	2,30%	166 443 375,81 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Le Pharo 58 Boulevard Charles Livon 13007 Marseille
PLOUZANE	COMMUNE	212902126	2014-1	200 000,00 €	0,00%	200 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville Place Anjela Duval 29280 Plouzané

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
DOMERAT	COMMUNE	210301016	2016-1	1 589 227,00 €	0,03%	1 589 227,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 7 rue du Treignat 03410 Domérat
USSON-EN-FOREZ	COMMUNE	214203184	2014-1	580 780,00 €	0,01%	580 780,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place de l'Eglise 42550 Usson-en-Forez
GRENOBLE	COMMUNE	213801855	2014-1	2 574 903,00 €	0,05%	2 574 903,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville 11 boulevard Jean Pain 38021 Grenoble Cedex 1
GRENOBLE	COMMUNE	213801855	2016-1	61 109 226,74 €	1,02%	61 109 226,74 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville 11 boulevard Jean Pain 38021 Grenoble Cedex 1
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	245900410	2014-1	7 000 000,00 €	0,14%	7 000 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté, 1 Rue du Ballon, BP 749 59034 Lille Cedex
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	245900410	2016-1	149 787 408,33 €	2,11%	149 783 507,41 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté, 1 Rue du Ballon, BP 749 59034 Lille Cedex
SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX	COMMUNE	214002735	2016-1	2 137 500,00 €	0,03%	2 137 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 47 Place Oyon 40390 Saint-Martin-de-Seignanx
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND PERIGUEUX	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200040392	2014-1	539 814,46 €	0,01%	539 814,46 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 1 boulevard Lakanal BP 70171 24019 Périgueux Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND PERIGUEUX	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200040392	2016-1	46 251 232,72 €	0,92%	46 251 232,72 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 1 boulevard Lakanal BP 70171 24019 Périgueux Cedex
METROPOLE DU GRAND NANCY	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	245400676	2014-1	6 800 000,05 €	0,14%	6 800 000,05 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 22-24 viaduc Kennedy CO 80036 54035 Nancy Cedex
METROPOLE DU GRAND NANCY	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE	245400676	2016-1	92 550 864,17 €	1,45%	91 952 081,63 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 22-24 viaduc Kennedy CO 80036 54035 Nancy Cedex

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
	(EPCI) A FISCALITE PROPRE							
SAINT-DENIS	COMMUNE	219300662	2016-1	53 355 082,81 €	1,06%	53 355 082,81 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 2 place Victor Hugo BP 269 93205 Saint-Denis Cedex
AMIENS METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	248000531	2016-1	82 797 587,06 €	1,65%	82 797 587,06 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Place de l'Hôtel de Ville BP 2720 80027 Amiens Cedex
COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	240800821	2014-1	278 200,00 €	0,01%	278 200,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 29 rue Méhul 08600 Givet
COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	240800821	2016-1	753 457,38 €	0,02%	753 457,38 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 29 rue Méhul 08600 Givet
BREST	COMMUNE	212900195	2014-1	1 100 000,09 €	0,02%	1 100 000,09 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 2 rue Frézier 29200 Brest
BREST METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	242900314	2014-1	3 849 999,91 €	0,08%	3 849 999,91 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté 24 r Coat ar Guéven CS 73826 29238 Brest Cedex 2
BREST METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	242900314	2016-1	19 356 214,72 €	0,39%	19 356 214,72 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté 24 r Coat ar Guéven CS 73826 29238 Brest Cedex 2
ROQUESERIERE	COMMUNE	213104599	2014-1	206 666,57 €	0,00%	206 666,57 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 102, Grande Rue Tolosane 31380 Roquesérière
ROQUESERIERE	COMMUNE	213104599	2016-1	250 000,00 €	0,01%	250 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 102, Grande Rue Tolosane 31380 Roquesérière
VINCENNES	COMMUNE	219400801	2016-1	10 558 333,34 €	0,21%	10 558 333,34 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de ville, 53 bis rue de Fontenay BP 123 94304 Vincennes Cedex

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	240700864	2014-1	318 750,00 €	0,01%	318 750,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président La Marjolaine, Place Georges Courtial BP 49,07700 Bourg Saint Andéol
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	240700864	2016-1	1 473 053,82 €	0,03%	1 473 053,82 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président La Marjolaine, Place Georges Courtial BP 49,07700 Bourg Saint Andéol
THIL	COMMUNE	210104188	2014-1	77 082,66 €	0,00%	77 082,66 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, 340, Rue de la Mairie 01120 Thil
BEYNAC ET CAZENAC	COMMUNE	212400402	2014-1	637 500,00 €	0,01%	637 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Le Bourg, 24220 Beynac et Cazenac
BEYNAC ET CAZENAC	COMMUNE	212400402	2016-1	580 015,26 €	0,01%	580 015,26 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Le Bourg, 24220 Beynac et Cazenac
MACON	COMMUNE	217102706	2014-1	206 666,63 €	0,00%	206 666,63 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Quai Lamartine, 71018 Macon Cedex
MACON	COMMUNE	217102706	2016-1	16 473 475,21 €	0,33%	16 473 475,21 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Quai Lamartine, 71018 Macon Cedex
PONT D'AIN	COMMUNE	210103040	2014-1	637 216,57 €	0,01%	637 216,57 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 7 Rue Louise de Savoie, 01160 Pont-d'Ain
PONT D'AIN	COMMUNE	210103040	2016-1	2 959 573,02 €	0,06%	2 945 989,41 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 7 Rue Louise de Savoie, 01160 Pont-d'Ain
VENDOME	COMMUNE	214102691	2014-1	1 291 666,57 €	0,03%	1 291 666,57 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Parc Ronsard, BP 20107 41106 Vendôme Cedex
VENDOME	COMMUNE	214102691	2016-1	4 096 666,72 €	0,08%	4 096 666,72 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Parc Ronsard, BP 20107 41106 Vendôme Cedex

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
WITTENHEIM	COMMUNE	216803767	2016-1	3 400 988,54 €	0,07%	3 400 988,54 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place des malgré-Nous, BP 29 68272 Wittenheim Cedex
LANNION	COMMUNE	212201131	2016-1	2 675 000,02 €	0,05%	2 675 000,02 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place du Général Leclerc, BP 30344 22303 Lannion Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS AGGLOPOLYS	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200030385	2014-1	2 550 000,00 €	0,05%	2 550 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Ville, 9 Place Saint-Louis 41012 Blois Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS AGGLOPOLYS	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200030385	2016-1	8 751 110,72 €	0,17%	8 751 110,72 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Ville, 9 Place Saint-Louis 41012 Blois Cedex
VILLEURBANNE	COMMUNE	216902668	2016-1	25 171 330,59 €	0,50%	25 171 330,59 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place Lazare Goujou, (Annexe 52 rue Racine) BP 65051 69601 Villeurbanne Cedex
BORDEAUX METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	243300316	2014-1	3 250 000,00 €	0,06%	3 250 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex
BORDEAUX METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	243300316	2016-1	163 499 999,99 €	3,26%	163 499 999,99 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex
METROPOLE DU GRAND LYON	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200046977	2014-1	42 243 073,15 €	0,84%	42 243 073,15 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté, 20 Rue du Lac, BP 3103 69399 Lyon Cedex 03
METROPOLE DU GRAND LYON	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200046977	2016-1	72 763 345,49 €	1,45%	72 763 345,49 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de Communauté, 20 Rue du Lac, BP 3103 69399 Lyon Cedex 03
ANCENIS	COMMUNE	214400038	2014-1	1 187 500,00 €	0,02%	1 187 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place du Maréchal Foch, BP 217, 44156 Ancenis Cedex
PLAINE COMMUNE	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT)	200057867	2014-1	12 141 666,86 €	0,24%	12 141 666,86 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 21, Avenue Jules Rimet, 93218 Saint Denis Cedex
PLAINE COMMUNE	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT)	200057867	2016-1	135 711 957,29 €	1,49%	135 711 957,29 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 21, Avenue Jules Rimet, 93218 Saint Denis Cedex

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE RIVES DE L'AIN - PAYS DU CERDON	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200029999	2014-1	461 448,14 €	0,01%	461 448,14 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Place de l'Hôtel de Ville, BP 15, 01640 Jujurieux
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE RIVES DE L'AIN - PAYS DU CERDON	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200029999	2016-1	244 900,00 €	0,00%	242 686,28 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Place de l'Hôtel de Ville, BP 15, 01640 Jujurieux
PERTUIS	COMMUNE	218400893	2016-1	4 940 555,61 €	0,10%	4 940 555,61 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Rue Voltaire, BP 37, 84121 Pertuis Cedex
CLERMONT-FERRAND	COMMUNE	216301135	2014-1	1 955 700,00 €	0,04%	1 955 700,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 10 Rue Philippe Marcombes, BP 60, 63002 Clermont-Ferrand Cedex 1
CLERMONT-FERRAND	COMMUNE	216301135	2016-1	28 535 555,92 €	0,57%	28 535 555,92 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 10 Rue Philippe Marcombes, BP 60, 63002 Clermont-Ferrand Cedex 1
CLERMONT-AUVERGNE METROPOLE	COMMUNE	216301135	2016-1	38 503 500,00 €	0,77%	38 446 518,34 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 10 Rue Philippe Marcombes, BP 60, 63002 Clermont-Ferrand Cedex 1
SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	COMMUNE	218502268	2016-1	5 036 205,19 €	0,10%	5 002 264,17 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place de l'Eglise, BP 49,85270 Saint-Hilaire- de-Riez
COMMUNAUTE URBAINE DU CREUSOT MONTCEAU	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	247100290	2014-1	1 975 000,00 €	0,04%	1 975 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Château de la Verrerie, Rue Maréchal Leclerc, BP 69, 71206 Le Creusot Cedex
COMMUNAUTE URBAINE DU CREUSOT MONTCEAU	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	247100290	2016-1	25 332 863,62 €	0,51%	25 332 863,62 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Château de la Verrerie, Rue Maréchal Leclerc, BP 69, 71206 Le Creusot Cedex
LONGVIC	COMMUNE	212103550	2014-1	533 333,24 €	0,01%	533 333,24 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Allée de la Mairie, 21600 Longvic

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
LONGVIC	COMMUNE	212103550	2016-1	611 866,66 €	0,01%	611 866,66 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Allée de la Mairie, 21600 Longvic
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS	COMMUNAUTE DE COMMUNES	248200057	2014-1	1 593 750,00 €	0,03%	1 593 750,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, ZI de Meaux, 82300 Caussade
MORHANGE	COMMUNE	215704834	2014-1	118 750,00 €	0,00%	118 750,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place Bérot, BP 32 57341 Morhange Cedex
MORHANGE	COMMUNE	215704834	2016-1	1 291 527,72 €	0,03%	1 291 527,72 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place Bérot, BP 32 57341 Morhange Cedex
SAINT SAUVEUR EN RUE	COMMUNE	214202871	2014-1	76 500,00 €	0,00%	76 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place du 8 Mai 1945, 42220 St-Sauveur-en-Rue
SAINT SAUVEUR EN RUE	COMMUNE	214202871	2016-1	2 277 711,24 €	0,05%	2 277 711,24 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place du 8 Mai 1945, 42220 St-Sauveur-en-Rue
GUETHARY	COMMUNE	216402495	2014-1	186 666,76 €	0,00%	186 666,76 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 450 Avenue du Général de Gaulle, BP 23 64210 Guéthary
GUETHARY	COMMUNE	216402495	2016-1	1 386 356,42 €	0,03%	1 386 356,42 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 450 Avenue du Général de Gaulle, BP 23 64210 Guéthary
METZ	COMMUNE	21574636	2014-1	3 433 842,53 €	0,07%	3 433 842,53 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place d'Armes, BP 21025 57036 Metz Cedex 01
METZ	COMMUNE	21574636	2016-1	54 843 337,11 €	1,00%	54 843 337,11 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place d'Armes, BP 21025 57036 Metz Cedex 01
PONT DE BEAUVOISIN	COMMUNE	217302041	2014-1	392 698,27 €	0,01%	392 698,27 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 21 Rue de l'Hôtel de Ville, 73330 Le Pont-de-Beauvoisin

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
GONFARON	COMMUNE	218300671	2014-1	334 100,00 €	0,01%	334 100,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, 1 Avenue du 8 mai 1945, 83590 Gonfaron
GONFARON	COMMUNE	218300671	2016-1	124 666,72 €	0,00%	124 666,72 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, 1 Avenue du 8 mai 1945, 83590 Gonfaron
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200023414	2014-1	6 672 676,79 €	0,13%	6 672 676,79 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 14 Bis avenue Pasteur, CS 50589 76006 ROUEN CEDEX
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200023414	2016-1	144 124 999,95 €	2,23%	144 065 162,36 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 14 Bis avenue Pasteur, CS 50589 76006 ROUEN CEDEX
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	COMMUNE	218301075	2014-1	1 300 000,00 €	0,03%	1 300 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, Rue Grande André Cabasse, 83520 Roquebrune-sur-Argens
ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS	COMMUNE	218301075	2016-1	8 162 198,73 €	0,16%	8 162 198,73 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, Rue Grande André Cabasse, 83520 Roquebrune-sur-Argens
ROQUEMAURE	COMMUNE	213002215	2016-1	3 546 252,29 €	0,07%	3 530 715,85 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, Place de la Mairie, 30150 Roquemaure
CRESSY-SUR-SOMME	COMMUNE	217101526	2014-1	133 091,11 €	0,00%	133 091,11 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, 8 Avenue de la Gare, 71760 Cressy-sur-Somme
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU WARNDT	COMMUNAUTE DE COMMUNES	245701164	2014-1	1 926 606,78 €	0,04%	1 926 606,78 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Rue de Carling, BP 20038, 57150 Creutzwald
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU WARNDT	COMMUNAUTE DE COMMUNES	245701164	2016-1	1 707 215,56 €	0,03%	1 707 215,56 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Rue de Carling, BP 20038, 57150 Creutzwald
ANZIN	COMMUNE	215900143	2014-1	409 333,24 €	0,01%	409 333,24 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, Place Roger Salengro, 59410 Anzin

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
ANZIN	COMMUNE	215900143	2016-1	2 203 611,62 €	0,04%	2 203 611,62 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, Place Roger Salengro, 59410 Anzin
IZIER	COMMUNE	212103204	2014-1	212 000,00 €	0,00%	212 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville, 1 Place de la Mairie, 21110 Izier
AUSSONNE	COMMUNE	213100324	2014-1	384 999,91 €	0,01%	384 999,91 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire Mairie, Place de la Mairie, 31840 Aussone
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MORLAIX COMMUNAUTE	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	242900835	2016-1	6 241 666,92 €	0,12%	6 241 666,92 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 2 B Voie d'accès au Port, BP 97121, 29671 Morlaix Cedex
PEYRIGNAC	COMMUNE	212403240	2016-1	75 480,95 €	0,00%	75 480,95 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Place de la Mairie, Le Bourg, 24210 Peyrignac
GROSBOIS-EN-MONTAGNE	COMMUNE	212103105	2016-1	61 425,09 €	0,00%	61 425,09 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 4 Rue Anjorant, 21540 Grosbois-en-Montagne
AUBRIVES	COMMUNE	210800264	2016-1	728 743,34 €	0,01%	728 743,34 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Louis Debette, 08320 Aubrives
ROQUEFORT-SUR-SOULZON	COMMUNE	211202031	2016-1	2 565 693,42 €	0,05%	2 565 693,42 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg, 12250 Roquefort-sur-Soulzon
CYSOING	COMMUNE	215901687	2016-1	3 216 582,90 €	0,06%	3 216 582,90 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 Place de la République, 59830 Cysaing
COLLONGES-LES-PREMIERES	COMMUNE	212101836	2016-1	233 595,36 €	0,00%	233 595,36 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Rue de Beire le Fort, 21110 Collonges-lès-Premières
SAINT-PIERRE ET MIQUELON	COLLECTIVITE TERRITORIALE	229750013	2016-1	18 544 270,57 €	0,37%	18 544 270,57 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 2 Place Monseigneur François Maurer B,P, 4208

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
								97500 Saint-Pierre et Miquelon
RICHARDMENIL	COMMUNE	215404591	2016-1	3 476 875,00 €	0,07%	3 476 875,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 68 Rue de Nancy, 54630 Richardménil
SAINTE-EUPHEMIE	COMMUNE	210103537	2016-1	621 927,17 €	0,01%	621 927,17 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 300 Rue de la Mairie, 01600 Sainte-Euphémie
CHIROLS	COMMUNE	210700654	2016-1	219 690,40 €	0,00%	219 690,40 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Le village, 07380 Chirols
ALENÇON	COMMUNE	216100016	2016-1	7 210 995,93 €	0,14%	7 210 995,93 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place du Maréchal Foch 61014 Alençon Cedex
VITRAC	COMMUNE	212405872	2016-1	637 902,32 €	0,01%	637 902,32 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Marc Tréfeil 24200 Vitrac
BOURGOIN-JALLIEU	COMMUNE	213800535	2016-1	2 577 500,00 €	0,05%	2 577 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Rue de l'Hôtel de ville 38307 Bourgoin-Jallieu
PLAILLY	COMMUNE	216004887	2016-1	1 233 333,18 €	0,02%	1 233 333,18 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 15 Rue de Paris, BP 21 60128 Plailly
DEPARTEMENT DE LA MEUSE	DEPARTEMENT	225500016	2016-1	46 084 569,37 €	0,92%	45 451 845,81 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel du Département Place Pierre François Gossin BP 514 55012 Bar le Duc Cedex
PUY-SAINT-GULMIER	COMMUNE	216302927	2016-1	402 500,00 €	0,01%	402 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg, 63470 Puy-Saint-Gulmier
COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	200033579	2016-1	16 765 490,89 €	0,33%	16 765 490,89 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président La Citadelle, Bld du Général de Gaulle, CS 10345, 62026 Arras Cedex
TART L'ABBAYE	COMMUNE	212106215	2016-1	66 145,04 €	0,00%	66 145,04 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 7 rue des Bernardines, 21110 Tart l'Abbaye

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
AMIENS	COMMUNE	218000198	2016-1	20 625 426,57 €	0,41%	20 625 426,57 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire Place de l'Hôtel de Ville BP 2720 80027 Amiens Cedex
LESNEVEN	COMMUNE	212901243	2016-1	1 475 000,00 €	0,03%	1 475 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire 8 place du Château CS 590089, 29260 Lesneven
LES VOIVRES	COMMUNE	218805208	2016-1	116 666,75 €	0,00%	116 666,75 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 56 Le Village 88240 Les Voivres
LES SORINIERES	COMMUNE	214401986	2016-1	4 818 529,68 €	0,10%	4 818 529,68 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 49 rue Georges Clémenceau 44840 Les Sorinières
VERNON	COMMUNE	212706816	2016-1	10 626 268,55 €	0,21%	10 594 164,09 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place Barette BP 903 27207 Vernon cedex
GRANDVILLIERS	COMMUNE	216002832	2016-1	513 572,86 €	0,01%	513 572,86 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place Barbier BP 24 60210 Grandvilliers
DEPARTEMENT DE L'AISNE	DEPARTEMENT	220200026	2016-1	114 565 833,29 €	1,98%	114 565 833,29 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 2 rue Paul Doumer 02013 LAON Cedex
PONTAUMUR	COMMUNE	216302836	2016-1	90 215,79 €	0,00%	90 215,79 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 8 Avenue du Marronnier 63380 Pontaumur
SAILLY-LEZ-LANNOY	COMMUNE	215905225	2016-1	995 000,00 €	0,02%	995 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 10 rue de la Mairie 59390 Saily-Lez-Lannoy
BORDEAUX	COMMUNE	213300635	2016-1	83 842 105,26 €	1,67%	83 842 105,26 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex
LE FERRE	COMMUNE	213501117	2016-1	116 666,75 €	0,00%	116 666,75 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 23 rue de Bretagne 35420 Le Ferré

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
GENNEVILLIERS	COMMUNE	219200367	2016-1	24 942 952,56 €	0,50%	24 942 952,56 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 177 Avenue Gabriel Péri 92237 Gennevilliers Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200067254	2016-1	73 646 587,02 €	1,41%	73 631 944,84 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Hôtel de France 2 Bis, Place Royale BP 547 64010 Pau Cedex
SAINT-MAURIN	COMMUNE	214702607	2016-1	13 333,36 €	0,00%	13 333,36 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire 1, Rue du 11 Novembre 47270 Saint-Maurin
BERNAY-VILBERT	COMMUNE	217700319	2016-1	112 513,82 €	0,00%	112 513,82 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 6, Place du Buteau 77540 Bernay-Vilbert
BAGNERES DE LUCHON	COMMUNE	213100423	2016-1	3 114 475,54 €	0,06%	3 114 475,54 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 25, Allée d'Etigny 31110 Bagnères de Luchon
PEUJARD	COMMUNE	213303217	2016-1	108 000,00 €	0,00%	108 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 8, Place Jean Jaurès 33240 Peujard
MISON	COMMUNE	210401238	2016-1	374 210,52 €	0,01%	374 210,52 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place Ernest Esclangon – Les Armands 04200 Mison
MONTIGNY-SUR-CHIERS	COMMUNE	215403783	2016-1	580 453,92 €	0,01%	580 453,92 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 3 Rue Albert-lehlen 54870 Montigny-sur Chiars
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	247200686	2016-1	5 218 885,32 €	0,08%	5 218 885,32 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 25 Rue Jean Courtois BP50061 72403 La Ferte-Bernard Cedex

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
ATTICHES	COMMUNE	215900226	2016-1	380 000,00 €	0,01%	380 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 45, Rue Jean Baptiste Collette 59551 Attiches
COMBLOUX	COMMUNE	217400837	2016-1	1 307 129,95 €	0,03%	1 307 129,95 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Hôtel de Ville 132 Route de la Mairie 74920 Combloux
VENEJAN	COMMUNE	213003429	2016-1	768 750,00 €	0,02%	768 750,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place de la Fontaine, 30200 Vénéjan
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MOSELLE ET MADON	COMMUNAUTE DE COMMUNES	245400171	2016-1	3 279 075,00 €	0,07%	3 279 075,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 145 Rue du Breuil 54230 Neuves-Maisons
BISCARROSSE	COMMUNE	214000465	2016-1	4 280 017,45 €	0,09%	4 280 017,45 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 149 Avenue du 14 Juillet, BP 40101 40601 Biscarrosse Cedex
COMPS	COMMUNE	213000896	2016-1	1 027 091,59 €	0,02%	1 027 091,59 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place Sadi Carnot, 30300 Comps
POMEROLS	COMMUNE	213402076	2016-1	3 308 333,41 €	0,07%	3 308 333,41 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place de la Mairie, 34810 Pomerols
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME	COMMUNAUTE DE COMMUNES	242600252	2016-1	9 665 449,96 €	0,19%	9 665 449,96 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Rue Henri Barbusse, BP 331 26402 Crest Cedex
BRY-SUR-MARNE	COMMUNE	219400157	2016-1	9 009 750,00 €	0,18%	9 009 750,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Grande Rue Charles de Gaulle, 94360 Bry-sur-Mame
MAIXE	COMMUNE	215403353	2016-1	155 483,27 €	0,00%	153 979,01 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire 9 Bis Rue Saint-Martin, 54370 Maixe

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
CRION	COMMUNE	215401472	2016-1	16 213,44 €	0,00%	16 213,44 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 12 Grande Rue, 54300 Crion
MONTREUIL	COMMUNE	219300480	2016-1	63 163 200,34 €	1,14%	63 038 200,34 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 2, Rue de Rosny, 93105 Montreuil Cedex
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU	COMMUNAUTE DE COMMUNES	243100732	2016-1	3 966 666,62 €	0,08%	3 966 666,62 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Place Bellegarde, 31380 Gragnague
SAINT JULIEN EN GENEVOIS	COMMUNE	217402437	2016-1	1 864 340,69 €	0,04%	1 864 340,69 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 1 Place du Général de Gaulle, BP 103 74160 Saint-Julien-en-Genevois
BESSANCOURT	COMMUNE	219500600	2016-1	308 333,41 €	0,01%	308 333,41 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Place du 30 Août, 95550 Bessancourt
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD	COMMUNAUTE DE COMMUNES	243000684	2016-1	855 000,00 €	0,02%	855 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 21 Bis, Avenue du Pont du Gard, 30210 Remoulins
MOUACOURT	COMMUNE	215408006	2016-1	8 800,00 €	0,00%	8 800,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire 6, Grande Rue, 54370 MOUACOURT
VAL-DE-LIVENNE	COMMUNE	213302672	2016-1	418 333,76 €	0,00%	418 333,76 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire 58 rue Léonce Planteur, 33 820 SAINT CAPRAIS EN BLAYE
SAINT ETIENNE DE BAIGORRY	COMMUNE	216404772	2016-1	1 033 333,30 €	0,02%	1 033 333,30 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire Le Bourg, 64430 SAINT ETIENNE DE BAIGORRY
POLYNESIE FRANCAISE	COLLECTIVITE TERRITORIALE	229870019	2016-1	89 051 458,36 €	1,78%	89 051 458,36 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, Avenue Pouvanaa Oopa BP 2551 98713 PAPEETE

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
YOUX	COMMUNE	216304717	2016-1	44 333,26 €	0,00%	44 333,26 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 3 Rue de la Mairie 63700 YOUX
MONS-EN-PEVELE	COMMUNE	215904111	2016-1	773 239,50 €	0,02%	773 239,50 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 230, rue du Moulin 59246 MONS-EN-PEVELE
HUANNE MONTMARTIN	COMMUNE	212503106	2016-1	54 157,58 €	0,00%	54 157,58 €	0 €	A l'attention de Madame la Maire, 2 rue de l'église 25680 Huanne-Montmartin
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS	COMMUNAUTE DE COMMUNES	246900740	2016-1	375 000,00 €	0,01%	375 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président Route De Saint Laurent d'Agny BP 38 69440 Mornant
LA MULATIERE	COMMUNE	216901421	2016-1	202 500,00 €	0,00%	202 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 place Jean Moulin 69530 La Mulatière
RANG DU FLIERS	COMMUNE	216206888	2016-1	339 896,36 €	0,01%	339 896,36 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 158 Rue de l'Eglise 62180 Rand du Fliers
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE L'AVESNOIS	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200030609	2016-1	1 841 053,75 €	0,04%	1 841 053,75 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 36 Rue Cambrésienne BP 100066 59362 AVESNES SUR HELPE Cedex
CHALLES-LES-EAUX	COMMUNE	217300649	2016-1	4 262 079,83 €	0,08%	4 262 079,83 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Avenue Charles Pillet BP 21 73190 Challes-les-Eaux
DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE	DEPARTEMENT	227100013	2016-1	92 041 666,83 €	1,84%	91 916 666,83 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, Rue de Lingendes CS 70126, 71026 MACON Cedex 9
ABUENAS	COMMUNE	210700191	2016-1	6 777 164,21 €	0,14%	6 750 164,21 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place du château BP 50128 07202 ABUENAS cedex
THUN L'EVEQUE	COMMUNE	215905936	2016-1	142 312,50 €	0,00%	130 312,50 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 379 rue Roger Salengro 59141 THUN L'EVEQUE

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
GRIGNY	COMMUNE	219102860	2016-1	2 383 333,21 €	0,05%	2 373 333,21 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 19 route de Corbeil BP 13 91350 GRIGNY
MERLIMONT	COMMUNE	216205716	2016-1	3 813 333,41 €	0,08%	3 781 228,95 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Haye, 62155 MERLIMONT
CHALON-SUR-SAONE	COMMUNE	217100767	2016-1	8 922 370,32 €	0,14%	8 915 069,09 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville CS 70092 71321 CHALON SUR SAONE CEDEX
VALENCIENNES METROPOLE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	245901160	2016-1	14 250 000,00 €	0,28%	14 235 357,82 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 Place de l'Hôpital Général, CS 60227, 59305 Valenciennes
SAINT BERON	COMMUNE	217302264	2016-1	410 000,00 €	0,01%	410 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg, 73520 SAINT BERON
TOULOUSE	COMMUNE	217302264	2016-1	79 687 500,00 €	1,59%	79 687 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 place du Capitole BP999 31040 Toulouse Cedex 6
BEZANGE-LA-GRANDE	COMMUNE	215400714	2016-1	20 000,00 €	0,00%	20 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 Grande Rue 54370 Bezange-la-Grande
JUVRECOURT	COMMUNE	215402850	2016-1	8 000,00 €	0,00%	8 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Grande Rue 54370 Juvrecourt
SAINT-ANDRE D'OLERARGUES	COMMUNE	213002322	2016-1	308 928,20 €	0,01%	308 928,20 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville Le Bourg 30330 Saint-André d'Olerargues
BOURG SAINT ANDEOL	COMMUNE	210700423	2016-1	1 794 692,46 €	0,04%	1 794 692,46 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 4 place de la Concorde 07700 Bourg Saint Andéol

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
RIGNEY	COMMUNE	212504906	2016-1	147 500,00 €	0,00%	147 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue Basse, 25640 RIGNEY
SAUMUR	COMMUNE	214903288	2016-1	12 118 233,84 €	0,24%	12 118 233,84 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue Molière, BP 300, 49408 SAUMUR
LANDAS	COMMUNE	215903303	2016-1	750 000,00 €	0,02%	750 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Grand Place, 59310 LANDAS
HUNINGUE	COMMUNE	216801498	2016-1	685 897,41 €	0,01%	685 897,41 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 rue de Saint Louis BP350 68333 HUNINGUE CEDEX
HENAMENIL	COMMUNE	215402587	2016-1	6 400,00 €	0,00%	6 400,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 13 rue du Faubourg 54370 HENAMENIL
COMMUNAUTE DE COMMUNES ADOUR MADIRAN	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200072106	2016-1	975 000,00 €	0,02%	975 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 21 Place Corps Franc Pommiès 65500 VIC EN BIGORRE
SEILLANS	COMMUNE	218301240	2016-1	90 218,11 €	0,00%	90 218,11 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 9 rue du Valat 83440 SEILLANS
MONTRECOURT	COMMUNE	215904152	2016-1	413 854,81 €	0,01%	413 854,81 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 4 rue du Pont 59227 MONTRECOURT
CORBEL	COMMUNE	217300920	2016-1	187 500,00 €	0,00%	187 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Chef-Lieu 73160 CORBEL
BOEN SUR LIGNON	COMMUNE	214200198	2016-1	6 240 625,00 €	0,12%	6 240 625,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de l'hôtel de ville 42130 BOEN SUR LIGNON
CHELLES	COMMUNE	217701085	2016-1	8 599 587,05 €	0,17%	8 599 587,05 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Parc du Souvenir Emile Fouchard 77500 CHELLES

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
SAINT-MARCEL-EN-MARCILLAT	COMMUNE	210302444	2016-1	146 592,79 €	0,00%	146 592,79 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg 03420 SAINT-MARCEL-EN-MARCILLAT
FOURNES	COMMUNE	213001167	2016-1	446 495,96 €	0,01%	446 495,96 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Place de la mairie 30210 FOURNES
MOTZ	COMMUNE	217301803	2016-1	2 377 615,49 €	0,05%	2 377 615,49 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Chef-lieu 73310 MOTZ
AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	COMMUNE	215900325	2016-1	1 212 121,12 €	0,02%	1 212 121,12 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 35, rue Henri Turlet, 59300 AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
PEYPIN	COMMUNE	211300736	2016-1	1 179 513,98 €	0,02%	1 179 513,98 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue de la République 13124 PEYPIN
CHADRON	COMMUNE	214300477	2016-1	114 375,00 €	0,00%	114 375,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Mairie 43150 CHADRON
BERGERAC	COMMUNE	212400378	2016-1	8 611 013,40 €	0,17%	8 611 013,40 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 19, rue Neuve d'Argenson 24100 BERGERAC
CAPVERN	COMMUNE	216501270	2016-1	1 867 333,27 €	0,01%	478 333,27 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 place Aragon 65130 CAPVERN
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200041960	2016-1	9 848 249,61 €	0,20%	9 848 249,61 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 1, Rue des Malgré-Nous BP 114 68502 GUEBWILLER Cedex
LOUBEYRAT	COMMUNE	216301986	2016-1	534 565,83 €	0,01%	534 565,83 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg 63410 LOUBEYRAT
VALLIGUIERES	COMMUNE	213003403	2016-1	60 441,93 €	0,00%	60 441,93 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 3 Place de la Mairie 30120 VALLIGUIERES

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
CROISMARE	COMMUNE	215401480	2016-1	63 000,00 €	0,00%	63 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 7, rue du Général Leclerc 54300 CROISMARE
LA MONNERIE LE MONTEL	COMMUNE	216302315	2016-1	793 800,00 €	0,02%	793 800,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 26 rue de la Mairie 63650 LA MONNERIE LE MONTEL
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE - LES VOIROIS	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200011773	2016-1	15 181 672,26 €	0,30%	15 181 672,26 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 11 Avenue Emile Zola, 74105 ANNEMASSE Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT OMER	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200069037	2016-1	13 243 012,76 €	0,26%	13 243 012,76 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 2 Rue Albert Camus 62968 LONGUENESSE Cedex
SAINT-MARTIAL D'ALBAREDE	COMMUNE	212404487	2016-1	1 029 166,68 €	0,02%	1 029 166,68 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Mairie, 24160 SAINT-MARTIAL D'ALBAREDE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200022978	2016-1	1 907 600,74 €	0,04%	1 907 600,74 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, Route d'Uzès 30500 SAINT AMBROIX
SAINT VICTOR DE MALCAP	COMMUNE	213003031	2016-1	221 099,82 €	0,00%	221 099,82 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 1 Place de la Libération 30500 SAINT VICTOR DE MALCAP
SCY CHAZELLES	COMMUNE	215706425	2016-1	975 743,42 €	0,02%	975 743,42 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Rue de l'Esplanade 57160 SCY-CHAZELLES
BRUNOY	COMMUNE	219101144	2016-1	8 257 500,00 €	0,16%	8 257 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Mairie, BP 83 91805 BRUNOY Cedex
LE VERGER	COMMUNE	213503519	2016-1	18 294,89 €	0,00%	18 294,89 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 6 route de Talensac 35160 LE VERGER
BLANC-MESNIL	COMMUNE	219300076	2016-1	18 040 833,34 €	0,30%	18 040 833,34 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1, Place Gabriel Péri, 93150 LE BLANC-MESNIL
VAUX-SUR-SEINE	COMMUNE	217806389	2016-1	823 410,68 €	0,02%	823 410,68 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 218, Rue du Général de Gaulle 78740 VAUX-SUR-SEINE

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VICHY AGGLOMERATION	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	240300426	2016-1	35 777 500,00 €	0,52%	35 777 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 29, Place Charles de Gaulle, BP 2956 03200 VICHY
SAINT-PIERRE D'ENTREMONT	COMMUNE	213804461	2016-1	210 000,00 €	0,00%	210 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Côte Mollard, Hôtel de Ville 73670 SAINT-PIERRE D'ENTREMONT
MONTMELIAN	COMMUNE	217301712	2016-1	3 646 069,30 €	0,07%	3 646 069,30 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Place Albert Serraz 73800 MONTMELIAN
TOURS	COMMUNE	213702616	2016-1	26 050 514,70 €	0,52%	26 050 514,70 €	0 €	A L'attention de Monsieur le Maire, 1 rue des minimes 37926 TOURS Cedex 9
LA POSSESSION	COMMUNE	219740081	2016-1	17 028 274,96 €	0,34%	17 028 274,96 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Rue Waldeck-Rochet BP 92 97419 LA POSSESSION
WAZIERS	COMMUNE	215906546	2016-1	905 125,00 €	0,02%	905 125,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, Place Bordeu 59119 WAZIERS
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRE COTE OUEST	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	249740101	2016-1	19 006 933,80 €	0,38%	19 006 933,80 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 1 rue Eliard Laude, BP 49 97822 LE PORT Cedex
SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS	COMMUNE	214902660	2016-1	458 900,01 €	0,01%	458 900,01 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Hôtel de Ville, 2 Place de l'Eglise 49170 SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS
WAVILLE	COMMUNE	215405937	2016-1	357 649,61 €	0,01%	355 435,89 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Hôtel de Ville, 24 Rue de Joyeuse 54890 WAVILLE
WAVRIN	COMMUNE	215906538	2016-1	6 199 999,94 €	0,12%	6 199 999,94 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 place République 59136 WAVRIN
CONDOM	COMMUNE	213201072	2016-1	2 884 816,11 €	0,06%	2 884 816,11 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 38 rue Jean Jaurès 32100 CONDOM
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU LOT ET DU VIGNOLE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	244600433	2016-1	2 470 819,94 €	0,04%	2 458 115,24 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 13 avenue de la Gare 46700 PUY-L'EVEQUE

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
LARROQUE	COMMUNE	213102767	2016-1	94 092,06 €	0,00%	94 092,06 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la mairie 31 580 LARROQUE
COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND POITIERS	COMMUNAUTE URBAINE	200069854	2016-1	13 107 159,30 €	0,26%	13 107 159,30 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 15, Place du Maréchal Leclerc, CP 10569, 86021 POITIERS Cedex
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL	200057875	2016-1	26 169 921,15 €	0,52%	26 169 921,15 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 100 avenue Gaston Roussel, 93230 ROMAINVILLE
EVREUX	COMMUNE	212702294	2016-1	12 500 000,00 €	0,25%	12 500 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place du Général de Gaulle, 27000 EVREUX
CUSSET	COMMUNE	210300950	2016-1	4 355 000,00 €	0,09%	4 355 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 9 Place Victor Hugo, 03300 CUSSET
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ROUFFACH, VIGNOBLES ET CHÂTEAUX	COMMUNAUTE DE COMMUNES	246800494	2016-1	585 000,05 €	0,01%	585 000,05 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 9 rue aux remparts, 68250 ROUFFACH
RUMIGNY	COMMUNE	218006492	2016-1	206 312,15 €	0,00%	206 312,15 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Mairie 80680 RUMIGNY
SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE	200066355	2016-1	19 004 096,82 €	0,38%	19 004 096,82 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 4, Avenue d'Aigues BP 600 34110 FRONTIGNAN
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY SEINE BIEVRE	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL	200058014	2016-1	53 592 380,33 €	1,07%	53 592 380,33 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, Tour Orix, 3ème étage, 16 avenue Jean-Jaurès 94 600 CHOISY-LE-ROI
LONS-LE-SAUNIER	COMMUNE	213903008	2016-1	2 550 000,00 €	0,05%	2 550 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 4 avenue de 44ème RI 39 000 LONS-LE-SAUNIER
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LERINS	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200039915	2016-1	49 119 083,63 €	0,98%	49 119 083,63 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président CS 50054 06414 CANNES
MIMIZAN	COMMUNE	214001844	2016-1	630 000,00 €	0,01%	630 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 Avenue de la Gare, 40200 MIMIZAN

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	DEPARTEMENT	229300082	2016-1	121 380 381,61 €	2,42%	121 380 381,61 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, Hôtel du Département, Esplanade Jean-Moulin, 93000 BOBIGNY
SAINT-ARMEL	COMMUNE	215602053	2016-1	2 022 250,12 €	0,04%	2 022 250,12 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 30 Rue de la Mairie, 56450 SAINT ARMEL
REZE	COMMUNE	214401432	2016-1	10 285 480,75 €	0,21%	10 285 480,75 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Jean-Baptiste-Daviais, BP 159 44 403 REZE cedex
OLORON SAINTE-MARIE	COMMUNE	216404228	2016-1	7 548 583,44 €	0,15%	7 548 583,44 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Georges Clémenceau, 64400 OLORON SAINTE MARIE
SCHILTIGHEIM	COMMUNE	216704478	2016-1	3 816 666,70 €	0,08%	3 816 666,70 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 110 Route de Bischwiller 67300 SCHILTIGHEIM
GRENOBLE-ALPES METROPOLE	METROPOLE	200040715	2016-1	2 362 500,00 €	0,05%	2 362 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, Le Forum, 3 rue Malakoff 38031 GRENOBLE Cedex 1
ROSNY-SOUS-BOIS	COMMUNE	219300647	2016-1	11 260 000,13 €	0,22%	11 201 666,80 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 20 Rue Claude Pernes, 93111 ROSNY-SOUS-BOIS Cedex
CARVIN	COMMUNE	216202150	2016-1	15 081 566,76 €	0,30%	15 081 566,76 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1, rue Thibaut 62220 CARVIN
VICHY	COMMUNE	210303103	2016-1	26 942 500,00 €	0,54%	26 942 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 9 Place Charles de Gaulle CS 92956 03209 VICHY Cedex
MATHA	COMMUNE	211702246	2016-1	960 195,42 €	0,02%	960 195,42 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de l'Hôtel-de-Ville 17160 MATHA
COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON	COMMUNAUTE URBAINE	246100663	2016-1	9 918 696,66 €	0,20%	9 918 696,66 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, Place Foch CS 50362 61014 ALENCON Cedex
MONTFERMEIL	COMMUNE	219300472	2016-1	13 733 333,35 €	0,27%	13 733 333,35 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de ville 7, place Jean Mermoz 93370 MONTFERMEIL

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
RAIMBEAUCOURT	COMMUNE	215904897	2016-1	4 029 231,37 €	0,08%	4 029 231,37 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de ville Place du Général de Gaulle 59283 RAIMBEAUCOURT
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHE-SUR-YON	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	248500589	2016-1	27 709 845,03 €	0,51%	27 709 845,03 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville Place Napoléon BP 829 85021 La Roche-sur-Yon Cedex
LIVRY-GARGAN	COMMUNE	219300464	2016-1	9 634 935,59 €	0,19%	9 634 935,59 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 3, Place François-Mitterrand, BP 56 93 891 LIVRY-GARGAN
BORA BORA	COMMUNE	200013795	2016-1	2 356 252,75 €	0,01%	2 356 252,75 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Ile sous le vent Hôtel de ville 98730 BORA BORA
SAINT-PIERRE D'ENTREMONT	COMMUNE	217302744	2016-1	117 342,65 €	0,00%	117 342,65 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Place René Cassin 73670 SAINT PIERRE D'ENTREMONT
SOLER	COMMUNE	216601955	2016-1	1 290 000,00 €	0,03%	1 290 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Place André Daugnac 66270 LE SOLER
CHATEAU-L'EVEQUE	COMMUNE	212401152	2016-1	1 102 129,23 €	0,02%	1 102 129,23 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Le Bourg 24460 CHATEAU-L'EVEQUE
BRULEY	COMMUNE	215401027	2016-1	440 973,00 €	0,00%	440 973,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 36 rue Victor Hugo 54200 BRULEY
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200004802	2016-1	2 709 491,51 €	0,05%	2 709 491,51 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, Mas de Tassy 1849, Route Départementale 19 CS 80106 83440 TOURRETTES
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200067452	2016-1	2 511 151,21 €	0,05%	2 511 151,21 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, BP 12 Passage des Ecoles 05600 GUILLESTRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAD ET MOSELLE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200070738	2016-1	1 724 545,24 €	0,03%	1 724 545,24 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 2 bis rue Henri Poulet 54470 THAUCOURT- REGNIEVILLE

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
ESTEZARGUES	COMMUNE	213001076	2016-1	1 206 241,99 €	0,02%	1 206 241,99 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 1 rue de Barri 30390 ESTEZARGUES
JOUY-AUX-ARCHES	COMMUNE	215703505	2016-1	2 008 333,31 €	0,04%	2 008 333,31 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 5, Impasse de la Mairie, 57130 JOUY-AUX-ARCHES
XURES	COMMUNE	215408014	2016-1	86 725,49 €	0,00%	86 725,49 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 20, Grande Rue, 54370 XURES
NOYELLES-SOUS-LENS	COMMUNE	216206284	2016-1	2 004 979,37 €	0,04%	2 004 979,37 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 17 rue de la République, 62221 NOYELLES SOUS LENS
SAINT-CREPIN	COMMUNE	210501367	2016-1	3 892 924,04 €	0,08%	3 892 924,04 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de l'église, 05600 Saint- Crépin
LES ORMES	COMMUNE	218601839	2016-1	381 590,49 €	0,01%	381 590,49 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 11 Place de la mairie 86220 LES ORMES
DURAVEL	COMMUNE	214600892	2016-1	281 278,88 €	0,01%	281 278,88 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Le Bourg 46700 DURAVEL
KREMLIN BICETRE	COMMUNE	219400439	2016-1	8 153 630,51 €	0,16%	8 153 630,51 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Jean Jaurès 94276 LE KREMLIN BICETRE
POLLESTRES	COMMUNE	216601443	2016-1	1 625 000,00 €	0,03%	1 625 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Avenue Pablo Casals 66450 POLLESTRES
PAGNEY-DERRIERE-BARINE	COMMUNE	215404146	2016-1	466 336,26 €	0,01%	466 336,26 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 173 rue Régina Kricq 54200 PAGNEY DERRIERE BARINE
ALLONS	COMMUNE	214700072	2016-1	227 942,36 €	0,00%	227 942,36 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Le bourg 47420 Allons
MILLERY	COMMUNE	216901330	2016-1	1 252 921,92 €	0,02%	1 252 921,92 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Avenue Saint-Jean 69390 MILLERY

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
VIRY-CHATILLON	COMMUNE	219106879	2016-1	9 742 743,54 €	0,19%	9 742 743,54 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la République BP 43 91178 VIRY CHATILLON CEDEX
BANON	COMMUNE	210400180	2016-1	255 000,00 €	0,01%	255 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de ville Place Charles Vial BP 5 04150 BANON
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS HAUT VAL D'ALZETTE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	245701404	2016-1	5 883 333,31 €	0,12%	5 883 333,31 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 81 Avenue de la Fonderie 57390 AUDUN-LE-TICHE
AUTUN	COMMUNE	217100148	2016-1	2 987 056,20 €	0,06%	2 987 056,20 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place du Champ de Mars BP 133 71403 AUTUN CEDEX
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200033868	2016-1	3 711 185,10 €	0,07%	3 711 185,10 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 8 rue de la Favee 88160 FRESSE-SUR-MOSELLE
SAINT PIERRE D'AURILLAC	COMMUNE	213304637	2016-1	2 386,31 €	0,00%	2 386,31 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 124 Avenue de la Libération 33490 SAINT PIERRE D'AURILLAC
POUILLON	COMMUNE	214002339	2016-1	583 145,25 €	0,01%	583 145,25 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 96 Place de la Mairie 40350 POUILLON
FOISCHES	COMMUNE	210801601	2016-1	473 994,14 €	0,01%	473 994,14 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Route de Charlemont 08600 FOISCHES
LEON	COMMUNE	214001505	2016-1	1 543 037,95 €	0,03%	1 543 037,95 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 83 Grand' Rue 40550 LEON
BAYON	COMMUNE	215400540	2016-1	686 409,24 €	0,01%	686 409,24 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 15, Rue de la Mairie 54290 BAYON
CORNY-SUR-MOSELLE	COMMUNE	215701533	2016-1	2 379 519,92 €	0,05%	2 379 519,92 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 3, rue Saint-Martin, 57680 CORNY-SUR-MOSELLE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE LEVROUX	COMMUNAUTE DE COMMUNES	243600293	2016-1	114 334,67 €	0,00%	114 334,67 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 4 Bis, Rue du Cherche Midi 36110 LEVROUX

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
ROCHECORBON	COMMUNE	213702038	2016-1	1 105 114,44 €	0,02%	1 105 114,44 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place du 8 Mai 1945 37210 ROCHECORBON
BILLOM	COMMUNE	216300400	2016-1	1 435 000,00 €	0,03%	1 435 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue Carnot 63160 BILLOM
CASTILLON LA BATAILLE	COMMUNE	213301088	2016-1	644 693,75 €	0,01%	644 693,75 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 25, Place du Maréchal de Turenne 33350 CASTILLON LA BATAILLE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VEZOUZE EN PIEMONT	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200069433	2016-1	622 301,46 €	0,01%	622 301,46 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 38 rue de la Voise BP 8 54450 BLAMONT
RIOM	COMMUNE	216303008	2016-1	400 000,04 €	0,01%	400 000,04 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 23, Rue de l'hôtel de ville 63200 RIOM
SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND	COMMUNE	213304348	2016-1	349 237,50 €	0,01%	349 237,50 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 7, Place de la Mairie 33440 SAINT LOUIS DE MONTFERRAND
CHERBOURG-EN-COTENTIN	COMMUNE	200056844	2016-1	11 496 771,47 €	0,23%	11 371 771,47 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 10, Place Napoléon BP 808 50108 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
MERINDOL	COMMUNE	218400745	2016-1	1 170 526,71 €	0,02%	1 170 526,71 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Place de la Mairie 84360 MERINDOL
VILLARIES	COMMUNE	213105794	2016-1	548 394,35 €	0,01%	548 394,35 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 2, Rue de la Mairie 31380 VILLARIES
MANDRES AUX QUATRE TOURS	COMMUNE	215403437	2016-1	71 000,60 €	0,00%	71 000,60 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 12 rue Saint Martin 54 470 MANDRES AUX QUATRE TOURS
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CHALON	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	247100589	2016-1	2 914 575,96 €	0,06%	2 914 575,96 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, Quai COSMES 23 Av Georges Pompidou 71100 CHALON SUR SAONE
SAINT-BRICE-SOUS-FORET	COMMUNE	219505393	2016-1	2 820 000,00 €	0,06%	2 820 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 14 Rue de Paris 95350 SAINT-BRICE-SOUS-FORET

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BEAUME DROBIE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	240700302	2016-1	1 730 658,49 €	0,03%	1 730 658,49 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 134 Montée de Chastelanne CS 90030 07260 JOYEUSE
PAU	COMMUNE	216404459	2016-1	49 327 445,93 €	0,89%	49 327 445,93 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, Place Royale 64036 PAU Cedex
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	241700434	2016-1	8 121 428,60 €	0,16%	8 121 428,60 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 6 rue Saint-Michel CS 41287 17086 LA ROCHELLE Cedex 02
LE LION D'ANGERS	COMMUNE	200053239	2016-1	425 250,00 €	0,01%	425 250,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Charles de Gaulle 49220 LE LION D'ANGERS
STRASBOURG	COMMUNE	216800250	2016-1	65 908 333,26 €	1,12%	65 908 333,26 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 parc de l'Etoile 67076 STRASBOURG Cedex
ARFEUILLES	COMMUNE	210300067	2016-1	559 377,90 €	0,01%	559 377,90 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue de la Gare 03120 ARFEUILLES
THEZA	COMMUNE	216602086	2016-1	635 260,80 €	0,01%	635 260,80 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Promenade 66200 THEZA
CASTELFRANC	COMMUNE	214600629	2016-1	161 484,58 €	0,00%	161 484,58 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 rue du Cossolat 46140 CASTELFRANC
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200069038	2016-1	4 077 471,63 €	0,08%	4 077 471,63 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, Pôle Tertiaire ZI Chartreuse-Guiers 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS
CONCHES-EN-OUCHES	COMMUNE	212701650	2016-1	2 849 166,60 €	0,06%	2 849 166,60 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Impasse de l'Hôtel de Ville CS 20073 27190 CONCHES EN OUCHES
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES	COMMUNAUTE DE COMMUNES	242700276	2016-1	2 496 666,71 €	0,05%	2 496 666,71 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, Impasse de l'Hôtel de Ville CS 20073 27190 CONCHES EN OUCHES
SAINT-SAULVE	COMMUNE	215905449	2016-1	697 000,00 €	0,01%	697 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 146, Rue Jean Jaurès 59880 SAINT-SAULVE

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
EPINAY-SUR-SEINE	COMMUNE	219300316	2016-1	5 100 000,00 €	0,10%	5 100 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1-3, Rue Quétigny 93800 EPINAY-SUR-SEINE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE	COMMUNE D'AGGLOMERATION	200069038	2016-1	18 727 000,00 €	0,37%	18 727 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 3 Avenue Arsène d'Arsonval 01000 BOURG-EN-BRESSE
SAINT-ROMAIN-LA-VIRVEE	COMMUNE	213304702	2016-1	535 319,17 €	0,01%	535 319,17 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg 33240 SAINT ROMAIN LA VIRVEE
MEULAN-SUR-YVELYNES	COMMUNE	217804012	2016-1	2 696 969,70 €	0,05%	2 696 969,70 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 10 Place Brigitte-Gros 78250 MEULAN-EN-YVELINES
L'AIGUILLON-LA-PRESQU'ILE	COMMUNE	200096832	2016-1	870 000,00 €	0,02%	870 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 9 Avenue de l'Océan, 85460 LA FAUTE SUR MER
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200041010	2016-1	8 107 273,53 €	0,16%	8 107 273,53 €	0 €	A l'attention de Madame la Présidente, Place Albert Serraz, BP 40020 73800 MONTMELIAN
LE PUY SAINTE REPARADE	COMMUNE	211300801	2016-1	847 083,29 €	0,02%	847 083,29 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 2, Avenue des anciens combattants, 13610 LE PUY SAINTE-REPARADE
FONTENAY-LE-PESNEL	COMMUNE	211402789	2016-1	502 500,00 €	0,01%	502 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 Place de la Mairie 14 250 FONTENAY-LE-PESNEL
CASSENEUIL	COMMUNE	214700494	2016-1	161 399,25 €	0,00%	161 399,25 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Allée de la Paix, BP 16 47440 CASSENEUIL
VALSERHÔNE	COMMUNE	200067452	2016-1	19 000 000,00 €	0,38%	19 000 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville 34 rue de la République BP 618 Bellegarde-sur-Valserine 01206 VALSERHÔNE Cedex
FLEURIGNE	COMMUNE	213501125	2016-1	430 135,39 €	0,01%	430 135,39 €	0 €	A l'attention de Madame la Maire, 27 Avenue de Bretagne 35133 FLEURIGNE
ATHIENVILLE	COMMUNE	215400268	2016-1	174 586,71 €	0,00%	174 586,71 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 5 Rue de l'école 54370 ATHIENVILLE

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
VISSEICHE	COMMUNE	213503592	2016-1	155 000,00 €	0,00%	155 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Route Marcellé Robert 35130 VISSEICHE
SAINT MELANY	COMMUNE	210702759	2016-1	147 416,96 €	0,00%	147 416,96 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Villard Hôtel de Ville 07260 SAINT MELANY
SOMMERVILLER	COMMUNE	215405093	2016-1	611 127,75 €	0,01%	611 127,75 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 28 rue de Lorraine 54110 SOMMERVILLER
LIEURON	COMMUNE	213501513	2016-1	203 333,37 €	0,00%	203 333,37 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 5 Rue des Forges 35550 LIEURON
NOISY LE GRAND	COMMUNE	219300514	2016-1	23 401 208,95 €	0,47%	23 401 208,95 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Hôtel de Ville, Place de la Libération 93160 NOISNY-LE-GRAND
BERNAY-SAINT-MARTIN	COMMUNE	211700430	2016-1	109 131,62 €	0,00%	109 131,62 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 46 Grande rue 17330 BERNAY-SAINT-MARTIN
MOULIS-EN-MEDOC	COMMUNE	213302979	2016-1	213 109,80 €	0,00%	213 109,80 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 227 avenue de la Gironde 33480 MOULIS EN MEDOC
BONDY	COMMUNE	219300100	2016-1	18 377 841,86 €	0,37%	18 377 841,86 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Esplanade Claude-Fuzier 93143 BONDY Cedex
GARGILLESSE-DAMPIERRE	COMMUNE	213600810	2016-1	155 250,00 €	0,00%	155 250,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Fernand-Baudat 36190 GARGILLESSE-DAMPIERRE
SIE EURON MORTAGNE	SYNDICAT	200067452	2016-1	2 262 250,00 €	0,05%	2 262 250,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, Maison des Services 12, rue Maurice Barrès 54830 GERBEVILLER
EMPEAUX	COMMUNE	213101660	2016-1	323 178,48 €	0,01%	323 178,48 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Allée du 8 mai 1945 31470 EMPEAUX
REGION OCCITANIE	REGION	220200026	2016-1	92 500 000,00 €	1,85%	92 500 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame La Présidente, Hôtel de Région 22, Boulevard du Maréchal Juin 31406 TOULOUSE

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
RUPT SUR MOSELLE	COMMUNE	218804086	2016-1	2 309 187,21 €	0,05%	2 309 187,21 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 10 rue de l'Église B.P. 20 004 88360 RUPT SUR MOSELLE
CLIOUSCLAT	COMMUNE	212600977	2016-1	300 048,96 €	0,01%	300 048,96 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Village Hôtel de Ville 26270 CLIOUSCLAT
DEPARTEMENT DE L'ALLIER	DEPARTEMENT	220300016	2016-1	22 104 166,70 €	0,44%	22 104 166,70 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, Hôtel du Département 1, avenue Victor Hugo B.P. 1669 03016 MOULINS Cedex
MALESTROIT	COMMUNE	215601246	2016-1	465 802,71 €	0,01%	465 802,71 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 rue Edmont Besson 56140 MALESTROIT
HARGNIES	COMMUNE	210801965	2016-1	1 057 755,34 €	0,02%	1 057 755,34 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 25 rue Gabriel Bricchet 08170 HARGNIES
SAINT MARTIN D'AUXY	COMMUNE	217104496	2016-1	46 661,65 €	0,00%	46 661,65 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Les Voriots 71390 SAINT MARTIN D'AUXY
PLANZOLLES	COMMUNE	210701769	2016-1	379 513,27 €	0,01%	379 513,27 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Mairie 07230 PLANZOLLES
ENTREPIERRES	COMMUNE	210400750	2016-1	372 356,08 €	0,01%	372 356,08 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, La Girale 04200 ENTREPIERRES
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD	COMMUNE D'AGGLOMERATION	403522709	2016-1	2 073 750,00 €	0,04%	2 073 750,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 379 Rue Hubert Delisle 97430 LE TAMPON
DISSAY	COMMUNE	380872978	2016-1	1 785 000,00 €	0,04%	1 785 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 240 rue de l'Église 86130 DISSAY
SIS DU SANON	SYNDICAT	200071249	2016-1	459 170,93 €	0,01%	459 170,93 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 5, Rue Karquel 54370 EINVILLE-AU-JARD
LES ARQUES	COMMUNE	214600082	2016-1	286 687,55 €	0,01%	286 687,55 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg 46250 LES ARQUES

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
AILHON	COMMUNE	210700027	2016-1	452 257,95 €	0,01%	452 257,95 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Village 07200 AILHON
VALGORGE	COMMUNE	210703294	2016-1	630 351,10 €	0,01%	630 351,10 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Mazel 07110 VALGORGE
CAPESTANG	COMMUNE	213400526	2016-1	1 564 166,66 €	0,03%	1 564 166,66 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Danton Cabrol 34310 CAPESTANG
FRANCUEIL	COMMUNE	213701105	2016-1	744 579,13 €	0,01%	744 579,13 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue des Ecoles 37150 FRANCUEIL
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE	DEPARTEMENT	224400028	2016-1	45 535 714,30 €	0,91%	45 535 714,30 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, Hôtel du Département 3 Quai Ceineray CS 94109 44041 NANTES Cedex 1
COLOMIERS	COMMUNE	213101496	2016-1	5 066 666,65 €	0,10%	5 066 666,65 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 1, Place Alex-Raymond BP 30330 31776 COLOMIERS Cedex
GEMOZAC	COMMUNE	211701727	2016-1	1 131 745,06 €	0,02%	1 131 745,06 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Albert Mossion 17260 GEMOZAC
ROUSSY-LE-VILLAGE	COMMUNE	215706003	2016-1	591 886,45 €	0,01%	591 886,45 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 2, Allée de l'Abbé Pax, 57330 ROUSSY-LE-VILLAGE
MUZY	COMMUNE	212704233	2016-1	152 860,37 €	0,00%	152 860,37 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 2, Rue Bernard Pelluard 27650 MUZY
GUEUX	COMMUNE	215102633	2016-1	5 271 439,89 €	0,07%	3 571 439,89 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 4, Rue de l'Eglise 51390 GUEUX
LA SAUCELLE	COMMUNE	212803688	2016-1	32 070,17 €	0,00%	32 070,17 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 5 Rue des Pesles, 28250 LA SAUCELLE
SAINT AUGUSTIN	COMMUNE	211918107	2016-1	278 059,79 €	0,01%	278 059,79 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 166 rue de Saint Omer Rebecques 62120 SAINT AUGUSTIN

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
PANNES	COMMUNE	214502478	2016-1	900 000,00 €	0,02%	900 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 250, Rue Marcel Donette 45700 PANNES
SYNDICAT MIXTE D'AMENEE D'EAU DU PLATEAU DE SIGNARGUES	SYNDICAT	253000152	2016-1	1 926 568,03 €	0,04%	1 926 568,03 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 2, Avenue des Miougraniens 30 390 DOMAZAN
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS TOLOSANS	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200071314	2016-1	4 641 833,49 €	0,09%	4 641 833,49 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 1237 Rue des Pyrénées 31330 GRENADE SUR GARONNE
CHASSIEU	COMMUNE	216902718	2016-1	4 550 000,00 €	0,09%	4 550 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 60 Rue de la République 69680 CHASSIEU
CLICHY-SOUS-BOIS	COMMUNE	219300142	2016-1	8 569 579,51 €	0,09%	8 569 579,51 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place du 11 Novembre 1918 93390 CLICHY-SOUS-BOIS
SAINTE-NATHALENE	COMMUNE	212404719	2016-1	658 358,12 €	0,01%	658 358,12 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg 24200 SAINTE-NATHALENE
LA FERTE ALAIS	COMMUNE	219102324	2016-1	3 130 116,50 €	0,06%	3 130 116,50 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 5, Rue des Fillettes 91590 LA FERTE ALAIS
BUSCHWILLER	COMMUNE	216800615	2016-1	852 384,24 €	0,02%	852 384,24 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 3 rue de l'Eglise 68220 BUSCHWILLER
DOMAZAN	COMMUNE	213001035	2016-1	523 379,55 €	0,01%	523 379,55 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 2, Avenue des Miougraniens 30 390 DOMAZAN
ROCHEFORT-SUR-LOIRE	COMMUNE	214902595	2016-1	86 993,07 €	0,00%	86 993,07 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Place de L'Hôtel de ville, 49190 Rochefort-sur-Loire
FIAC	COMMUNE	213402076	2016-1	36 873,40 €	0,00%	36 873,40 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 rue de l'Ecole, 81 500 FIAC
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES VERTES	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200068294	2016-1	77 500,00 €	0,00%	77 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 11 rue de la Fontaine 25340 PAYS DE CLERVAL

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
PETR DU SEGREEN	SYNDICAT	200052629	2016-1	189 556,89 €	0,00%	189 556,89 €	0 €	A l'attention de Madame la Présidente, Route d'Aviré, 49500 Segré-en-Anjou Bleu
COMMENSACQ	COMMUNE	214000853	2016-1	95 757,83 €	0,00%	95 757,83 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 200, Route de Trensacq 40210 COMMENSACQ
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE MONTIGNY SUR CHIERS ET VILLERS LA CHEVRE	SYNDICAT	255403362	2016-1	199 129,76 €	0,00%	199 129,76 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 5, rue du 25ème R.A. 54870 VILLERS-LA-CHEVRE
SAINT MAURICE SUR MOSELLE	COMMUNE	218804268	2016-1	1 036 845,77 €	0,02%	1 036 845,77 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Place du 2 Octobre 1944 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE
SPOY	COMMUNE	211003637	2016-1	790 746,57 €	0,02%	790 746,57 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 place de la mairie 10 200 SPOY
GLANVILLE	COMMUNE	211403027	2016-1	140 406,52 €	0,00%	140 406,52 €	0 €	A l'attention de Madame la Maire, 404 route de Bourgeauville 14950 GLANVILLE
LAVERNOSE-LACASSE	COMMUNE	213102874	2016-1	1 155 245,39 €	0,02%	1 155 245,39 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 place de la Mairie 31410 LAVERNOSE-LACASSE
MARCHEPRIME	COMMUNE	213305550	2016-1	4 454 400,00 €	0,09%	4 454 400,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 3, Avenue de la République 33380 MARCHEPRIME
GRENADE	COMMUNE	213102320	2016-1	1 840 000,00 €	0,04%	1 840 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 19, Avenue Lazare Carnot 31330 GRENADE
WEITBRUCH	COMMUNE	216705236	2016-1	2 810 000,00 €	0,06%	2 810 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 2A, Rue de l'Eglise 67500 WEITBRUCH
TOURVILLE-EN-AUGE	COMMUNE	211407069	2016-1	140 372,57 €	0,00%	140 372,57 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 10A, Route de Saint Martin 14130 TOURVILLE-EN-AUGE
SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE	COMMUNE	210501342	2016-1	165 355,93 €	0,00%	165 355,93 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Route nationale 94 05600 SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
SYNDICAT DES EAUX DE SOMMERVILLER VITRIMONT	SYNDICAT	200067452	2016-1	333 933,76 €	0,01%	333 933,76 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 28 rue de Lorraine, 54110 SOMMERVILLER
SAXON-SION	COMMUNE	215404971	2016-1	74 171,72 €	0,00%	74 171,72 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 11, Impasse de la Mairie 54330 SAXON-SION
MERVILLE	COMMUNE	213103419	2016-1	2 825 000,00 €	0,06%	2 825 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Place du 11 Novembre 1918 31 330 MERVILLE
ANTHELUP	COMMUNE	215400201	2016-1	482 296,62 €	0,01%	482 296,62 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 3 rue de la Chapelle 54110 ANTHELUP
ANDON	COMMUNE	210600037	2016-1	473 531,54 €	0,01%	473 531,54 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 23, Place Victorin Bonhomme 06750 ANDON
FERDRUPT	COMMUNE	218801702	2016-1	165 414,28 €	0,00%	165 414,28 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 11 rue d'Alsace 88360 FERDRUPT
SAUSSET-LES-PINS	COMMUNE	211301049	2016-1	1 311 653,65 €	0,03%	1 311 653,65 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place des Droits de l'Homme Hôtel de Ville 13960 SAUSSET-LES-PINS
ILEVA	SYNDICAT	200069038	2016-1	66 476 405,33 €	1,33%	66 476 405,33 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 9, Chemin Paulo-Tilmar Basse terre - BP 560 97410 SAINT-PIERRE
OSSES	COMMUNE	216404368	2016-1	341 666,69 €	0,01%	341 666,69 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Route Départementale 8 Hôtel de Ville 64780 OSSES
FLAINVAL	COMMUNE	215401951	2016-1	54 109,87 €	0,00%	54 109,87 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 211 Rue Ernest Bichat Hôtel de Ville 54110 FLAINVAL
EPT GRAND PARIS SUD EST AVENIR	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT)	200058006	2014-1	16 490 084,39 €	0,33%	16 365 084,39 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 14 Rue Edouard Le Corbusier 94000 CRETEIL
EUVEZIN	COMMUNE	210103537	2016-1	420 000,00 €	0,01%	420 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Place du Château 54470 EUVEZIN

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200041960	2016-1	3 800 000,00 €	0,08%	3 800 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 141 rue Nationale 59710 PONT-A-MARCQ
VIRE-SUR-LOT	COMMUNE	219740081	2016-1	127 852,09 €	0,00%	127 852,09 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Le Bourg 46700 VIRE-SUR-LOT
JARRIE	COMMUNE	213802002	2016-1	1 048 134,60 €	0,02%	1 048 134,60 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 100 Montée de la Creuse 38560 JARRIE
AIGLUN	COMMUNE	210600011	2016-1	517 330,40 €	0,00%	71 356,40 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 9 place de la Mairie 06910 AIGLUN
ROQUETTES	COMMUNE	213104607	2016-1	2 281 250,00 €	0,05%	2 281 250,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 6, Rue Clément Ader 31120 ROQUETTES
PINSAGUEL	COMMUNE	213104201	2016-1	1 350 768,61 €	0,03%	1 350 768,61 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Rue du Ruisseau 31120 PINSAGUEL
VILLE D'AVRAY	COMMUNE	219200771	2016-1	3 100 000,00 €	0,06%	3 100 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Hôtel de Ville 13, Rue de Saint-Cloud 92410 VILLE-D'AVRAY
BOURGANEUF	COMMUNE	212303002	2016-1	188 470,25 €	0,00%	188 470,25 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de l'Hôtel de Ville 23400 BOURGANEUF
GRAGNAGUE	COMMUNE	213102288	2016-1	2 824 000,00 €	0,06%	2 824 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 15 Place Bellegarde 31380 GRAGNAGUE
FOIX	COMMUNE	246700488	2016-1	1 800 000,02 €	0,04%	1 800 000,02 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 45 cours Gabriel Fauré 09000 FOIX
BRETX	COMMUNE	213100894	2016-1	605 044,22 €	0,01%	605 044,22 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Allée de l'Eglise 31530 BRETX
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DE LA VENDEE	SYNDICAT	200069038	2016-1	2 293 125,00 €	0,05%	2 293 125,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 3 rue du Maréchal Juin CS 80040 85036 LA ROCHE-SUR-YON Cedex

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
TISSEO COLLECTIVITES	SYNDICAT	253100986	2016-1	53 787 500,00 €	1,07%	53 787 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 7 Esplanade Compans Caffarelli BP 11120 31000 TOULOUSE
FILLIERE	COMMUNE	200069038	2016-1	5 244 389,45 €	0,10%	5 244 389,45 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 300 rue des Fleuries Thorens Glières 74570 FILLIERE
RIVE-DE-GIER	COMMUNE	214201865	2016-1	3 648 500,00 €	0,07%	3 648 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue de l'Hôtel de ville 42800 RIVE-DE-GIER
GARGES-LES-GONESSE	COMMUNE	219502689	2016-1	8 366 666,70 €	0,09%	8 366 666,70 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 8 place de l'Hôtel de Ville BP 2 95141 GARGES-LES-GONESSE
MELVE	COMMUNE	210401188	2016-1	70 000,00 €	0,00%	70 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de ville 04250 MELVE
SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE	COMMUNE	210601183	2016-1	2 587 500,00 €	0,05%	2 587 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 5, Place de la République 06530 SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE
ARRAS	COMMUNE	216200410	2016-1	3 928 571,43 €	0,08%	3 928 571,43 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Guy Mollet BP 70913 62022 ARRAS Cedex
PINS JUSTARET	COMMUNE	213104219	2016-1	943 606,49 €	0,02%	943 606,49 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place du château 31860 PINS JUSTARET
MORZINE	COMMUNE	217401918	2016-1	5 082 961,22 €	0,10%	5 082 961,22 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Place de l'Eglise, CS 20025 74110 MORZINE
VERNEUIL-SUR-VIENNE	COMMUNE	218720100	2016-1	955 000,00 €	0,02%	955 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 Place de l'Eglise, 87430 VERNEUIL-SUR-VIENNE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX TARN ET GIROU	SYNDICAT	200093441	2016-1	688 320,70 €	0,01%	688 320,70 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, Mairie de Montjoire Place de la Mairie 31380 MONTJOIRE
PESCADOIRES	COMMUNE	214602187	2016-1	473 094,39 €	0,01%	473 094,39 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 85 Route du Vignoble 46220 PESCADOIRES

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
BEAUMONT	COMMUNE	214300220	2016-1	223 099,00 €	0,00%	223 099,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Le Village 07110 BEAUMONT
SAINT-GILLES	COMMUNE	213002587	2016-1	398 392,85 €	0,01%	398 392,85 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 4 rue du centre 35590 SAINT-GILLES
SENE	COMMUNE	215602434	2016-1	1 218 750,00 €	0,02%	1 218 750,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 6 Place de la Fraternité 56860 SENE
CAZALS	COMMUNE	214600660	2016-1	36 649,53 €	0,00%	36 649,53 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Joseph Touriol 46 250 CAZALS
PEGOMAS	COMMUNE	210600904	2016-1	286 202,18 €	0,01%	286 202,18 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 169, Avenue de Grasse 06580 PEGOMAS
REGION GRAND EST	REGION	200039915	2016-1	27 750 000,00 €	0,55%	27 750 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 1, Place Adrien Zeller BP 91006 – 67070 STRASBOURG Cedex
RENNES	COMMUNE	213502388	2016-1	55 114 593,38 €	1,10%	55 114 593,38 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Place de la Mairie 35031 RENNES Cedex
METROPOLE DE RENNES	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE	243500139	2016-1	141 665 743,70 €	2,17%	141 665 743,70 €	0 €	A l'attention de Madame la Présidente, Hôtel de Rennes Métropole 4 Avenue Henri Fréville 35207 RENNES
AIGUILLES	COMMUNE	210500039	2016-1	113 088,85 €	0,00%	113 088,85 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Place Jean Léa 05470 AIGUILLES
MARQUEFAVE	COMMUNE	213103203	2016-1	289 325,22 €	0,01%	289 325,22 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 route de Carbonne 31 390 MARQUEFAVE
ISTRES	COMMUNE	211300470	2016-1	5 936 882,29 €	0,10%	5 936 882,29 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Esplanade Bernardin Laugier CS 97002 13808 ISTRES
MONJOIRE	COMMUNE	213103831	2016-1	238 492,71 €	0,00%	238 492,71 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 1 Place de la Mairie 31380 MONJOIRE

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE	REGION	200053726	2016-1	67 500 000,00 €	0,55%	67 500 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame la Présidente, Hôtel de Région 4, Square Castan CS 51857 25031 BESANCON Cedex
GRAND PARIS GRAND EST	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT)	200058790	2016-1	10 500 000,00 €	0,11%	10 500 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président 11, Boulevard du Mont d'Est 93160 NOISY LE GRAND
BEAULIEU-SUR-LOUDON	COMMUNE	215300260	2016-1	273 587,29 €	0,01%	273 587,29 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 22 Rue de Bretagne 5330 BEAULIEU-SUR-LOUDON
ATHEE-SUR-CHER	COMMUNE	213700081	2016-1	1 707 377,29 €	0,03%	1 707 377,29 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 9, chemin des Dames 37270 ATHEE-SUR-CHER
VILLIERS-SUR-MARNE	COMMUNE	219400793	2016-1	8 572 579,13 €	0,17%	8 572 579,13 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de l'hôtel de Ville 94350 VILLIERS-SUR-MARNE
JOURNANS	COMMUNE	210101978	2016-1	140 380,15 €	0,00%	140 380,15 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 79, rue du Moulin 01250 JOURNANS
SAINT MARTIN DE LA BRASQUE	COMMUNE	218401131	2016-1	1 238 981,69 €	0,02%	1 238 981,69 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 6, Cours du Mont Libre 84760 SAINT MARTIN DE LA BRASQUE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION DIEPPOISE	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	247600786	2016-1	4 460 121,92 €	0,09%	4 460 121,92 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 4, Boulevard du Général de Gaulle BP 50166 76204 DIEPPE Cedex
FIMENIL	COMMUNE	218801728	2016-1	111 432,12 €	0,00%	111 432,12 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 4 rue de la Mairie, 88600 FIMENIL
CHAMBONAS	COMMUNE	210700506	2016-1	680 000,00 €	0,01%	680 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 111, Rue des Chanaleilles 07140 CHAMBONAS
SAINT-PRIEST	COMMUNE	216902908	2016-1	16 433 333,32 €	0,33%	16 433 333,32 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, Place Charles Ottina, 69800 Saint-Priest
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND COGNAC	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200070738	2016-1	6 175 000,00 €	0,12%	6 175 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le président, 6 rue de Valdepenas, CS10216, 16111 Cognac Cedex

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
LE BOULAY	COMMUNE	213700305	2016-1	431 974,40 €	0,01%	431 974,40 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 allée des Tilleuls, 37110 Le Boulay
MAREAU AUX PRES	COMMUNE	214501967	2016-1	81 222,49 €	0,00%	81 222,49 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 385 Rue Saint Fiacre, 45370 MAREAU AUX PRES
HERBEVILLER	COMMUNE	215402595	2016-1	143 449,02 €	0,00%	143 449,02 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1, place Saint-Germain 54450 HERBEVILLER
BAGNEUX (03)	COMMUNE	210300158	2016-1	246 743,39 €	0,00%	246 743,39 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1, Grand Rue 03460 BAGNEUX
SAINT-HILAIRE-DE-LA-NOAILLE	COMMUNE	213304181	2016-1	50 000,00 €	0,00%	46 929,01 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 6, Le pont 33190 SAINT-HILAIRE-DE-LA-NOAILLE
DAUX	COMMUNE	213101603	2016-1	250 000,00 €	0,01%	250 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la mairie 31700 DAUX
HAUTECOURT-ROMANECHÉ	COMMUNE	210101846	2016-1	75 068,87 €	0,00%	75 068,87 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 37 route de Neuville 01250 HAUTECOURT-ROMANECHÉ
ANCERVILLER	COMMUNE	215400144	2016-1	614 667,86 €	0,01%	614 667,86 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 5 bis GdR, 54450 ANCERVILLER
LARRA	COMMUNE	213105927	2016-1	1 114 020,00 €	0,02%	1 072 814,03 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Maurice-Pontich, 31330 LARRA
LAUNAC	COMMUNE	213102817	2016-1	395 057,03 €	0,01%	395 057,03 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 3 Rue du Parc, 31330 LAUNAC
SUZE	COMMUNE	212603468	2016-1	150 000,00 €	0,00%	150 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 64, Les Jaux 26400 SUZE
COURCHELETTES	COMMUNE	215901562	2016-1	293 347,13 €	0,01%	293 347,13 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 3 rue Macra 59 552 COURCHELETTES

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
DURBAN	COMMUNE	200070738	2016-1	170 000,00 €	0,00%	170 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Au village, 32260 DURBAN
SIS PAUL FORT	SYNDICAT	200070738	2016-1	20 395,03 €	0,00%	20 395,03 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 1 rue des écoles, 54870 CONS LA GRANDVILLE FRANCE
POLLIAI	COMMUNE	210103016	2016-1	573 210,82 €	0,01%	573 210,82 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 209 place de la Mairie, 01310 POLLIAI
BUELLAS	COMMUNE	210100657	2016-1	500 000,00 €	0,01%	500 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 10 place de la Mairie, 01310 BUELLAS
SIVU SALIGNAC ENTREPIERRES	SYNDICAT	200067452	2016-1	80 000,00 €	0,00%	80 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, Mairie d'Entrepierrres, La Girale, 04200 ENTREPIERRES
PRADES-SUR-VERNAZOBRE	COMMUNE	213402183	2016-1	120 000,00 €	0,00%	120 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Village, 1 Grand Rue, 34360 PRADES SUR VERNAZOBRE
MORIZES	COMMUNE	213302946	2016-1	173 000,00 €	0,00%	173 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 1 Le Parc, 33190 MORIZES
SERMAIZE	COMMUNE	216006080	2016-1	81 673,32 €	0,00%	81 673,32 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue Frêne, 60400 SERMAIZE
CC PUISAYE FORTERRE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200067130	2016-1	962 500,00 €	0,02%	962 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 4 rue Colette, 89130 TOUCY
GAGNIERES	COMMUNE	213001209	2016-1	340 000,00 €	0,01%	340 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place de la Mairie, 30160 GAGNIERES
CC DE MARIE GALANTE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	249710047	2016-1	3 200 000,00 €	0,06%	3 200 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame la présidente, Rue du Fort BP 48, 97112 GRAND-BOURG
FREYCHENET	COMMUNE	210901260	2016-1	104 500,01 €	0,00%	104 500,01 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Village, 09300 FREYCHENET

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
FERRETTE	COMMUNE	216800904	2016-1	500 000,00 €	0,01%	500 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 38, rue du Château 68480 FERRETTE
LA PLAINE DES PALMISTES	COMMUNE	219740065	2016-1	550 000,00 €	0,01%	550 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue de la république, 97431 LA PLAINE DES PALMISTES
CHABRILLAN	COMMUNE	212600654	2016-1	200 000,00 €	0,00%	200 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Le village, 26400 CHABRILLAN
SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ARIEGE PYRENEES	SYNDICAT	200070738	2016-1	6 845 359,88 €	0,14%	6 845 359,88 €	0 €	A l'attention de Madame la Présidente, Rue du Bicentenaire, 09000 SAINT PAUL DE JARRAT
COMMUNAUTE DE COMMUNES BIEVRE ISERE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200069038	2016-1	1 125 200,00 €	0,00%	1 125 200,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 1 Avenue Rolland Garros, 38590 SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS
COMMUNAUTE DE COMMUNES ARVE ET SALEVE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	247400583	2016-1	4 874 025,00 €	0,00%	4 874 025,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 160 Grande Rue, 74930 REIGNIER-ESERY
NIEUL-SUR-MER	COMMUNE	212600654	2016-1	8 930 000,00 €	0,05%	8 930 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Avenue du Parc Château Beauregard 17137 NIEUL-SUR-MER
LAMARQUE	COMMUNE	213302201	2016-1	430 000,00 €	0,01%	430 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 28 Rue Principale 33460 LAMARQUE
KERFOURN	COMMUNE	215600925	2016-1	194 407,97 €	0,00%	194 407,97 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 16 rue de l'Argoat 56920 KERFOURN
LONGCHAUMOIS	COMMUNE	215401027	2016-1	1 365 000,00 €	0,03%	1 365 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 3 Rue de l'Église, 39400 LONGCHAUMOIS
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200068500	2016-1	2 900 000,00 €	0,06%	2 900 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, Espace Cambrésis, 14, rue Neuve – BP 375 59407 CAMBRAI CEDEX
SAINT SYMPHORIEN	COMMUNE	219902980	2016-1	800 000,00 €	0,00%	800 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 5, Place René Cassin 79270 SAINT-SYMPHORIEN

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	COMMUNE	219902980	2016-1	500 000,00 €	0,01%	500 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Place de la Mairie, 34160 SAINT-BAUZILLE-DE-MONTMEL
BOURSIES	COMMUNE	215900978	2016-1	800 000,00 €	0,02%	800 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Mairie de Boursies, 16 Route Nationale, 59400 BOURSIES
WIHR AU VAL	COMMUNE	216803684	2016-1	300 000,00 €	0,01%	300 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Mairie de Wihr-au-Val, 9, Grand' Rue, 68230 WIHR-AU-VAL
HEIDWILLER	COMMUNE	216801274	2016-1	900 000,00 €	0,02%	900 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 8 rue du Château 68720 HEIDWILLER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	200070548	2016-1	1 950 000,00 €	0,04%	1 950 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame la Présidente ,4 rue Élie Maurette, 71170 CHAUFFAILLES
PORTE DU COGLAIS	COMMUNE	200069038	2016-1	2 000 000,00 €	0,04%	2 000 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 rue Clos aux Moines – La Selle-en-Coglès, 35460 Les Portes du Coglais
BLASIMON	COMMUNE	213300577	2016-1	586 228,16 €	0,01%	586 228,16 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 15 Place de la République, 33540 BLASIMON
FARGUES	COMMUNE	213301641	2016-1	487 500,00 €	0,01%	487 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 4 Place Folgensbourg, 40500 FARGUES
CHATEL DE JOUX	COMMUNE	213901184	2016-1	68 500,00 €	0,00%	68 500,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 3 rue du Lavoir 39130 CHÂTEL DE JOUX
SYNDICAT ENERGIE ALPES DE HAUTE PROVENCE	SYNDICAT	250400710	2016-1	750 000,00 €	0,02%	750 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 5, avenue Bad-Mergentheim 04000 DIGNES-LES-BAINS
SAIZERAIS	COMMUNE	215404906	2016-1	223 484,36 €	0,00%	223 484,36 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Adrien Toussaint 54380 SAIZERAIS
AUBENCHEUL AU BAC	COMMUNE	215900234	2016-1	350 000,00 €	0,01%	350 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 18, Route Nationale 59265 AUBENCHEUL AU BAC

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
LECT	COMMUNE	213902893	2016-1	400 000,00 €	0,01%	400 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 5 rue de l'église 39260 LECT
MOUTARET	COMMUNE	213802689	2016-1	73 750,00 €	0,00%	73 750,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Le Bourg 38580 LE MOUTARET
PLOMELIN	COMMUNE	212901706	2016-1	682 500,00 €	0,01%	682 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Plasenn Betziesdorf 29700 PLOMELIN
SAINT MAUGAN	COMMUNE	213502958	2016-1	118 000,00 €	0,00%	118 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 14, Rue du Morbihan 35750 SAINT MAUGAN
SYADEN	SYNDICAT	200026789	2016-1	32 442 854,67 €	0,65%	32 442 854,67 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 15 rue Barbès – CS 20073 11890 Carcassonne
SIC PELLEGRUE	SYNDICAT	200039915	2016-1	198 000,00 €	0,00%	198 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 7 Place du 8 mai 1945 33 790 PELLEGRUE
BOUSSY-SAINT-ANTOINE	COMMUNE	219100971	2016-1	987 500,00 €	0,02%	987 500,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 5 place des Droits de l'Homme 91 800 Boussy-Saint-Antoine
LAAS	COMMUNE	216402875	2016-1	396 225,00 €	0,01%	396 225,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, Place de l'Eglise, 64390 LAAS
MONTBRUN BOCAGE	COMMUNE	213103658	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Christian SENECLAUZE Place de la Liberté 31310 Montbrun-Bocage
LE MENIL	COMMUNE	218803021	2016-1	244 438,47 €	0,00%	244 438,47 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 50 Grande Rue 88160 LE MÉNIL
SYNDICAT DES EAUX CENTRE OUEST	SYNDICAT	257901850	2016-1	58 933,44 €	0,00%	58 933,44 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, Lieu-dit Beaulieu 79410 ÉCHIRÉ
TARGON	COMMUNE	213305238	2016-1	496 776,13 €	0,01%	496 776,13 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 Rue de la Maire 33760 TARGON
JUVISY-SUR-ORGE	COMMUNE	219103264	2016-1	1 975 000,00 €	0,04%	1 975 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 6 rue Piver - BP 56 91265 JUVISY SUR ORGE CEDEX

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
MALBOSC	COMMUNE	210701488	2016-1	70 000,00 €	0,00%	70 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 49 Rue de la Mairie 07140 MALBOSC
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	248400053	2016-1	297 311,30 €	0,01%	297 311,30 €	0 €	A l'attention de Madame la Présidente, 1171, Avenue du Mont-Ventoux 84203 CARPENTRAS CEDEX
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE	COMMUNAUTE DE COMMUNES	243200417	2016-1	2 574 000,00 €	0,05%	2 574 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, Quai Laboupillère, 32100 CONDOM
SAINT-ETIENNE-DE-SERRE	COMMUNE	210702338	2016-1	60 000,00 €	0,00%	60 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 25 route d'Issamoulenc 07190 SAINT-ETIENNE-DE-SERRE
FAVIERES	COMMUNE	212801476	2016-1	70 000,00 €	0,00%	70 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Place Maurice Deschamps 28170 FAVIERES
MARTRES-TOLOSANE	COMMUNE	213103245	2016-1	800 000,00 €	0,02%	796 099,08 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 12 boulevard de la Magdeleine 31220 MARTRES-TOLOSANE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LANNION TREGOR	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	200065928	2016-1	3 975 000,00 €	0,08%	3 975 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 1 rue Monge – CS 10761 22307 LANNION CEDEX
VILLE EN VERMOIS	COMMUNE	215405713	2016-1	213 900,00 €	0,00%	213 900,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 20 grande rue 54210 VILLE EN VERMOIS
ORLIENAS	COMMUNE	216901488	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 91 CHEM de la Noyeraie, 69530 ORLIENAS
EVIAN	COMMUNE	217401199	2016-1	4 000 000,00 €	0,00%	4 000 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, PI Charles Cottet, 74500 EVIAN LES BAINS
MAROMME	COMMUNE	217604107	2016-1	1 376 666,67 €	0,03%	1 376 666,67 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, PI Jean Jaurès, 76150 MAROMME
MOUCHAN	COMMUNE	213202922	2016-1	1 000 000,00 €	0,02%	1 000 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Au Village, 32330 MOUCHAN
CONFLANDEY	COMMUNE	217001676	2016-1	250 000,00 €	0,01%	250 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 5 Rue de la Mairie, 70170 CONFLANDEY

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
ILLE-SUR-TET	COMMUNE	216600882	2016-1	1 527 166,67 €	0,03%	1 527 166,67 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 107 bis Av. Pasteur, 66130 ILLE-SUR-TET
MASSY	COMMUNE	219103777	2016-1	4 000 000,00 €	0,08%	4 000 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 1 Av. du Général de Gaulle, 91300 MASSY
VITROLLES EN LUBERON	COMMUNE	218401511	2016-1	36 000,00 €	0,00%	36 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 13 Rue de la Mairie, 84240 VITROLLES-EN-LUBERON
PLOGONNEC	COMMUNE	212901698	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 4 Rue de la Mairie, 29180 PLOGONNEC
SAINT VINCENT	COMMUNE	214302309	2016-1	40 000,00 €	0,00%	40 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 Rue de la Mairie, Le Bourg, 43800 SAINT-VINCENT
CHANTELOUP LES VIGNES	COMMUNE	217801380	2016-1	1 980 000,00 €	0,04%	1 980 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur la Maire, 37 Rue du Général Leclerc, 78570 CHANTELOUP-LES-VIGNES
SIVOM SAGE	SYNDICAT	200070738	2016-1	3 100 000,00 €	0,00%	3 100 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 45 chemin des Carreaux, 31120 ROQUES-SUR-GARONNE
CREON D'ARMAGNAC	COMMUNE	214000879	2016-1	400 000,00 €	0,01%	400 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 12 Rue Raoul Follereau, 40240 CREON D'ARMAGNAC
MONS	COMMUNE	213103559	2016-1	500 000,00 €	0,01%	500 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Place de la Mairie 31280 MONS
SAUMEJAN	COMMUNE	214702862	2016-1	400 000,00 €	0,01%	400 000,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, Mairie de Sauméjan, 63, route de Lartigue 47420 SAUMEJAN
RIEUCAZE	COMMUNE	213104524	2016-1	64 000,00 €	0,00%	64 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 7 Rue De La République 31800 RIEUCAZE
SAINT GONLAY	COMMUNE	213502776	2016-1	200 000,00 €	0,00%	200 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 rue Louise Grignard 35750 SAINT-GONLAY
BEAUFORT-SUR-GERVANNE	COMMUNE	212600357	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 3 Rue de la Mairie Le trou du loup 26400 BEAUFORT-SUR-GERVANNE

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
ESPINASSE-VOZELLE	COMMUNE	210301107	2016-1	200 000,00 €	0,00%	200 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 4, route de Vendat 03110 Espinasse-Vozelle
GVAUDUN	COMMUNE	214701096	2016-1	130 000,00 €	0,00%	130 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 18 rue du Porche 47150 Gavaudun
VAL SURAN	COMMUNE	200067734	2016-1	800 000,00 €	0,02%	800 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Rue de la Mairie 39320 VAL SURAN
L'ABSIE	COMMUNE	200023414	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 11 rue Raymond Migaud 79240 L'ABSIE
MONTFORT EN CHALOSSE	COMMUNE	214001943	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 16 Place de l'Hôtel de Ville 40380 MONTFORT-EN-CHALOSSE
MARON	COMMUNE	215403528	2016-1	190 000,00 €	0,00%	190 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Place Charles de Gaulle 54230 MARON
AIGUES-VIVES	COMMUNE	213000045	2016-1	100 000,00 €	0,00%	100 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 12, Rue de la Fontaine 09600 AIGUES-VIVES
GAREIN	COMMUNE	214001059	2016-1	200 000,00 €	0,00%	200 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 20, Place Félix Araudin 40420 GAREIN
THODURE	COMMUNE	213805054	2016-1	500 000,00 €	0,01%	500 000,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 163 Rte de Beaurepaire, 38260 Thodure
REGION NOUVELLE-AQUITAINE	REGION	200053759	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 14, Rue François de Sourdis 33077 Bordeaux cedex
CENAC	COMMUNE	213301187	2016-1	1 016 928,33 €	0,02%	1 016 928,33 €	0 €	A l'attention de Madame le Maire, 50 avenue de Bordeaux 33360 CÉNAC
VILLARD D'HERY	COMMUNE	216501270	2016-1	350 000,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, Chef-Lieu, 73800 VILLARD D'HERY
SIGALENS	COMMUNE	213305121	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	€ 0	A l'attention de Monsieur le Maire, 4 Poutéou Est 33690 SIGALENS
GIBERVILLE	COMMUNE	211403019	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	€ 0	A l'attention de Monsieur le Maire, Esplanade Raymond Collet 14730 GIBERVILLE
LAJOUX	COMMUNE	213902745	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	€ 0	A l'attention de Monsieur le Maire, 3 rue du Triplet 39310 LAJOUX

Dénomination complète du Membre (a)	Statut juridique	SIREN	Modèle de garantie	Montant de la garantie à J	% du montant total des garanties à J	Montant estimé de la garantie à J+10*	Montant des appels en garantie	Contact
VAL DE VIRIEU	COMMUNE	200067542	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 2 Rue de Barbenière 38730 Val-de-Virieu
CERE	COMMUNE	214000812	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Maire, 75 place de la mairie 40090 CERE
SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE DROME ET SES AFFLUENTS	SYNDICAT	200070738	2016-1	0,00 €	0,00%	0,00 €	0 €	A l'attention de Monsieur le Président, 1 Place De La République 26340 SAILLANS

Le sous-paragraphe (i) « *Capital social* » du paragraphe (e) « *Information complémentaire* » du paragraphe 4.1 « *Description de l'actionnaire de référence direct : la ST* » de la section 4 intitulée « *Description de la ST* » et figurant à la page 304 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Le 14 mars 2023 la ST a clôturé une 35^{ème} augmentation de capital. A l'issue de cette augmentation de capital, le capital social de la ST s'élève à deux cent vingt millions sept cent quarante-six mille cinq cents (220.746.500) euros, divisé en deux millions deux cent sept mille quatre cent soixante-cinq (2.207.465) actions de 100 euros chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie. »

Le sous-paragraphe (ii) « *Dettes représentées par un titre* » du paragraphe (e) « *Information complémentaire* » du paragraphe 4.1 « *Description de l'actionnaire de référence direct : la ST* » de la Section 4. « *Description de la ST* » en page 299 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« Au 31 décembre 2022, la ST ne détenait aucune dette dans ses comptes sociaux. Dans ses comptes consolidés, la ST ne détenait que les dettes de l'Emetteur. Au 31 décembre 2022, le montant des dettes représentées par un titre de l'Emetteur, selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, s'élevait à 6 589 millions d'euros. Entre le 1^{er} janvier 2023 et le 5 2023, l'Emetteur a procédé à 5 émissions obligataires pour un montant total de 1 069 millions d'euros. »

La première phrase du troisième paragraphe du paragraphe (a) « *Structure actionariale* » du paragraphe 4.2 « *Description des actionnaires de la ST* » de la section 4 intitulée « *Description de la ST* » figurant en page 295 du Prospectus de Base est remplacée comme suit :

« Au 5 avril 2023, le capital social de la ST est détenu par 618 Collectivités. »

Le tableau présentant l'actionnariat de la ST au paragraphe (a) « *Structure actionariale* » du paragraphe 4.2 « *Description des actionnaires de la ST* » de la section 4 intitulée « *Description de la ST* » figurant aux pages 295 à 310 du Prospectus de Base est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

LISTE DES ACTIONNAIRES AU 5 avril 2023

	Collectivités	Montant souscrit (euros)	Nombre d'actions	%détention
1.	Métropole Aix Marseille Provence (13 - Bouches-du-Rhône)	17 916 400	179 164	8,1163%
2.	Métropole de Lyon (69 - Rhône)	14 899 600	148 996	6,7496%
3.	Commune de Marseille (13 - Bouches-du-Rhône)	14 193 200	141 932	6,4296%

	Collectivités	Montant souscrit (euros)	Nombre d'actions	%détention
4.	Métropole européenne de Lille (59 - Nord)	11 182 600	111 826	5,0658%
5.	Tisseo Collectivités (31 - Haute Garonne)	10 192 100	101 921	4,6171%
6.	Département de la Seine-Saint-Denis	9 834 100	98 341	4,4549%
7.	Région Pays de la Loire	7 351 100	73 511	3,3301%
8.	Département de l'Essonne	6 510 000	65 100	2,9491%
9.	Région Bourgogne-Franche-Comté	6 395 300	63 953	2,8971%
10.	Métropole Nantes Métropole (44 - Loire-Atlantique)	5 909 300	59 093	2,6770%
11.	Collectivité d'Outre-Mer de Polynésie Française	5 887 900	58 879	2,6673%
12.	Région Occitanie	5 500 000	55 000	2,4915%
13.	Département de Loire-Atlantique	4 748 400	47 484	2,1511%
14.	Métropole du Grand Nancy (54 - Meurthe-et-Moselle)	4 539 400	45 394	2,0564%
15.	Métropole Bordeaux Métropole (33 - Gironde)	4 044 500	40 445	1,8322%
16.	Région Grand Est	3 300 000	33 000	1,4949%
17.	Métropole Toulouse Métropole (31 - Haute-Garonne)	2 717 800	27 178	1,2312%
18.	Département de l'Aisne	2 712 000	27 120	1,2286%
19.	Métropole Eurométropole de Strasbourg (67 - Bas-Rhin)	2 446 000	24 460	1,1081%
20.	Métropole Rouen Normandie (76 - Seine-Maritime)	2 373 600	23 736	1,0753%
21.	Département de la Savoie	2 353 200	23 532	1,0660%
22.	Département de Saône-et-Loire	2 269 000	22 690	1,0279%
23.	Département de l'Allier	2 243 900	22 439	1,0165%
24.	Etablissement public territorial Plaine Commune (93 - Seine-Saint-Denis)	2 210 400	22 104	1,0013%
25.	Commune de Grenoble (38 - Isère)	2 152 800	21 528	0,9752%
26.	Région Nouvelle-Aquitaine	2 000 000	20 000	0,9060%
27.	Commune de Nantes (44 - Loire-Atlantique)	1 924 900	19 249	0,8720%
28.	Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (94 - Val-de-Marne)	1 772 600	17 726	0,8030%
29.	Commune de Tours (37 - Indre et Loire)	1 754 200	17 542	0,7947%
30.	Communauté urbaine Dunkerque Grand Littoral (59 - Nord)	1 699 400	16 994	0,7698%
31.	Département du Calvados (14 - Calvados)	1 682 900	16 829	0,7624%
32.	Commune de Strasbourg (67 - Bas-Rhin)	1 616 500	16 165	0,7323%
33.	Commune de Toulouse (31 - Haute-Garonne)	1 576 900	15 769	0,7143%
34.	Commune de Montreuil (93 - Seine-Saint-Denis)	1 483 500	14 835	0,6720%
35.	Métropole Brest Métropole (29 - Finistère)	1 474 000	14 740	0,6677%
36.	Commune de Bordeaux (33 - Gironde)	1 468 100	14 681	0,6651%
37.	Commune de Clermont-Ferrand (63 - Puy-de-Dôme)	1 403 900	14 039	0,6360%
38.	Département de la Meuse	1 372 500	13 725	0,6218%
39.	Communauté d'agglomération Amiens Métropole (80 - Somme)	1 357 800	13 578	0,6151%
40.	Métropole de Rennes (35 - Ille-et-Vilaine)	1 231 000	12 310	0,5577%
41.	Commune de Créteil (94 - Val-de-Marne)	1 152 000	11 520	0,5219%
42.	Clermont Auvergne Métropole (63 - Puy-de-Dôme)	1 038 400	10 384	0,4704%
43.	Métropole de Dijon (21 - Côte-d'Or)	1 026 400	10 264	0,4650%
44.	Commune de Noisy-le-Grand (93 - Seine-Saint-Denis)	987 000	9 870	0,4471%
45.	Département de Haute-Garonne (31-Haute Garonne)	950 800	9 508	0,4307%

	Collectivités	Montant souscrit (euros)	Nombre d'actions	%détention
46.	Etablissement Public Territorial GPSEA (94 - Val de Marne)	915 500	9 155	0,4147%
47.	Communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest (974 - La Réunion)	846 500	8 465	0,3835%
48.	Commune d'Amiens (80 - Somme)	844 500	8 445	0,3826%
49.	Communauté d'agglomération Grand Chambéry (73 - Savoie)	796 500	7 965	0,3608%
50.	Commune de Saint-Denis (93 - Seine-Saint-Denis)	791 500	7 915	0,3586%
51.	Communauté urbaine d'Arras (62 - Pas-de-Calais)	787 400	7 874	0,3567%
52.	Commune de Rennes (35 - Ille-et-Vilaine)	755 200	7 552	0,3421%
53.	Communauté d'agglomération Pau Bearn Pyrénées (64 - Pyrénées-Atlantiques)	677 400	6 774	0,3069%
54.	Commune d'Evreux (27 - Eure)	653 600	6 536	0,2961%
55.	Commune de Gennevilliers (92 - Hauts-de-Seine)	632 900	6 329	0,2867%
56.	Commune de Pau (64 - Pyrénées-Atlantiques)	600 800	6 008	0,2722%
57.	Commune du Blanc-Mesnil (93 - Seine-Saint-Denis)	597 300	5 973	0,2706%
58.	Commune de Brest (29 - Finistère)	592 300	5 923	0,2683%
59.	Communauté urbaine du Creusot Montceau (71 - Saône-et-Loire)	585 600	5 856	0,2653%
60.	Commune de Chalon-sur-Saône (71 - Saône-et-Loire)	560 500	5 605	0,2539%
61.	Commune de Chelles (77 - Seine-et-Marne)	544 700	5 447	0,2468%
62.	Communauté d'agglomération Annemasse-Les Voirons Agglomération (74 - Haute-Savoie)	544 300	5 443	0,2466%
63.	Commune de Cherbourg-en-Cotentin (50 - Manche)	521 800	5 218	0,2364%
64.	Département de l'Ariège	472 200	4 722	0,2139%
65.	Commune de Bondy (93 - Seine-Saint-Denis)	470 400	4 704	0,2131%
66.	Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole (59 - Nord)	467 400	4 674	0,2117%
67.	Commune de Mâcon (71 - Saône-et-Loire)	454 800	4 548	0,2060%
68.	Réseau31 (31-Haute-Garonne)	429 700	4 297	0,1947%
69.	Commune de Rosny-sous-Bois (93 - Seine-Saint-Denis)	428 000	4 280	0,1939%
70.	Communauté d'agglomération de la Rochelle (17 - Charente-Maritime)	424 500	4 245	0,1923%
71.	Commune de Metz (57 - Moselle)	410 600	4 106	0,1860%
72.	Commune de Vichy (03 - Allier)	403 000	4 030	0,1826%
73.	Communauté urbaine du Grand Besançon (25 - Doubs)	360 000	3 600	0,1631%
74.	Commune de Carvin (62 - Pas-de-Calais)	347 500	3 475	0,1574%
75.	SMDEA 09 (09 - Ariège)	343 700	3 437	0,1557%
76.	Commune de Saumur (49 - Maine-et-Loire)	338 100	3 381	0,1532%
77.	Commune de Villeurbanne (69 - Rhône)	334 900	3 349	0,1517%
78.	Communauté d'agglomération Vichy Communauté (03 - Allier)	328 100	3 281	0,1486%
79.	Commune de Roquebrune-sur-Argens (83 - Var)	315 100	3 151	0,1427%
80.	Commune d'Epinaux-sur-Seine (93 - Seine-Saint-Denis)	305 400	3 054	0,1383%
81.	Commune de Vincennes (94 - Val-de-Marne)	300 500	3 005	0,1361%
82.	Commune de Bourgoin-Jallieu (38 - Isère)	296 200	2 962	0,1342%
83.	Communauté d'agglomération Grand Poitiers (86 - Vienne)	293 400	2 934	0,1329%

	Collectivités	Montant souscrit (euros)	Nombre d'actions	%détention
84.	ILEVA - SMTD (97 - Réunion)	288 500	2 885	0,1307%
85.	Commune de Gonesse (95 - Val-d'Oise)	284 700	2 847	0,1290%
86.	Commune de Grigny (91 - Essonne)	284 600	2 846	0,1289%
87.	Commune de Bergerac (24 - Dordogne)	262 800	2 628	0,1191%
88.	Commune de Vernon (27 - Eure)	261 100	2 611	0,1183%
89.	EPT GPGE (93 - Saint-Saint-Denis)	259 200	2 592	0,1174%
90.	Commune de Garges-lès-Gonesse (95 - Val d'Oise)	259 000	2 590	0,1173%
91.	Commune de Saint-Nazaire (44 - Loire-Atlantique)	256 800	2 568	0,1163%
92.	Commune de Bagneux (92 - Hauts-de-Seine)	255 800	2 558	0,1159%
93.	Commune d'Aubenas (07 - Ardèche)	255 300	2 553	0,1157%
94.	Communauté d'agglomération Cannes - Pays de Lérins (06 - Alpes Maritimes)	252 300	2 523	0,1143%
95.	Sète Agglopôle Méditerranée (34 - Hérault)	248 800	2 488	0,1127%
96.	Etablissement public territorial Est Ensemble (93 - Seine-Saint-Denis)	245 000	2 450	0,1110%
97.	Commune de Clichy-sous-Bois (93 - Seine-Saint-Denis)	243 200	2 432	0,1102%
98.	Métropole de Grenoble (38 - Isère)	235 500	2 355	0,1067%
99.	Commune de La Possession (974 - La Réunion)	232 200	2 322	0,1052%
100.	Commune de Montfermeil (93 - Seine-Saint-Denis)	217 700	2 177	0,0986%
101.	Commune de Saint-Priest (69 - Rhône)	206 100	2 061	0,0934%
102.	Communauté d'agglomération de Cambrai (59-Nord)	200 800	2 008	0,0910%
103.	Communauté d'agglomération Pays de Saint-Omer (62 - Pas-de-Calais)	197 800	1 978	0,0896%
104.	Commune de Viry-Châtillon (91 - Essonne)	196 000	1 960	0,0888%
105.	Communauté de communes Moselle et Madon (54 - Meurthe-et-Moselle)	193 100	1 931	0,0875%
106.	Commune d'Arras (62 - Hauts de France)	188 800	1 888	0,0855%
107.	Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux (24 - Dordogne)	185 100	1 851	0,0839%
108.	Commune du Kremlin Bicêtre (94 - Val-de-Marne)	182 400	1 824	0,0826%
109.	Commune de Livry-Gargan (93 - Seine-Saint-Denis)	179 700	1 797	0,0814%
110.	Commune de Lons-le-Saunier (39 - Jura)	179 400	1 794	0,0813%
111.	Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire (49 - Maine-et-Loire)	177 200	1 772	0,0803%
112.	Commune de Nogent-sur-Marne (94 - Val-de-Marne)	174 900	1 749	0,0792%
113.	Commune de Noyon (60 - Oise)	173 000	1 730	0,0784%
114.	SIEL 42 (42-Loire)	170 500	1 705	0,0772%
115.	Commune de Balaruc-les-Bains (34 - Hérault)	167 800	1 678	0,0760%
116.	Commune de Colomiers (31 - Haute-Garonne)	160 400	1 604	0,0727%
117.	Commune d'Autun (71 - Saône-et-Loire)	159 800	1 598	0,0724%
118.	Communauté urbaine d'Alençon (61 - Orne)	154 100	1 541	0,0698%
119.	DECOSSET (31-Haute Garonne)	153 400	1 534	0,0695%
120.	Commune de Croix (59 - Nord)	151 600	1 516	0,0687%
121.	Commune de Taverny (95 - Val d'Oise)	150 500	1 505	0,0682%
122.	Commune de Valserhône (01 - Ain)	149 300	1 493	0,0676%

	Collectivités	Montant souscrit (euros)	Nombre d'actions	%détention
123.	Commune d'Oloron Sainte-Marie (64 - Pyrénées-Atlantiques)	148 600	1 486	0,0673%
124.	Commune de Brunoy (91 - Essonne)	145 500	1 455	0,0659%
125.	Commune de Rezé (44 - Loire-Atlantique)	142 400	1 424	0,0645%
126.	Communauté d'Agglomération du Sud (97 - Réunion)	133 700	1 337	0,0606%
127.	Communauté d'agglomération La Roche sur Yon (85 - Vendée)	131 400	1 314	0,0595%
128.	Communauté d'agglomération du Niortais (79 - Deux-Sèvres)	127 600	1 276	0,0578%
129.	Commune de Schiltigheim (67 - Bas-Rhin)	124 500	1 245	0,0564%
130.	Commune d'Istres (13 - Bouches-du-Rhône)	123 400	1 234	0,0559%
131.	SIVOM Saurune Ariège Garonne (31 - Haute-Garonne)	123 100	1 231	0,0558%
132.	Commune de Saint-Julien-en-Genevois (74 - Haute-Savoie)	122 700	1 227	0,0556%
133.	Communauté de communes de la Région de Guebwiller (68 - Haut-Rhin)	118 100	1 181	0,0535%
134.	Commune de Biscarosse (40 - Landes)	115 500	1 155	0,0523%
135.	CA DU COTENTIN (50-Manche)	115 400	1 154	0,0523%
136.	Communauté d'agglomération du Val de Fensch (57 - Moselle)	108 800	1 088	0,0493%
137.	Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Pierre-et-Miquelon (975 - St-Pierre-et-Miquelon)	107 100	1 071	0,0485%
138.	Communauté d'agglomération Moulins Communauté (03 - Allier)	106 900	1 069	0,0484%
139.	Commune de Pertuis (84 - Vaucluse)	106 900	1 069	0,0484%
140.	COMMUNE DE VANDOEUVRE LES NANCY (54 - Meurthe-et-Moselle)	105 600	1 056	0,0478%
141.	Communauté de communes Cœur de Savoie (73 - Savoie)	102 500	1 025	0,0464%
142.	Commune de Condom (32 - Gers)	97 200	972	0,0440%
143.	Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys (41 - Loir-et-Cher)	96 300	963	0,0436%
144.	Commune de Cusset (03 - Allier)	93 400	934	0,0423%
145.	Commune de Saint-Hilaire-de-Riez (85 - Vendée)	91 300	913	0,0414%
146.	Communauté de communes Pévèle Carembault (59 - Nord)	91 100	911	0,0413%
147.	Communauté de communes du Sundgau (68 - Haut-Rhin)	90 800	908	0,0411%
148.	Commune de Villiers-sur-Marne (94 - Val-de-Marne)	89 000	890	0,0403%
149.	Commune du Bouscat (33 - Gironde)	87 800	878	0,0398%
150.	Communauté d'agglomération Morlaix Communauté (29 - Finistère)	86 300	863	0,0391%
151.	Communauté de communes du Pays Noyonnais (60 - Oise)	83 000	830	0,0376%
152.	Commune de Bry-sur-Marne (94 - Val-de-Marne)	82 600	826	0,0374%
153.	Communauté de communes Pays de Fayence (83 - Var)	80 100	801	0,0363%
154.	Communauté d'agglomération Lannion Trégor Communauté (22-Côtes d'Armor)	77 900	779	0,0353%
155.	Communauté d'Agglomération Grand Cognac (16 - Charente)	76 500	765	0,0347%
156.	Commune de Combloux (74 - Haute-Savoie)	76 100	761	0,0345%
157.	Commune d'Alençon (61 - Orne)	75 500	755	0,0342%

	Collectivités	Montant souscrit (euros)	Nombre d'actions	%détention
158.	Commune de Juvisy-sur-Orge (91-Essonne)	75 200	752	0,0341%
159.	Commune de Waziers (59 - Nord)	74 100	741	0,0336%
160.	Commune de Morzine (74 - Haute-Savoie)	72 800	728	0,0330%
161.	Commune d'Allonnes (72 - Sarthe)	70 700	707	0,0320%
162.	Commune d'Ancenis-Saint-Géréon (44 - Loire-Atlantique)	69 100	691	0,0313%
163.	Commune de Lannion (22 - Côtes-d'Armor)	67 000	670	0,0304%
164.	Commune de Mimizan (40 - Landes)	66 900	669	0,0303%
165.	Commune de Domérat (03 - Allier)	66 400	664	0,0301%
166.	Commune de La Motte-Servolex (73 - Savoie)	65 200	652	0,0295%
167.	Commune de Bagnères-de-Luchon (31 - Haute-Garonne)	64 700	647	0,0293%
168.	Etablissement public territorial Paris-Est-Marne et Bois (94 - Val-de-Marne)	64 400	644	0,0292%
169.	Commune de Saint-Brice-sous-Forêt (95 - Val-d'Oise)	63 900	639	0,0289%
170.	Communauté d'agglomération Bassin de Bourg-en-Bresse (01 - Ain)	63 800	638	0,0289%
171.	Syndicat d'eau de l'Anjou (49 - Maine-et-Loire)	62 700	627	0,0284%
172.	Commune de Bourg-Argental (42 - Loire)	62 700	627	0,0284%
173.	Commune de Bouguenais (44 - Loire-Atlantique)	62 400	624	0,0283%
174.	Communauté de communes des Portes de Romilly sur Seine (10 - Aube)	60 600	606	0,0275%
175.	Commune de Rive-de-Gier (42 - Loire)	60 000	600	0,0272%
176.	Commune de Vertou (44 - Loire-Atlantique)	60 000	600	0,0272%
177.	Commune du Pré-Saint-Gervais (93 - Seine-Saint-Denis)	59 800	598	0,0271%
178.	Commune d'Anzin (59 - Nord)	59 800	598	0,0271%
179.	Commune du Soler (66 - Pyrénées-Orientales)	57 700	577	0,0261%
180.	Commune de Gisors (27 - Eure)	57 300	573	0,0260%
181.	Commune de Massy (91- Essonne)	56 900	569	0,0258%
182.	Communauté de communes Plaine Dijonnaise (21 - Côte-d'Or)	56 500	565	0,0256%
183.	Commune de Riom (63 - Puy-de-Dôme)	55 600	556	0,0252%
184.	Commune de Saint-Gilles (30 - Gard)	55 500	555	0,0251%
185.	Communauté de Communes Loire Layon Aubance (49 - Maine-et-Loire)	55 500	555	0,0251%
186.	Commune de Loireauxence (44 - Loire-Atlantique)	54 900	549	0,0249%
187.	Commune de Maromme (76 - Seine-Maritime)	54 200	542	0,0246%
188.	Communauté de communes Commeny Montmarault Nérès (03 - Allier)	53 400	534	0,0242%
189.	Communauté de communes du Val de Drôme (26 - Drôme)	52 300	523	0,0237%
190.	Commune de Bourg-Saint-Andéol (07 - Ardèche)	50 400	504	0,0228%
191.	Commune de Vendôme (41 - Loir-et-Cher)	50 000	500	0,0227%
192.	Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine (91-Essonne)	49 700	497	0,0225%
193.	Commune de Montmélian (73 - Savoie)	47 500	475	0,0215%
194.	Commune de Chassieu (69-Rhône)	45 900	459	0,0208%
195.	SYDEV (85 - Vendée)	45 200	452	0,0205%
196.	Commune de Ville-d'Avray (92 - Hauts-de-Seine)	44 600	446	0,0202%

	Collectivités	Montant souscrit (euros)	Nombre d'actions	%détention
197.	Commune de Wittenheim (68 - Haut-Rhin)	44 100	441	0,0200%
198.	Commune de Saint-Saulve (59 - Nord)	43 000	430	0,0195%
199.	Commune de Plouzané (29 - Finistère)	42 200	422	0,0191%
200.	Communauté de communes du Bassin de Pompey (54 - Meurthe-et-Moselle)	41 200	412	0,0187%
201.	Commune de Roquefort-sur-Soulzon (12 - Aveyron)	40 600	406	0,0184%
202.	Commune de Bois-Guillaume (76 - Seine-Maritime)	40 000	400	0,0181%
203.	Commune d'Huningue (68 - Haut-Rhin)	38 700	387	0,0175%
204.	COMMUNE DE QUIMPER (29-Finistère)	38 500	385	0,0174%
205.	Commune de Bruz (35-Ille-et-Vilaine)	37 100	371	0,0168%
206.	Communauté de communes de Puisaye-Forterre (89 - Yonne)	36 900	369	0,0167%
207.	Commune de Coulaines (72 - Sarthe)	36 600	366	0,0166%
208.	Communauté de communes du Pays Mornantais (69 - Rhône)	35 300	353	0,0160%
209.	Commune de Longvic (21 - Côte-d'Or)	34 900	349	0,0158%
210.	Commune de Morhange (57 - Moselle)	34 700	347	0,0157%
211.	Commune de Les Sorinières (44 - Loire-Atlantique)	34 400	344	0,0156%
212.	Communauté d'agglomération Grand Chalons (71 - Saône-et-Loire)	34 200	342	0,0155%
213.	Commune de Pont d'Ain (01 - Ain)	34 200	342	0,0155%
214.	Commune de Raimbeaucourt (59 - Nord)	34 000	340	0,0154%
215.	Commune de Saint-Jean-Bonnefonds (42 - Loire)	33 900	339	0,0154%
216.	Communauté de Communes de la Vallée Verte (74 - Haute-Savoie)	33 700	337	0,0153%
217.	Communauté de communes du Pays de Conches (27 - Eure)	33 300	333	0,0151%
218.	COMMUNE DE GENTILLY (94-Val-de-Marne)	33 200	332	0,0150%
219.	Communauté de communes du Pont du Gard (30 - Gard)	33 100	331	0,0150%
220.	Commune de Challes-les-Eaux (73 - Savoie)	33 100	331	0,0150%
221.	Commune de Merlimont (62 - Pas-de-Calais)	32 100	321	0,0145%
222.	Commune d'Aussonne (31 - Haute-Garonne)	32 000	320	0,0145%
223.	Commune de Foix (09 - Ariège)	31 900	319	0,0145%
224.	Communauté d'agglomération Val Parisien (95 - Val-d'Oise)	31 900	319	0,0145%
225.	Commune de Séné (56 - Morbihan)	31 600	316	0,0143%
226.	Communauté d'agglomération Région Dieppoise (76-Seine Maritime)	31 400	314	0,0142%
227.	Communauté de Communes des Hauts-Tolosans (31 - Haute-Garonne)	31 200	312	0,0141%
228.	Commune de Créon (33 - Gironde)	31 100	311	0,0141%
229.	Commune de Meulan-en-Yvelines (78 - Yvelines)	30 000	300	0,0136%
230.	Communauté de communes des Coteaux du Girou (31 - Haute-Garonne)	29 800	298	0,0135%
231.	Commune de Capestang (34 - Hérault)	29 400	294	0,0133%
232.	Commune de Verneuil-sur-Vienne (87 - Haute-Vienne)	29 100	291	0,0132%
233.	Commune de Bessancourt (95 - Val-d'Oise)	29 000	290	0,0131%
234.	SYADEN (11-Aude)	28 700	287	0,0130%

	Collectivités	Montant souscrit (euros)	Nombre d'actions	%détention
235.	Commune de Thoiry (01 - Ain)	28 500	285	0,0129%
236.	Syndicat des Eaux du Centre-Ouest (79 - Deux-Sèvres)	28 400	284	0,0129%
237.	CA QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE (29 - Finistère)	27 100	271	0,0123%
238.	Commune d'Etrembières (74 - Haute-Savoie)	26 800	268	0,0121%
239.	Commune de Laxou (54 - Meurthe-et-Moselle)	26 300	263	0,0119%
240.	Commune de Noyelles-sous-Lens (62 - Pas-de-Calais)	26 300	263	0,0119%
241.	Commune de Roques (31 - Haute-Garonne)	26 100	261	0,0118%
242.	Commune de Sada (976 - Mayotte)	25 700	257	0,0116%
243.	Commune de Saint-Avé (56 - Morbihan)	25 600	256	0,0116%
244.	Commune de Seillans (83 - Var)	25 600	256	0,0116%
245.	Commune de Pirae (987 - Polynésie Française)	25 200	252	0,0114%
246.	Communauté de communes Arve et Salève (74-Haute-Savoie)	25 000	250	0,0113%
247.	Communauté de communes du Quercy-Caussadais (82 - Tarn-et-Garonne)	24 000	240	0,0109%
248.	Commune de La Mulatière (69 - Rhône)	23 900	239	0,0108%
249.	Communauté de communes Cœur Avesnois (59 - Nord)	23 500	235	0,0106%
250.	COMMUNE D'ORLIENAS (69-Rhône)	23 100	231	0,0105%
251.	Commune de Matha (17 - Charente-Maritime)	23 000	230	0,0104%
252.	Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon (01 - Ain)	23 000	230	0,0104%
253.	Commune de Bora-Bora (Polynésie Française)	23 000	230	0,0104%
254.	Communauté de communes du Warndt (57 - Moselle)	23 000	230	0,0104%
255.	Commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes (59 - Nord)	22 900	229	0,0104%
256.	Commune de Giberville (14 - Calvados)	22 700	227	0,0103%
257.	Commune de Roquemaure (30 - Gard)	22 600	226	0,0102%
258.	Commune de Capvern (65 - Hautes-Pyrénées)	22 400	224	0,0101%
259.	Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble (46 - Lot)	22 300	223	0,0101%
260.	Commune de Billom (63 - Puy-de-Dôme)	22 100	221	0,0100%
261.	Commune de Guéthary (64 - Pyrénées-Atlantiques)	22 000	220	0,0100%
262.	Communauté de communes Mad et Moselle (54 - Meurthe-et-Moselle)	21 600	216	0,0098%
263.	Communauté de communes Cœur de Chartreuse (38 - Isère - 73 - Savoie)	21 100	211	0,0096%
264.	Commune de Malestroit (56 - Morbihan)	20 500	205	0,0093%
265.	Commune d'Athée-sur-Cher (37 - Indre-et-Loire)	20 300	203	0,0092%
266.	Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse (08 - Ardennes)	20 300	203	0,0092%
267.	Communauté de communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux (68 - Haut-Rhin)	20 200	202	0,0092%
268.	Communauté de communes Roumois Seine (27 - Eure)	19 800	198	0,0090%
269.	Commune de Cysoing (59 - Nord)	19 700	197	0,0089%
270.	Commune de Pinsaguel (31 - Haute-Garonne)	19 600	196	0,0089%
271.	Commune de Mison (04 - Alpes-de-Haute-Provence)	19 600	196	0,0089%
272.	Commune de Sausset-les-Pins (13 - Bouches-du-Rhône)	19 300	193	0,0087%

	Collectivités	Montant souscrit (euros)	Nombre d'actions	%détention
273.	Commune de Plailly (60 - Oise)	19 100	191	0,0087%
274.	Communauté de communes Cèze Cévennes (30 - Gard (Nord) - 07 - Ardèche (Sud))	19 000	190	0,0086%
275.	Communauté de communes de l'Huisne Sartoise (72 - Sarthe)	19 000	190	0,0086%
276.	Communauté de communes de la Vallée du Garon (69 - Rhône)	19 000	190	0,0086%
277.	Commune de Gémozac (17 - Charente-Maritime)	18 900	189	0,0086%
278.	Commune de Fillière (74 - Haute-Savoie)	18 700	187	0,0085%
279.	SICASIL (06 - Alpes Maritimes)	18 600	186	0,0084%
280.	Commune de Pollestres (66 - Pyrénées-Orientales)	18 200	182	0,0082%
281.	Commune de Bourganeuf (23 - Creuse)	17 900	179	0,0081%
282.	Commune de Grenade (31 - Haute-Garonne)	17 800	178	0,0081%
283.	Communauté de communes Pays Beaume Drobie (07 - Ardèche)	17 500	175	0,0079%
284.	Commune de Beaucouzé (49 - Maine-et-Loire)	17 400	174	0,0079%
285.	Commune de Peypin (13 - Bouches-du-Rhône)	17 100	171	0,0077%
286.	Commune de Pouillon (40 - Landes)	16 400	164	0,0074%
287.	Commune de Saint-Jacques-de-la-Lande (35 - Ille-et-Vilaine)	16 200	162	0,0073%
288.	Commune de Saint Martin de Seignanx (40 - Landes)	16 000	160	0,0072%
289.	Commune de Léon (40 - Landes)	15 800	158	0,0072%
290.	Commune de Wavrin (59 - Nord)	15 500	155	0,0070%
291.	Commune de Pégomas (06 - Alpes-Maritimes)	15 300	153	0,0069%
292.	Commune de Lesneven (29 - Finistère)	15 300	153	0,0069%
293.	Commune de Jarrie (38 - Isère)	15 100	151	0,0068%
294.	Communauté de communes Adour Madiran (65 - Hautes-Pyrénées)	14 700	147	0,0067%
295.	Commune de Rupt-sur-Moselle (88 - Vosges)	14 600	146	0,0066%
296.	Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (07 - Ardèche)	14 600	146	0,0066%
297.	Commune de Merville (31 - Haute-Garonne)	14 100	141	0,0064%
298.	Commune de Rang-du-Fliers (59 - Nord)	14 100	141	0,0064%
299.	Communauté de communes Vezouze en Piémont (54 - Meurthe-et-Moselle)	13 500	135	0,0061%
300.	Commune de Le Puy Sainte Réparate (13 - Bouches-du-Rhône)	13 500	135	0,0061%
301.	Commune de Boën-sur-Lignon (42 - Loire)	13 500	135	0,0061%
302.	Commune de La Plaine des Palmistes (974 - La Réunion)	13 400	134	0,0061%
303.	Commune de Rochecorbon (37 - Indre-et-Loire)	13 300	133	0,0060%
304.	Commune de La Faute sur Mer (85 - Vendée)	12 900	129	0,0058%
305.	Commune de Saint-Victor-de-Malcap (30 - Gard)	12 800	128	0,0058%
306.	Commune de Le Pallet (44 - Loire-Atlantique)	12 800	128	0,0058%
307.	Commune de Clermont l'Hérault (34 - Hérault)	12 500	125	0,0057%
308.	Commune de Dieulouard (54 - Meurthe-et-Moselle)	12 400	124	0,0056%
309.	Commune de Mérindol (84 - Vaucluse)	12 300	123	0,0056%

	Collectivités	Montant souscrit (euros)	Nombre d'actions	%détention
310.	Commune de Cossé-le-Vivien (53 - Mayenne)	12 200	122	0,0055%
311.	Commune de Gagnac-sur-Garonne (31 - Haute-Garonne)	12 100	121	0,0055%
312.	Commune de La Monnerie le Montel (63 - Puy-de-Dôme)	12 100	121	0,0055%
313.	Commune de Dissay (86 - Vienne)	12 000	120	0,0054%
314.	Communauté de communes Pays Haut Val d'Alzette (54 - Meurthe-et-Moselle / 57 - Moselle)	12 000	120	0,0054%
315.	Commune de Comps (30-Gard)	11 600	116	0,0053%
316.	Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne (06 - Alpes- Maritimes)	11 400	114	0,0052%
317.	Commune de Genech (59 - Nord)	11 300	113	0,0051%
318.	Commune de Corny-sur-Moselle (57 - Moselle)	11 100	111	0,0050%
319.	Commune de Chantepie (35-Ille-et-Vilaine)	11 000	110	0,0050%
320.	Commune de Gonfaron (83 - Var)	11 000	110	0,0050%
321.	Commune de Peyrignac (24 - Dordogne)	11 000	110	0,0050%
322.	Commune de Boussy-Saint-Antoine (91-Essonne)	10 800	108	0,0049%
323.	Commune du Lion d'Angers (49 - Maine-et-Loire)	10 600	106	0,0048%
324.	Communauté de communes Ballon des Hautes Vosges (88 - Vosges)	10 600	106	0,0048%
325.	Commune de Pontaurmur (63 - Puy-de-Dôme)	10 500	105	0,0048%
326.	Commune de Weitbruch (67 - Bas-Rhin)	10 400	104	0,0047%
327.	Commune de Saint-André-de-Boège (74 - Haute-Savoie)	10 400	104	0,0047%
328.	Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne (71- Saône-et-Loire)	10 100	101	0,0046%
329.	Commune de Saint-Just-d'Ardèche (07 - Ardèche)	10 000	100	0,0045%
330.	Commune de Vaux-sur-Seine (78 - Yvelines)	10 000	100	0,0045%
331.	Commune de Gidy (45 - Loiret)	10 000	100	0,0045%
332.	Commune d'Arfeuilles (03 - Allier)	9 900	99	0,0045%
333.	Commune de Mundolsheim (67 - Bas-Rhin)	9 800	98	0,0044%
334.	Commune de Chanteloup-les-Vignes (78-Yvelines)	9 700	97	0,0044%
335.	Commune d'Aiguilles (05 - Hautes-Alpes)	9 700	97	0,0044%
336.	Commune de Plouvorn (29 - Finistère)	9 700	97	0,0044%
337.	Commune de Pins-Justaret (31 - Haute-Garonne)	9 600	96	0,0043%
338.	Commune de Nieul-sur-Mer (17 - Charente-Maritime)	9 600	96	0,0043%
339.	Commune de Marcheprime (33 - Gironde)	9 400	94	0,0043%
340.	Commune de Gueux (51 - Marne)	9 400	94	0,0043%
341.	Commune de Jouy-aux-Arches (57 - Moselle)	9 200	92	0,0042%
342.	Commune de Roquettes (31 - Haute-Garonne)	9 200	92	0,0042%
343.	Commune d'Usson-en-Forez (42 - Loire)	9 200	92	0,0042%
344.	Commune d'Aubrives (08 - Ardennes)	9 000	90	0,0041%
345.	Commune de Pannes (45 - Loiret)	8 900	89	0,0040%
346.	Commune de Gragnague (31 - Haute-Garonne)	8 900	89	0,0040%
347.	Commune de Grandvilliers (60 - Oise)	8 900	89	0,0040%
348.	Communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret (45 - Loiret)	8 900	89	0,0040%
349.	Commune de Porte de Savoie (73-Savoie)	8 700	87	0,0039%

	Collectivités	Montant souscrit (euros)	Nombre d'actions	%détention
350.	Communauté de communes Cagire Garonne Salat (31-Haute Garonne)	8 700	87	0,0039%
351.	CC DE LA TENAREZE (32-Gers)	8 700	87	0,0039%
352.	Communauté de commune de Gémozac (17 - Charente-Maritime)	8 600	86	0,0039%
353.	Commune de Buellas (01-Ain)	8 500	85	0,0039%
354.	Commune de Landas (59 - Nord)	8 400	84	0,0038%
355.	Commune de Sainte-Euphémie (01 - Ain)	8 100	81	0,0037%
356.	Commune de Saulzoir (59 - Nord)	8 000	80	0,0036%
357.	Commune de Millery (69 - Rhône)	8 000	80	0,0036%
358.	Commune de Loubeyrat (63 - Puy-de-Dôme)	7 900	79	0,0036%
359.	Commune du Val-du-Layon (49 - Maine et Loire)	7 800	78	0,0035%
360.	Commune d'Attiches (59 - Nord)	7 800	78	0,0035%
361.	Commune de Valgorge (07 - Ardèche)	7 600	76	0,0034%
362.	Communauté de communes Guillestrois Queyras (05 - Hautes-Alpes)	7 500	75	0,0034%
363.	Commune de Méounes-lès-Montrieux (83-Var)	7 200	72	0,0033%
364.	Commune de Scy-Chazelles (57 - Moselle)	7 200	72	0,0033%
365.	Commune de Saint-Béron (73 - Savoie)	7 200	72	0,0033%
366.	Commune de Vitrac (24 - Dordogne)	7 100	71	0,0032%
367.	Commune de Saint-Pierre-d'Entremont (Savoie - 73)	7 000	70	0,0032%
368.	Commune de Lavernose-Lacasse 31 - Haute-Garonne)	6 900	69	0,0031%
369.	Commune de Castillon-la-Bataille (33 - Gironde)	6 800	68	0,0031%
370.	Commune du Pont de Beauvoisin (73 - Savoie)	6 800	68	0,0031%
371.	Commune de Peujard (33 - Gironde)	6 800	68	0,0031%
372.	Commune de Val-de-Livenne (33 - Gironde)	6 800	68	0,0031%
373.	Commune de Francueil (37 - Indre-et-Loire)	6 600	66	0,0030%
374.	Commune de Saint-Crépin (05 - Hautes-Alpes)	6 500	65	0,0029%
375.	Commune de Théza (66 - Pyrénées-Orientales)	6 400	64	0,0029%
376.	Commune de Fiac (81 - Tarn)	6 300	63	0,0029%
377.	Commune de Saint-Sauveur-en-Rue (42 - Loire)	6 300	63	0,0029%
378.	Commune de Domazan (30 - Gard)	6 200	62	0,0028%
379.	Commune de Saily-Lez-Lannoy (59 - Nord)	6 100	61	0,0028%
380.	Commune de La Ferté-Alais (91 - Essonne)	6 000	60	0,0027%
381.	SM Eaux du Plateau de Signargues (30 - Gard)	6 000	60	0,0027%
382.	Commune de Vernoux-en-Vivarais (07-Ardèche)	6 000	60	0,0027%
383.	Commune de Château-l'Evêque (24 - Dordogne)	6 000	60	0,0027%
384.	Commune de Saint-Augustin-des-Bois (49 - Maine-et-Loire)	6 000	60	0,0027%
385.	Commune de Pujo (65 - Hautes-Pyrénées)	5 900	59	0,0027%
386.	Commune de Saint-Pierre-d'Aurillac (33 - Gironde)	5 800	58	0,0026%
387.	Commune de Mons-en-Pévèle (59 - Nord)	5 700	57	0,0026%
388.	Commune de Fournès (30 - Gard)	5 600	56	0,0025%
389.	Commune de Saint-Pierre-des-Fleurs (27 - Eure)	5 400	54	0,0024%
390.	Commune de La Feuillie (76 - Seine-Maritime)	5 400	54	0,0024%
391.	Commune de Rochefort-sur-Loire (49 - Maine-et-Loire)	5 300	53	0,0024%

	Collectivités	Montant souscrit (euros)	Nombre d'actions	%détention
392.	COMMUNE DE TARGON (33-Gironde)	5 200	52	0,0024%
393.	Commune de Richardménil (54 - Meurthe-et-Moselle)	5 100	51	0,0023%
394.	Commune de Saint-Etienne-de-Baïgorry (64 - Pyrénées-Atlantiques)	5 100	51	0,0023%
395.	Commune de Bernay-Vilbert (77 - Seine-et-Marne)	5 100	51	0,0023%
396.	Commune de Les Portes du Coglais (35-Ille-et-Vilaine)	5 000	50	0,0023%
397.	Commune de Visseiche (35 - Ille-et-Vilaine)	4 900	49	0,0022%
398.	Commune de Motz (73 - Savoie)	4 900	49	0,0022%
399.	Commune de Flourens (31 - Haute-Garonne)	4 900	49	0,0022%
400.	Commune de Larra (31 - Haute-Garonne)	4 800	48	0,0022%
401.	Commune de Casseneuil (47 - Lot-et-Garonne)	4 700	47	0,0021%
402.	SIAEP Combloux Domancy (74 - Haute-Savoie)	4 700	47	0,0021%
403.	Commune de Bruley (54-Meurthe-et-Moselle)	4 700	47	0,0021%
404.	COMMUNE DE MARTRES TOLOSANE (31-Haute-Garonne)	4 600	46	0,0021%
405.	Commune de Thun-l'Evêque (59 - Nord)	4 600	46	0,0021%
406.	Commune de Pomerols (34 - Hérault)	4 600	46	0,0021%
407.	Commune de Banon (04 - Alpes-de-Haute-Provence)	4 500	45	0,0020%
408.	Commune de Polliat (01-Ain)	4 500	45	0,0020%
409.	Commune de Duravel (46 - Lot)	4 500	45	0,0020%
410.	Communauté de communes Région de Levroux (36 - Indre)	4 400	44	0,0020%
411.	Commune de Chirols (07 - Ardèche)	4 300	43	0,0019%
412.	Commune de Beynac et Cazenac (24 - Dordogne)	4 300	43	0,0019%
413.	Commune de Les Voivres (88 - Vosges)	4 300	43	0,0019%
414.	Commune de Roussy-le-Village (57 - Moselle)	4 200	42	0,0019%
415.	Communauté de communes Réolais en Sud Gironde (35 - Gironde)	4 200	42	0,0019%
416.	Commune d'Aigues-Vives (30-Gard)	4 200	42	0,0019%
417.	Commune de Spoy (10 - Aube)	4 100	41	0,0019%
418.	Commune de Saint-Louis-de-Montferrand (33 - Gironde)	4 100	41	0,0019%
419.	Commune de Saint-Martin-de-la-Brasque (84 - Vaucluse)	4 000	40	0,0018%
420.	Communauté d'Agglomération d'Epinal (88 - Vosges)	4 000	40	0,0018%
421.	Commune de Saint-Symphorien (79-Deux-Sèvres)	3 900	39	0,0018%
422.	Commune de Saint-Romain-la-Virvée (33 - Gironde)	3 900	39	0,0018%
423.	Commune de Saint-Augustin (62 - Pas-de-Calais)	3 900	39	0,0018%
424.	SM Eaux Tarn et Girou (31 - Haute-Garonne)	3 900	39	0,0018%
425.	Commune d'Ardin (79 - Deux-Sèvres)	3 900	39	0,0018%
426.	Commune de Le Ferré (35 - Ille-et-Vilaine)	3 900	39	0,0018%
427.	Commune de Cliousclat (26 - Drôme)	3 800	38	0,0017%
428.	Commune de Fargues (33-Gironde)	3 800	38	0,0017%
429.	Commune de Beaumont (07 - Ardèche)	3 800	38	0,0017%
430.	Commune de Saint-Pierre-du-Bosguérard (27 - Eure)	3 800	38	0,0017%
431.	Commune de Saint-Armel (56 - Morbihan)	3 800	38	0,0017%
432.	Commune de Mareau-aux-Prés (45 - Loiret)	3 700	37	0,0017%
433.	Commune de Chambonas (07 - Ardèche)	3 700	37	0,0017%
434.	Commune d'Empeaux (31 - Haute-Garonne)	3 700	37	0,0017%

	Collectivités	Montant souscrit (euros)	Nombre d'actions	%détention
435.	Commune de Daux (31 - Haut Garonne)	3 600	36	0,0016%
436.	Commune des Ormes (86 - Vienne)	3 600	36	0,0016%
437.	Commune de Saint-Maurice-sur-Moselle (88 - Vosges)	3 600	36	0,0016%
438.	Commune d'Estézargues (30 - Gard)	3 600	36	0,0016%
439.	Commune d'Espinasse-Vozelle (03 - Allier)	3 500	35	0,0016%
440.	Commune de Bernay-Saint-Martin (17 - Charente-Maritime)	3 500	35	0,0016%
441.	Commune de Beaulieu-sur-Oudon (53- Mayenne)	3 400	34	0,0015%
442.	Commune d'Ossès (64 - Pyrénées-Atlantiques)	3 400	34	0,0015%
443.	SIC de Pellegrue (33-Gironde)	3 400	34	0,0015%
444.	Commune de Mons (31-Haute-Garonne)	3 300	33	0,0015%
445.	Commune de Hargnies (08 - Ardennes)	3 300	33	0,0015%
446.	Commune de Saint-Mélany (07 - Ardèche)	3 300	33	0,0015%
447.	Commune de Moulis-en-Médoc (33 - Gironde)	3 300	33	0,0015%
448.	Commune de Langouet (35 - Ille-et-Vilaine)	3 300	33	0,0015%
449.	Commune de Ville-en-Vermois (54 - Meurthe-et-Moselle)	3 300	33	0,0015%
450.	Commune de Castelfranc (46 - Lot)	3 200	32	0,0014%
451.	Commune de Muzy (27 - Eure)	3 200	32	0,0014%
452.	Commune d'Andon (06 - Alpes-Maritimes)	3 200	32	0,0014%
453.	Commune de Lieuron (35 - Ille-et-Vilaine)	3 200	32	0,0014%
454.	SIE Euron Mortagne (54 - Meurthe-et-Moselle)	3 100	31	0,0014%
455.	GLCT Téléphérique du Salève (74-Haute-Savoie)	3 100	31	0,0014%
456.	Commune de Bayon (54 - Meurthe-et-Moselle)	3 100	31	0,0014%
457.	Commune de Croismare (54 - Meurthe-et-Moselle)	3 100	31	0,0014%
458.	Commune de Noyelles-sur-Escaut (59 - Nord)	3 000	30	0,0014%
459.	Commune de Fleurigné (35 - Ille-et-Vilaine)	3 000	30	0,0014%
460.	Commune de Thil (01 - Ain)	3 000	30	0,0014%
461.	Commune de Monacia d'Aullène (20 - Corse)	3 000	30	0,0014%
462.	Commune de Sainte-Nathalène (24 - Dordogne)	2 900	29	0,0013%
463.	Commune de Saint-Hilaire (31 - Haute-Garonne)	2 900	29	0,0013%
464.	Commune de Saint-Bauzille-de-Montmel (34 - Hérault)	2 800	28	0,0013%
465.	Commune de Chadron (43 - Haute Loire)	2 800	28	0,0013%
466.	Commune de Saint-André-sur-Vieux-Jonc (01-Ain)	2 700	27	0,0012%
467.	Commune de Pouzilhac (30-Gard)	2 700	27	0,0012%
468.	Commune de Chabrilan (26 - Drôme)	2 700	27	0,0012%
469.	Commune d'Eygliers (05 - Hautes-Alpes)	2 700	27	0,0012%
470.	Commune d'Ailhon (07 - Ardèche)	2 700	27	0,0012%
471.	Commune d'Epieds (49 - Maine-et-Loire)	2 600	26	0,0012%
472.	Commune de Saint-André-d'Olerargues (30 - Gard)	2 600	26	0,0012%
473.	Commune de Fougeré (85-Vendée)	2 500	25	0,0011%
474.	Commune de Plomelin (29-Finistère)	2 500	25	0,0011%
475.	Commune de Vénéjan (30 - Gard)	2 500	25	0,0011%
476.	Commune de Grand Coirent (01-Ain)	2 400	24	0,0011%
477.	Commune de Saint-Pierre-d'Entremont (Isère - 38)	2 400	24	0,0011%

	Collectivités	Montant souscrit (euros)	Nombre d'actions	%détention
478.	Commune de Pagny-derrière-Barine (54 - Meurthe-et-Moselle)	2 300	23	0,0010%
479.	Commune de Bagneux (03 - Allier)	2 300	23	0,0010%
480.	Commune de Crion (54 - Meurthe-et-Moselle)	2 300	23	0,0010%
481.	Commune de Ferdrupt (88 - Vosges)	2 200	22	0,0010%
482.	Commune de Cazals (46 - Lot)	2 200	22	0,0010%
483.	Commune de Buschwiller (68 - Haut-Rhin)	2 200	22	0,0010%
484.	Commune de Le Verger (35 - Ille et Vilaine)	2 100	21	0,0010%
485.	COMMUNE LE MENIL (88- Vosges)	2 000	20	0,0009%
486.	Commune de Le Boulay (37 - Indre-et-Loire)	2 000	20	0,0009%
487.	Commune de Conches-en-Ouche (27 - Eure)	2 000	20	0,0009%
488.	Commune de Waville (54 - Meurthe-et-Moselle)	2 000	20	0,0009%
489.	Commune de Roquesérière (31 - Haute-Garonne)	2 000	20	0,0009%
490.	Commune de Montrecourt (59 - Nord)	2 000	20	0,0009%
491.	Commune de Ferrette (68-Haut-Rhin)	1 900	19	0,0009%
492.	Commune de Lamarque (33 - Gironde)	1 900	19	0,0009%
493.	Commune de Youx (63 - Puy-de-Dôme)	1 900	19	0,0009%
494.	Commune de Morizès (33-Gironde)	1 800	18	0,0008%
495.	Commune d'Entrepierres (04 - Alpes-de-Haute-Provence)	1 800	18	0,0008%
496.	Commune de Journans (01 - Ain)	1 800	18	0,0008%
497.	SDE 04 (04-Alpes-de-Haute-Provence)	1 700	17	0,0008%
498.	Commune de Saint Martin d'Auxy (71 - Saône-et-Loire)	1 700	17	0,0008%
499.	Commune de Teilhède (63 - Puy-de-Dôme)	1 700	17	0,0008%
500.	SIDEC (59 - Nord)	1 600	16	0,0007%
501.	Commune de Chavannes-sur-l'Etang (68 - Haut-Rhin)	1 600	16	0,0007%
502.	Commune de Bretx (31 - Haute-Garonne)	1 600	16	0,0007%
503.	Commune de Courchelettes (59-Nord)	1 600	16	0,0007%
504.	Commune de Villariès (31 - Haute-Garonne)	1 600	16	0,0007%
505.	Commune de Fontenay-le-Pesnel (14 - Calvados)	1 500	15	0,0007%
506.	Commune de Pouzy-Mésangy (03 - Allier)	1 500	15	0,0007%
507.	COMMUNE DE ST ETIENNE DE SERRE (07-Ardèche)	1 500	15	0,0007%
508.	Commune d'Euvezin (54 - Meurthe-et-Moselle)	1 500	15	0,0007%
509.	Commune de Saint-Clément-sur-Durance (05 - Hautes-Alpes)	1 400	14	0,0006%
510.	Commune de Saizerais (54 - Meurthe-et-Moselle)	1 400	14	0,0006%
511.	Commune de Puy-Saint-Gulmier (63 - Puy-de-Dôme)	1 400	14	0,0006%
512.	Commune de Saint-Maurin (47 - Lot-et-Garonne)	1 400	14	0,0006%
513.	Commune de Rigney (25 - Doubs)	1 400	14	0,0006%
514.	Commune de Foisches (08 - Ardennes)	1 300	13	0,0006%
515.	PETR du Segréen (Anjou Bleu) (49 - Maine-et-Loire)	1 300	13	0,0006%
516.	Commune de Mandres aux Quatre Tours (54 - Meurthe-et-Moselle)	1 300	13	0,0006%
517.	Commune d'Hautecourt-Romanèche (01 - Ain)	1 300	13	0,0006%
518.	Commune de Bauzemont (54 - Meurthe-et-Moselle)	1 300	13	0,0006%
519.	Commune de Valliguières (30 - Gard)	1 300	13	0,0006%

	Collectivités	Montant souscrit (euros)	Nombre d'actions	%détention
520.	COMMUNE DE PLOGONNEC (29-Finistère)	1 200	12	0,0005%
521.	Commune de Gagnières (31 - Haute-Garonne)	1 200	12	0,0005%
522.	Commune de Boursies (59-Nord)	1 200	12	0,0005%
523.	Commune de Melve (04 - Alpes-de-Haute-Provence)	1 200	12	0,0005%
524.	Commune de Commensacq (40 - Landes)	1 200	12	0,0005%
525.	Commune de Gargillesse-Dampierre (36 - Indre)	1 200	12	0,0005%
526.	Commune de Collonges-les-Premières (21 - Côte-d'Or)	1 200	12	0,0005%
527.	Commune de Saint-Martial-d'Albarède (24 - Dordogne)	1 200	12	0,0005%
528.	Commune de Heidwiller (68 - Haut-Rhin)	1 100	11	0,0005%
529.	COMMUNE DE MALBOSC (07-Ardèche)	1 100	11	0,0005%
530.	Commune de Sommerviller (54 - Meurthe-et-Moselle)	1 100	11	0,0005%
531.	Commune de Launac (31-Haute-Garonne)	1 100	11	0,0005%
532.	Commune de Saint-Maugan (35-Ille-et-Vilaine)	1 100	11	0,0005%
533.	Commune de Prades-sur-Vernazobre (34 - Hérault)	1 100	11	0,0005%
534.	Commune de Longchaumois (39-Jura)	1 100	11	0,0005%
535.	Commune de Maixe (54 - Meurthe-et-Moselle)	1 100	11	0,0005%
536.	Commune d'Allons (04 - Alpes-de-Haute-Provence)	1 000	10	0,0005%
537.	Commune de Vire-sur-Lot (46 - Lot)	1 000	10	0,0005%
538.	Commune de Kerfourn (56 - Morbihan)	1 000	10	0,0005%
539.	Commune de Marquefave (31 - Haute-Garonne)	1 000	10	0,0005%
540.	Commune de Laas (64-Pyrénées-Atlantiques)	1 000	10	0,0005%
541.	Commune de Pescadoires (46 - Lot)	1 000	10	0,0005%
542.	SIAEPA de la Région de Caudrot (33-Gironde)	1 000	10	0,0005%
543.	Commune de Montjoire (31 - Haute-Garonne)	1 000	10	0,0005%
544.	SIS du Sanon (54 - Meurthe-et-Moselle)	1 000	10	0,0005%
545.	Commune du Thuit-de-l'Oison (27 - Eure)	1 000	10	0,0005%
546.	Commune de Larroque (31 - Haute-Garonne)	1 000	10	0,0005%
547.	Commune d'Izier (21 - Côte-d'Or)	1 000	10	0,0005%
548.	Comme de La Celle (03 - Allier)	900	9	0,0004%
549.	Commune de Risoul (05 - Hautes-Alpes)	900	9	0,0004%
550.	Commune de Lect (39-Jura)	800	8	0,0004%
551.	Commune de Blasimon (33 - Gironde)	800	8	0,0004%
552.	Commune de Saxon-Sion (54 - Meurthe-et-Moselle)	800	8	0,0004%
553.	SIE Montigny-sur-Chiers et Villers-la-Chèvre (54 - Meurthe-et-Moselle)	800	8	0,0004%
554.	COMMUNE DE CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS (58-Nièvre)	800	8	0,0004%
555.	Commune de Rumigny (80 - Somme)	800	8	0,0004%
556.	Commune de Corbel (73 - Savoie)	800	8	0,0004%
557.	Commune de Montigny-sur-Chiers (54 - Meurthe-et-Moselle)	800	8	0,0004%
558.	Commune de Saint-Geniez (04 - Alpes-de-Haute-Provence)	700	7	0,0003%
559.	Commune de Suze (26-Drôme)	700	7	0,0003%
560.	Commune de Saint-Hilaire-de-la-Noaille (33- Gironde)	700	7	0,0003%
561.	Commune de Maron (54- Meurthe-et-Moselle)	700	7	0,0003%
562.	Commune de Jazennes (17 - Charente-Maritime)	700	7	0,0003%

	Collectivités	Montant souscrit (euros)	Nombre d'actions	%détention
563.	Commune de Marbache (54 - Meurthe-et-Moselle)	700	7	0,0003%
564.	Commune d'Herbévillier (54 - Meurthe-et-Moselle)	700	7	0,0003%
565.	Commune du Moutaret (38-Isère)	700	7	0,0003%
566.	Commune de Flainval (54 - Meurthe-et-Moselle)	700	7	0,0003%
567.	Commune de Virecourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	700	7	0,0003%
568.	Commune d'Anthelupt (54 - Meurthe-et-Moselle)	700	7	0,0003%
569.	Commune de Pretz-en-Argonne (55 - Meuse)	700	7	0,0003%
570.	Commune de Cressy-sur-Somme (71 - Saône-et-Loire)	700	7	0,0003%
571.	Communauté de communes Bièvre Isère (38-Isère)	600	6	0,0003%
572.	Commune de Wihr-au-Val (68 - Haut-Rhin)	600	6	0,0003%
573.	Commune de Glanville (14 - Calvados)	600	6	0,0003%
574.	Commune d'Ancervillier (54 - Meurthe-et-Moselle)	600	6	0,0003%
575.	Commune de Juvrecourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	600	6	0,0003%
576.	Commune d'Aubencheul-au-Bac (59 - Nord)	500	5	0,0002%
577.	COMMUNE DE VITROLLES EN LUBERON (84-Vaucluse)	500	5	0,0002%
578.	Commune de Durban (32-Gers)	500	5	0,0002%
579.	Commune de Réauville (26 - Drôme)	500	5	0,0002%
580.	Commune de La Saucelle (28 - Eure-et-Loire)	500	5	0,0002%
581.	Commune de Planzolles (07 - Ardèche)	500	5	0,0002%
582.	Commune d'Aubenas-les-Alpes (04 - Hautes-Alpes)	500	5	0,0002%
583.	Commune de Montbrun-Bocage (31-Haute-Garonne)	500	5	0,0002%
584.	Commune de Chatel de Joux (39-Jura)	500	5	0,0002%
585.	Commune de Bernécourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	500	5	0,0002%
586.	Commune de Saint-Marc-le-Blanc (35 - Ille-et-Villaine)	500	5	0,0002%
587.	Commune de Parroy (54 - Meurthe-et-Moselle)	500	5	0,0002%
588.	Commune d'Hénaménil (54 - Meurthe-et-Moselle)	500	5	0,0002%
589.	Commune de Manhoué (57-Moselle)	400	4	0,0002%
590.	COMMUNE DE ST VINCENT (31 - Haute-Garonne)	400	4	0,0002%
591.	Commune de Fiménil (88 - Vosges)	400	4	0,0002%
592.	Commune de Tourville-en-Auge (14 - Calvados)	400	4	0,0002%
593.	COMMUNE DE FAVIERES (28-Eure-et-Loire)	400	4	0,0002%
594.	Commune de Freychenet (09 - Ariège)	400	4	0,0002%
595.	COMMUNE DE MOUCHAN (32-Gers)	400	4	0,0002%
596.	Commune des Arques (46 - Lot)	400	4	0,0002%
597.	Commune de Tart (21 - Côte-d'Or)	400	4	0,0002%
598.	Commune de Xures (54 - Meurthe-et-Moselle)	400	4	0,0002%
599.	Commune de Bonviller (54 - Meurthe-et-Moselle)	400	4	0,0002%
600.	Commune de Saint-Marcel-en-Marcillat (03 - Allier)	400	4	0,0002%
601.	Commune d'Aiglun (06 - Alpes-Maritimes)	300	3	0,0001%
602.	Commune de Athienville (54 - Meurthe et Moselle)	300	3	0,0001%
603.	Commune de Sionviller (54 - Meurthe-et-Moselle)	300	3	0,0001%
604.	Commune de Grosbois-en-Montagne (21 - Côte-d'Or)	300	3	0,0001%
605.	Commune de Bézange-la-Grande (54 - Meurthe-et-Moselle)	300	3	0,0001%

	Collectivités	Montant souscrit (euros)	Nombre d'actions	%détention
606.	Commune de Mouacourt (54 - Meurthe-et-Moselle)	300	3	0,0001%
607.	Commune de Sermaize (69-Oise)	200	2	0,0001%
608.	Commune de Vennezey (54 - Meurthe-et-Moselle)	200	2	0,0001%
609.	Commune de Bathelémont (54 - Meurthe-et-Moselle)	200	2	0,0001%
610.	SIRS Visseiche (35 - Ille et Vilaine)	200	2	0,0001%
611.	SIS Paul Fort (54-Meurthe-et-Moselle)	200	2	0,0001%
612.	SIVU Salignac Entrepierres (04 - Alpes-de-Haute-Provence)	200	2	0,0001%
613.	Commune de Huanne-Montmartin (25 - Doubs)	200	2	0,0001%
614.	Commune de Bures (54 - Meurthe-et-Moselle)	200	2	0,0001%
615.	COMMUNE DE RIEUCAZE (31 - Haute-Garonne)	100	1	0,0000%
616.	Commune d'Aulan (26-Drôme)	100	1	0,0000%
617.	SM Eaux Sommerviller Vitrimont (54 - Meurthe-et-Moselle)	100	1	0,0000%
618.	Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin (83-Vaucluse)	100	1	0,0000%
	Total général	220 746 500	2 207 465	100,0000%

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La section « Informations Générales » du Prospectus de Base fait l'objet des modifications décrites ci-après.

1. A la page 376 du Prospectus de Base, le paragraphe 1 est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :
 - « 1. L'Emetteur a obtenu tous accords, approbations et autorisations nécessaires en France dans le cadre de la mise à jour du Programme. Toute création de Titres sous le Programme, dans la mesure où ces Titres constituent des obligations au sens du droit français, requiert l'autorisation préalable du Directoire de l'Emetteur. Le Conseil de Surveillance de l'Emetteur qui s'est réuni le 5 décembre 2022 a fixé à 2,5 milliards d'euros, le montant maximal des émissions de Titres à réaliser au cours de l'exercice 2023 (dont une enveloppe de préfinancement pour l'année 2024 s'élevant à 500 millions d'euros). Le Directoire de l'Emetteur qui s'est réuni le 5 décembre 2022 a autorisé pour une durée d'un an expirant le 5 décembre 2023 l'émission de Titres jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 2,5 milliards d'euros. »
2. A la page 376 du Prospectus de Base, le paragraphe 4 est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :
 - « 2. Le Prospectus de Base, le Premier Supplément au Prospectus de Base et le Second Supplément au Prospectus de Base ont été approuvés par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») qui leur a attribué respectivement le numéro d'approbation 22-241 le 23 juin 2022, le numéro d'approbation 22-408 le 4 octobre 2022 et le numéro d'approbation 23-101 le 5 avril 2023 en qualité d'autorité compétente au titre du Règlement Prospectus. L'AMF a approuvé le Prospectus de Base, le Premier Supplément au Prospectus de Base et le Second Supplément au Prospectus de Base après avoir vérifié que les informations y figurant sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du Règlement Prospectus. Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'Emetteur et sur la qualité des Titres faisant l'objet du Prospectus de Base. Les investisseurs sont invités à procéder à leur propre évaluation de l'opportunité d'investir dans les valeurs mobilières concernées.
3. A la page 376 du Prospectus de Base, le paragraphe 5 est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :
 - « 5. Il n'est pas survenu de changement significatif dans la situation financière et dans la performance financière de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2022 et il n'est pas survenu de changement significatif dans la situation financière et dans la performance financière de la ST depuis le 31 décembre 2022. »
4. A la page 376 du Prospectus de Base, le paragraphe 6 est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :
 - « 6. Il n'existe aucune détérioration significative des perspectives de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2022 et il n'existe aucune détérioration significative des perspectives de la ST depuis le 31 décembre 2022.
5. A la page 377 et 378 du Prospectus de Base, le paragraphe 11 est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« 11. Aussi longtemps que des Titres émis dans le cadre du présent Programme seront en circulation, des copies des documents suivants seront disponibles, dès leur publication, sans frais, sur le site internet de l'Emetteur (www.agence-france-locale.fr) ou aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, un quelconque jour de la semaine (à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés), dans les bureaux désignés de l'Agent Financier ou des Agents Payeurs :

- (a) le Contrat de Service Financier (qui inclut le modèle de la lettre comptable, des Certificats Globaux Temporaires, des Titres Physiques, des Coupons, des Reçus et des Talons) ;
- (b) toutes Conditions Définitives relatives à des Titres admis aux négociations sur Euronext Paris ou tout autre Marché Réglementé ou offerts au public à des investisseurs autres que des investisseurs qualifiés dans un Etat membre de l'EEE ;
- (c) une copie du présent Prospectus de Base ; ainsi que de tout supplément au Prospectus de Base ou tout nouveau prospectus de base ;
- (d) Comptes Annuels IFRS de l'Emetteur 2021 ;
- (e) Comptes Annuels IFRS de l'Emetteur 2022 ;
- (f) Comptes Annuels French GAAP de l'Emetteur 2021 ;
- (g) Comptes Annuels French GAAP de l'Emetteur 2022 ;
- (h) Comptes Consolidés de la ST 2021 ; et
- (i) Comptes Consolidés de la ST 2022.

Pendant la durée du présent Prospectus de Base, des copies des documents suivants seront disponibles sur le site internet de l'Emetteur (www.agence-france-locale.fr) :

- (a) Les statuts de l'Emetteur et de la ST ; et
- (b) tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'Emetteur dont une quelconque partie serait extraite ou à laquelle il serait fait référence dans le présent Prospectus de Base et relatifs à l'émission de Titres. »

6. A la page 378 du Prospectus de Base, le paragraphe 14 est supprimé dans sa globalité et remplacé comme suit :

« 14. KPMG S.A., (Tour Egho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense CEDEX) et Cailliau Dedouit et Associés (19, rue Clément Marot, 75008 Paris) sont les commissaires aux comptes de l'Emetteur et de la ST pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022. KPMG S.A. est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles. Cailliau Dedouit et Associés est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris. KPMG S.A. et Cailliau Dedouit et Associés ont vérifié et rendu des rapports d'audit ne contenant aucune réserve sur les comptes des exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022 de l'Emetteur et de la ST. »

RESPONSABILITÉ DU DEUXIEME SUPPLÉMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personnes qui assument la responsabilité du Deuxième Supplément au Prospectus de Base

Au nom de l'Emetteur

J'atteste que les informations contenues dans le Deuxième Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 5 avril 2023

Agence France Locale

112 rue Garibaldi

69006 Lyon

France

Représentée par :

Yves Millardet, Président du Directoire de la Société

Au nom de la ST

J'atteste que les informations contenues dans le Deuxième Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 5 avril 2023

L'Agence France Locale – Société Territoriale

41, quai d'Orsay

75007 Paris

France

Représentée par :

Yves Millardet, Directeur Général Délégué de la ST



Le Deuxième Supplément a été approuvé le 5 avril 2023 par l'AMF en qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF a approuvé ce Deuxième Supplément après avoir vérifié que les informations y figurant sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du Règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'Emetteur faisant l'objet de ce Deuxième Supplément.

Le Deuxième Supplément porte le numéro d'approbation suivant : 23-101